

# Plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal

Mars 2016

**AECOM**



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Avec la participation du :

Québec







Communauté métropolitaine  
de Montréal

# Plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal

*Version finale*

*Mars 2016*

**AECOM**





## Table des matières

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RAPPEL DU MANDAT .....</b>                                                    | <b>1</b>  |
| Contenu du PLAN DIRECTEUR .....                                                  | 1         |
| <b>MISE EN CONTEXTE .....</b>                                                    | <b>2</b>  |
| Cadre de référence.....                                                          | 2         |
| Localisation de la zone d'étude.....                                             | 5         |
| <b>SURVOL HISTORIQUE .....</b>                                                   | <b>7</b>  |
| <b>PARTIE 1 DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA DIGUE DE LA VOIE MARITIME .....</b> | <b>9</b>  |
| 1.1 Diagnostic « Eau ».....                                                      | 9         |
| 1.2 Diagnostic « Terre ».....                                                    | 18        |
| 1.3 Synthèse du diagnostic.....                                                  | 34        |
| <b>PARTIE 2 PRÉ-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT .....</b>                                  | <b>41</b> |
| 2.1 Pré-concept d'aménagement .....                                              | 41        |
| 2.2 Secteurs et pôles .....                                                      | 42        |
| 2.3 Connectivité.....                                                            | 50        |
| 2.4 Participation des parties prenantes et des partenaires stratégiques.....     | 53        |
| <b>PARTIE 3 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE .....</b>        | <b>54</b> |
| 3.1 Concept d'aménagement .....                                                  | 54        |
| 3.2 Stratégie de mise en œuvre.....                                              | 65        |
| <b>PARTIE 4 FICHES TECHNIQUES .....</b>                                          | <b>66</b> |
| 4.1 Ville de Saint-Lambert .....                                                 | 67        |
| 4.2 Ville de Brossard .....                                                      | 73        |
| 4.3 Ville de La Prairie .....                                                    | 79        |
| 4.4 Ville de Candiac .....                                                       | 85        |
| 4.5 Ville de Delson .....                                                        | 91        |
| 4.6 Ville de Sainte-Catherine .....                                              | 97        |

## Carte

|         |                         |    |
|---------|-------------------------|----|
| Carte 1 | Diagnostic préliminaire | 36 |
|---------|-------------------------|----|

## Figures

|           |                                                                              |    |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1  | Zones du Parc-plage du Grand Montréal                                        | 4  |
| Figure 2  | Localisation de la zone d'étude du Parc-plage                                | 6  |
| Figure 3  | Bilan du programme QUALO 2013                                                | 10 |
| Figure 4  | Localisation et résultats des analyses microbiologiques                      | 12 |
| Figure 5  | Bathymétrie, Fleuve Saint-Laurent entre les ponts Jacques-Cartier et Mercier | 13 |
| Figure 6  | Champs de vitesse et trajectoire d'écoulement                                | 14 |
| Figure 7  | Coupe type AA'                                                               | 19 |
| Figure 8  | Coupe type BB'                                                               | 19 |
| Figure 9  | Pré-concept d'aménagement                                                    | 41 |
| Figure 10 | Secteurs et pôles                                                            | 42 |
| Figure 11 | Secteur Parc                                                                 | 43 |
| Figure 12 | Secteur Nautique                                                             | 44 |
| Figure 13 | Secteur Nature                                                               | 45 |
| Figure 14 | Secteur Urbain                                                               | 46 |
| Figure 15 | Pôle Sainte-Catherine                                                        | 47 |
| Figure 16 | Pôle Champlain                                                               | 48 |
| Figure 17 | Pôle Victoria                                                                | 49 |
| Figure 18 | Concept du réseau Vélo métropolitain (PMAD)                                  | 50 |
| Figure 19 | Connectivité                                                                 | 51 |

## Graphique

|             |                                         |    |
|-------------|-----------------------------------------|----|
| Graphique 1 | Provenance de la clientèle, saison 2014 | 30 |
|-------------|-----------------------------------------|----|

## Tableaux

|           |                                                                                                                   |    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 | Description des zones du Parc-plage et potentiels des interventions                                               | 2  |
| Tableau 2 | Résultats des analyses microbiologiques                                                                           | 11 |
| Tableau 3 | Habitats de reproduction et espèces associées pour les frayères situées le long de la rive nord-ouest de la digue | 16 |
| Tableau 4 | Espèces de poissons désignées vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables                | 17 |
| Tableau 5 | Agglomération de Longueuil – Affectation « Protection et récréation »                                             | 24 |
| Tableau 6 | MRC de Roussillon – Affectation « Récréative »                                                                    | 25 |
| Tableau 7 | Fréquentation de la piste cyclable par heure, 15 avril au 31 octobre 2011                                         | 28 |

|            |                                                                                        |    |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 8  | Fréquentation de la piste cyclable par heure, 15 avril au 31 octobre 2012              | 28 |
| Tableau 9  | Fréquentation de la piste cyclable par heure, 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre 2013 | 28 |
| Tableau 10 | Provenance des cyclistes, 2011-2013                                                    | 29 |
| Tableau 11 | Entrées à la plage du Récré-O-Parc                                                     | 29 |
| Tableau 12 | Catégories d'utilisation                                                               | 31 |
| Tableau 13 | Forces et faiblesses                                                                   | 34 |
| Tableau 14 | Activités proposées                                                                    | 43 |
| Tableau 15 | Activités proposées                                                                    | 44 |
| Tableau 16 | Activités proposées                                                                    | 45 |
| Tableau 17 | Activités proposées                                                                    | 46 |
| Tableau 18 | Activités proposées                                                                    | 47 |
| Tableau 19 | Activités proposées                                                                    | 48 |
| Tableau 20 | Activités proposées                                                                    | 49 |

## Annexes

|          |                                                |
|----------|------------------------------------------------|
| Annexe 1 | Frayères (partie nord et partie sud)           |
| Annexe 2 | Habitats fauniques (partie nord et partie sud) |
| Annexe 3 | Estimation du coût des travaux                 |

## Bibliographie



**Préparé par:**

**Serge Poitras**, Architecte paysagiste, Urbaniste

**Manuel-Lucas Bergeron Duhamel**, Designer urbain

**Katherine Brunet**, Urbaniste

**Isabelle Saucier**, Biologiste

**Karen Poupart**, Architecte paysagiste

**Ève Chabot**, Designer Urbain, Urbaniste

**Vérifié par :**



---

**Serge Poitras**, Architecte paysagiste, Urbaniste





## RAPPEL DU MANDAT

AECOM a été mandatée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'**élaboration du plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal**; ce plan directeur devant être mené en étroite concertation avec les représentants de la CMM.

La protection de la diversité biologique est une priorité pour la CMM. Son importance, reconnue au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), se traduit par un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Les milieux naturels ciblés sont principalement les bois d'intérêt métropolitain, les corridors forestiers, les cours d'eau et les milieux humides.

La mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, est mise en place dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt.

**Le Parc-plage du Grand Montréal est l'un des cinq projets métropolitains constituant la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.**

Le mandat consiste à élaborer le plan directeur du Parc-plage sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand Bassin de La Prairie afin d'intégrer et d'harmoniser la cohabitation des usages et des vocations. Le plan directeur proposera des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs ainsi que les infrastructures d'accueil tout en tenant compte des conditions de sécurité. Une évaluation des coûts des aménagements proposés sur un horizon de dix ans sera préparée.

## Contenu du PLAN DIRECTEUR

Dans un premier temps, la partie 1 présente la mise en contexte, soit la localisation de la zone d'étude et un survol historique. Par la suite, elle dresse un portrait de la situation et présente un diagnostic sur les composantes « eau » et « terre ». Le rapport d'étape 1 se conclut par les forces et faiblesses de la zone d'étude. Les principaux enjeux d'aménagement de la mise en valeur du Parc-plage et, par le fait même, de la digue de la Voie maritime sont énoncés.

La deuxième partie présente le pré-concept, pensé en regard d'hypothèses et objectifs d'aménagement du Parc-plage du Grand Montréal selon la CMM. Les vocations ainsi que la programmation d'activités potentielles y sont proposées, par secteur et pôle. Ensuite, la partie 3 explique le concept d'aménagement par grandes interventions ponctuelles.

Finalement, la quatrième et dernière partie contient les fiches techniques pour chacune des villes impliquées.

## PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Le projet métropolitain vise à faire du Parc-plage du Grand Montréal un lieu de destination à l'échelle régionale et métropolitaine. Les futurs aménagements permettront de doter la région d'une infrastructure récréative majeure de près de 20 km en bordure de rives et en milieu naturel, permettant ainsi une réappropriation du fleuve par les citoyens et les touristes. Il deviendra un lieu de destination plutôt qu'un lieu de passage et, par la même occasion, aura un impact positif sur l'image et l'identité du Grand Montréal.

*Source : Cadre de référence administratif du Parc-plage du Grand Montréal, Trame verte et bleue du Grand Montréal, CMM*

## MISE EN CONTEXTE

### Cadre de référence

Plusieurs études ont été réalisées afin d'être en mesure de statuer sur le développement optimal de la digue de la Voie maritime. En 2013, un cadre de référence a été élaboré par la CMM en appui au projet de réseau récréotouristique métropolitain (Trame verte et bleue).

Le cadre de référence propose des potentiels d'interventions sur un horizon de 5 ans (2013-2018). Pour ce faire, le territoire du Parc-plage a été divisé en trois zones. Pour chacune de ces zones, illustrées à la figure 1, des aménagements et des interventions respectant la spécificité des lieux sont proposés.

#### Objectifs d'aménagement et de développement du Parc-plage selon la CMM

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand Montréal.
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau.
- Mettre en valeur le territoire et les paysages.
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Réc-O-Parc de Sainte-Catherine.
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site.

Source : CMM, mai 2014

Une brève description des trois zones accompagnée des potentiels des interventions sont présentées ci-après.

**Tableau 1 Description des zones du Parc-plage et potentiels des interventions**

#### Zone 1 | Saint-Lambert et Brossard

##### Description de la zone

Zone située à l'extrémité ouest de l'île Notre-Dame jusqu'à l'estacade du pont Champlain.

Caractérisée par des panoramas sur le fleuve et le centre-ville de Montréal, par la présence d'écluses

Accessibilité à la digue par un accès à la piste cyclable

Tronçon cyclable du Parc-plage permettant aux utilisateurs d'accéder à l'île Notre-Dame (métro Jean-Drapeau) et à plusieurs services (baignade, sentiers pédestres et cyclables, événements festifs)

##### Potentiels des interventions 2013-2018

Consolidation de la piste cyclable : asphaltage du sentier

Mise en place d'équipements : belvédères, haltes de repos et placettes aménagés ponctuellement le long de la piste cyclable (accès visuel au cours d'eau)

#### Zone 2 | Brossard, la Prairie, Candiac et Delson

##### Description de la zone

10 km entre l'estacade du pont Champlain et la ville de Sainte-Catherine

Zone ciblée pour les activités en contact avec l'eau

Présence de la piste cyclable sur la digue de la Voie maritime accessible par l'estacade, par l'île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria (Saint-Lambert) et par le pont des écluses à Sainte-Catherine

##### Potentiels des interventions 2013-2018

Pochettes d'activités le long de la zone

Activités fixées en fonction des potentiels d'accueil, des milieux et des conditions de sécurité requises par la Voie maritime

### Zone 3 | Sainte-Catherine et Récrcé-O-Parc

#### Description de la zone

##### Secteur du parc et Secteur de la plage

Site d'exception offrant des potentiels intéressants tant au niveau de la diversité des expériences que de la richesse de l'histoire

Présence de sentiers cyclables et d'une plage en saison estivale

Présence de pistes de ski de fond aménagées, de sentiers de raquette et de marche en saison hivernale

Proximité du fleuve créant des accès à l'eau et aux rapides de Lachine

Site faisant partie de la réserve faunique de l'île aux Hérons

Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux

Présence d'un quai pour la mise à l'eau de petites embarcations (ex. : pêche)

Présence des écluses de la Voie maritime

Proximité des navires-cargos caractérisant le paysage

Accès à la digue

Unique accès à la Voie maritime dans le secteur

##### Secteur de la digue

Présence de 5 placettes

Présence de 2 escaliers permettant d'accueillir piétons et cyclistes

Présence d'un quai (ex. pêcheurs)

Centre de location de kayaks

#### Potentiels des interventions 2013-2018

Mise en valeur de la zone en intégrant les espaces récréatifs déjà en place et en s'inscrivant dans la continuité des équipements existants

Mise en œuvre du plan directeur d'aménagement du Récrcé-O-Parc (projets à venir)

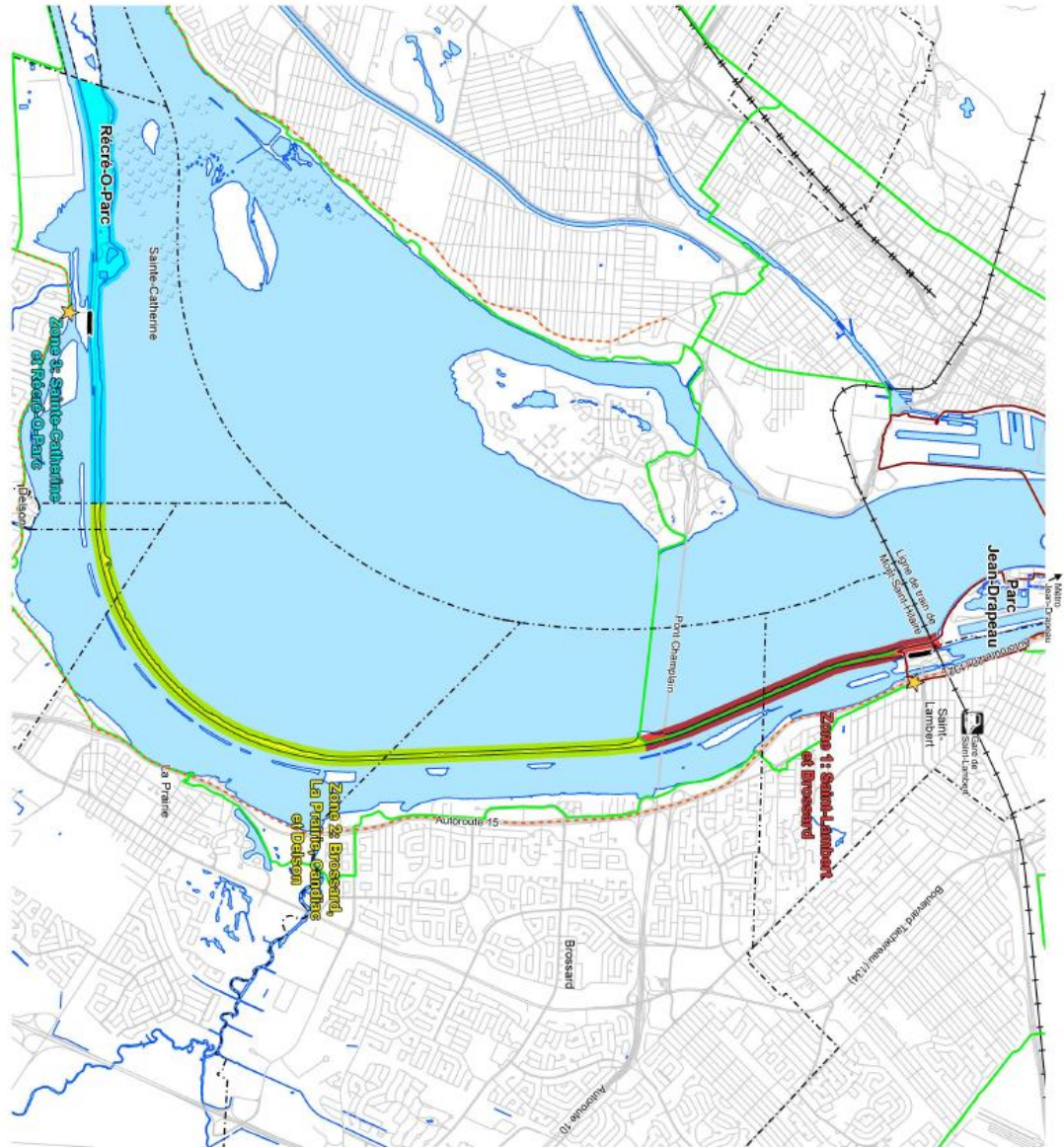
Potentiels d'activités : récréation de plein air, activités nautiques, pêche en rive, activités d'observation et d'interprétation, camping, mise en valeur des milieux naturels et des sites archéologiques

Consolidation des infrastructures favorisant l'accueil des usagers et l'accessibilité aux plans d'eau

Évaluation de la faisabilité d'une liaison par navette fluviale entre Montréal et le Récrcé-O-Parc

La **construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent**, qui remplacera le pont Champlain, aura des **répercussions sur une partie de la zone 2**. La piste cyclable qui passe sous le pont Champlain et la traversée du fleuve par l'estacade sera fermée pendant une période indéterminée. Toutefois, le nouveau pont pour le Saint-Laurent offrira une **nouvelle ambiance** et de **nouveaux panoramas**.

Figure 1 Zones du Parc-plage du Grand Montréal







PARTIE

# 1

Diagnostic de la  
situation de la digue  
de la Voie maritime



## Localisation de la zone d'étude

Le projet de parc-plage est situé sur la digue de la Voie maritime, d'une longueur de près de 20 km, au sud du Grand Bassin de La Prairie. Il est délimité par deux écluses (Saint-Lambert à l'est et Sainte-Catherine à l'ouest) et par deux pôles récréatifs principaux, soit le Récré-O-Parc à l'ouest et le parc Jean-Drapeau à l'est. Il se trouve sur le territoire des villes de **Saint-Lambert, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson** et **Sainte-Catherine** (voir figure 2)

Depuis le début des années 1980, la piste cyclable de la Voie maritime, aménagée sur la digue, est ouverte. Elle est accessible par l'estacade du pont Champlain depuis Verdun, par l'île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert et par le pont des écluses à Sainte-Catherine.

Bordant le bassin de La Prairie (fleuve Saint-Laurent), la digue est caractérisée par la présence de paysages diversifiés, des espaces naturels et des espaces « ouverts ». De plus, la digue offre de magnifiques vues panoramiques sur le centre-ville de Montréal, l'Oratoire Saint-Joseph, les rapides de Lachine et le fleuve Saint-Laurent.

## VISITE DE RECONNAISSANCE

Une visite de reconnaissance sur la digue de la Voie maritime a eu lieu le 22 mai 2015. Quatre professionnelles (biologiste, designer urbain, architecte paysagiste et urbaniste) ont emprunté à vélo le sentier multifonctionnel du Récré-O-Parc, dans un premier temps, pour ensuite continuer sur le chemin informel longeant le bord de l'eau (bas de la digue) à l'allée et ont emprunté la piste cyclable (haut de la digue) au retour.

Cette visite a permis d'acquérir une meilleure connaissance de la zone d'étude ainsi que de prendre des relevés terrains et photographiques.



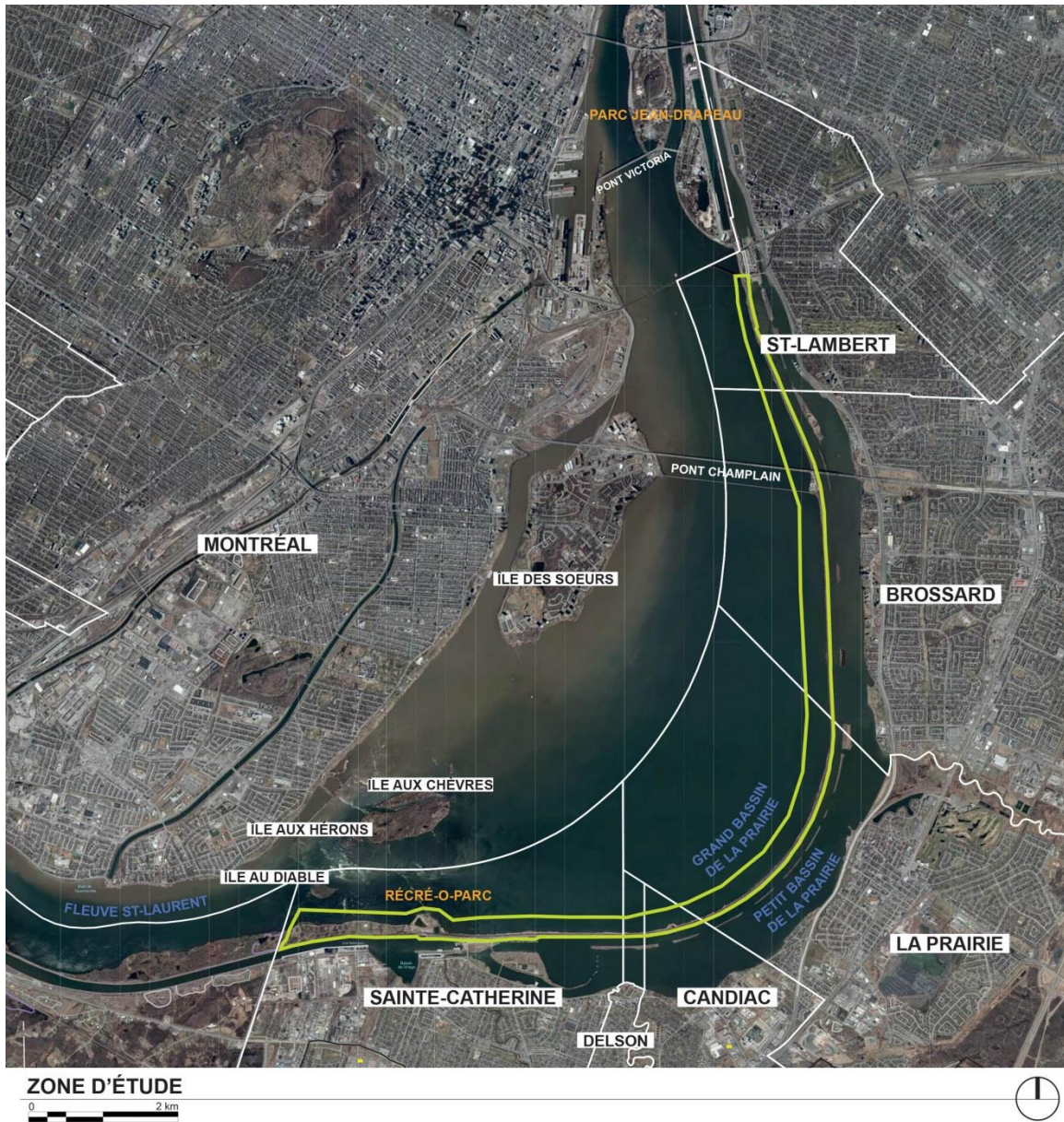
Grand bassin de La Prairie



Grand bassin de La Prairie



Figure 2 Localisation de la zone d'étude du Parc-plage





## SURVOL HISTORIQUE

La digue de la Voie maritime du Saint-Laurent a été construite en 1959 suite à la construction de la Voie maritime.

L'époque de l'Exposition universelle de 1967 symbolise la récupération de la ressource « eau » pour les activités récréatives. Le site de l'Expo (Terre des Hommes), un remblai au milieu du fleuve Saint-Laurent, a notamment fait redécouvrir le fleuve aux Montréalais (Jean Décarie, Montréal, un archipel coupé des eaux, 2005). Les premiers parcs régionaux voient le jour, dont le parc Côte-Saint-Catherine. Caractérisé par un terrain de camping, ce parc a été aménagé afin d'accueillir les visiteurs de l'Expo 67. Le terrain de camping de Sainte-Catherine a été exploité jusqu'en 1988. Dans les années 1970, plusieurs autres parcs bordant le fleuve Saint-Laurent ont été créés : Îles de Boucherville, îles de la Paix, la pointe de l'île Perrot, etc. La fin des années 1970 lance deux projets ayant en commun la ressource hydrique : le programme d'épuration des eaux et le projet Archipel.

Lancé il y a plus de trente, le **projet Archipel** a été abandonné en 1986. Le projet touchait environ 65 municipalités. Ce grand projet proposait une vision audacieuse sur le futur des plans et cours d'eau de la région métropolitaine de Montréal. Ce projet d'aménagement hydraulique des eaux de l'archipel de Montréal se définissait comme un programme d'aménagement pour les divers plans d'eau de la région. L'objectif était de résoudre notamment les problèmes d'hydraulicité de l'archipel, les cycles d'inondations et d'étiages, d'englacement, de dilution et de développer les potentiels liés aux écosystèmes, aux usages sociaux, municipaux, écologiques et récréotouristiques.

### 5 PROJETS MÉTROPOLITAINS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

- Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire
- Parc de la rivière des Mille-Îles
- **Parc-plage du Grand Montréal**
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno
- Corridor forestier Châteauguay-Léry

Source : Trame verte et bleue du Grand Montréal, CMM, 2013

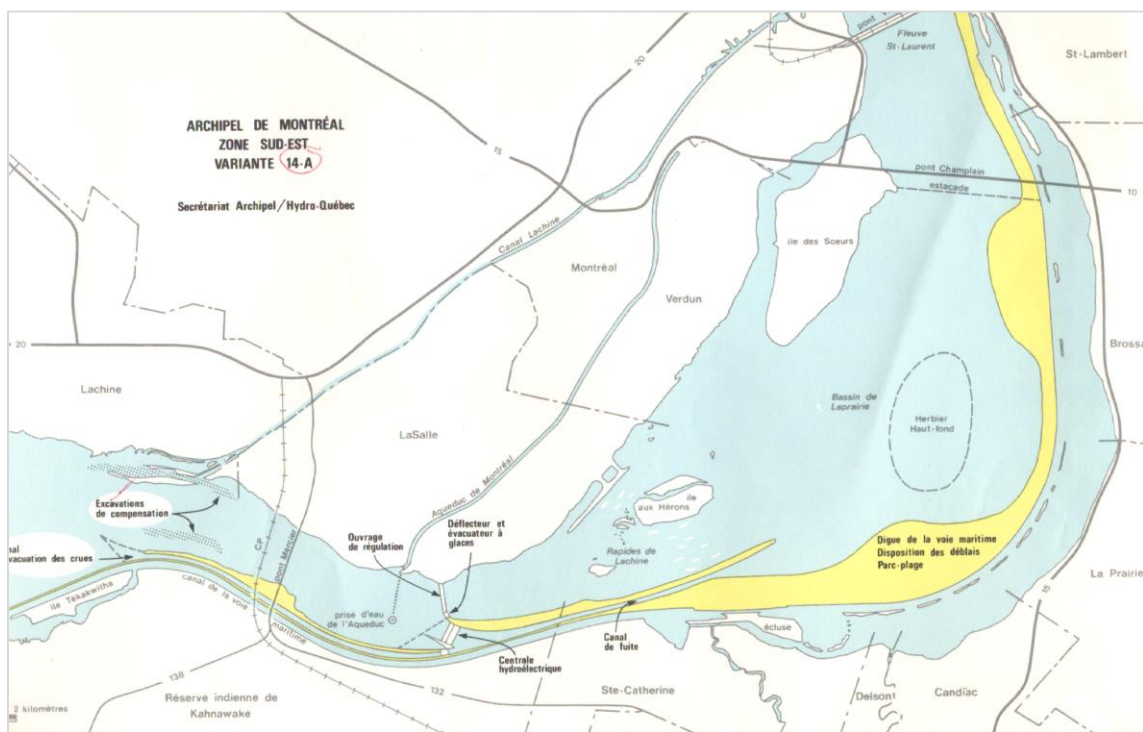
Premier véritable projet de planification environnementale au Québec, le projet consistait à réaliser un contrôle des niveaux et des débits des eaux de l'archipel et une intervention majeure aux rapides de Lachine (potentiel de quelques centaines de mégawatts). Une partie des revenus engendrés par la production de la centrale serait affectée au financement de divers projets : des ouvrages de contrôle (infrastructures d'adduction, d'épuration et de navigation), des aménagements récréotouristiques et fauniques et des aménagements en rive. Il était également prévu de mettre en valeur la digue pour la randonnée cyclable et l'accès à l'eau pour la navigation et la baignade. En mars 1986, les volets « environnement » et « aménagement des rives » du projet Archipel sont retenus, toutefois sans intervention hydraulique, ni production d'hydroélectricité.

Un cadre conceptuel a été élaboré pour récupérer les volets « environnement » et « aménagement des rives », soit le Projet de politique des parcs en milieu urbain pour la région de Montréal. Une proposition d'intervention, Parc national de l'archipel, présenterait les concepts d'aménagement de six parcs urbains régionaux (P.U.R.). L'abandon final du projet Archipel a eu lieu en 1986. Par la suite, plusieurs autres projets d'aménagement et de mise en valeur ont été proposés, comme l'aménagement du bassin de La

Praire, l'élaboration du plan directeur du parc régional des Rapides-de-Lachine, les Parcs nature de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), le parc régional des Rapides-de-Lachine, le Montréal Bleu, se résument au projet d'ouverture du canal de Lachine et la création du Pôle des Rapides, ainsi que le Grand Montréal Bleu, issu d'une table de concertation intermunicipale (incluant la CUM) qui portait sur les projets de développement local liés à l'eau, comme l'ouverture du canal de Soulanges (projet abandonné).

La **Communauté métropolitaine de Montréal** (CMM) propose, dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la mise en place d'un **réseau récréotouristique métropolitain** structuré autour d'une **trame verte et bleue**. Cette trame, qui permettra à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'**objectif de protection de 17 % de la superficie totale** du territoire de la Communauté.

Le Parc-plage du Grand Montréal, un des cinq (5) projets métropolitains, se sera inspiré d'une des variantes du projet Archipel, soit la variante 14-A, qui prévoyait l'aménagement d'un parc-plage, il y a de cela 33 ans, et dont M. Jean Décarie était à l'époque un des planificateurs (voir carte du projet Archipel, datant de 1983, ci-dessous).



Projet Archipel, Secrétariat Archipel, 1983

# Partie 1 Diagnostic de la situation de la digue de la Voie maritime

---

Le diagnostic de la situation de la digue de la Voie maritime permet de faire le point sur son état actuel. Ce diagnostic servira de référence pour la planification du plan directeur.

L'analyse du site et les diagnostics « eau » et « terre » permettront de dégager les forces et les faiblesses liées à la digue. Ils viendront asseoir les vocations du concept d'aménagement et les stratégies de mise en œuvre.

## 1.1 Diagnostic « Eau »

### 1.1.1 Analyse et caractérisation de l'eau et des sédiments

Le grand bassin de La Prairie débute aux rapides de Lachine et se termine au niveau des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Celui-ci est soumis à l'influence des eaux vertes du Saint-Laurent (en provenance des Grands Lacs) qui constituent la quasi-totalité du débit du grand Bassin puisque aucune rivière ne débouche dans ce bassin. Une digue continue, construite pour les besoins de la Voie maritime, isole les eaux du Petit Bassin de celles du grand bassin de La Prairie. Seul le grand bassin sera traité ici.

#### *Qualité de l'eau*

Le grand bassin de La Prairie est alimenté par deux grandes masses d'eau, soit celle des Grands Lacs (80 %) et celle de la rivière des Outaouais (16 %) (Centre Saint-Laurent, 1996) qui se répartissent comme suit : une masse d'eau mélangée (Outaouais et Saint-Laurent) le long de la rive nord, tandis que le centre et la rive sud sont caractérisés par une eau typique des Grands Lacs (Robitaille, 1997). Par ailleurs, en période de crues, une influence marquée des eaux de la rivière Châteauguay, chargées de sédiments, est observée au lac Saint-Louis, en amont du grand bassin. Ces sources d'information sont actuellement les seules et les plus récentes disponibles.

Aucune station de suivi de la qualité de l'eau récente ne se situe près de la rive sud du grand bassin. D'après le rapport de suivi de la qualité de l'eau autour de l'île de Montréal réalisé pour les années 1973 à 2000 (Deschamps et al., 2001), au cours des 20 dernières années, la qualité des cours d'eau autour de l'île de Montréal s'est nettement améliorée à la suite de la mise en place des principaux équipements d'assainissement. Dans le lac Saint-Louis, le bassin de La Prairie, le port de Montréal et, plus récemment, la rivière des Prairies, les améliorations constatées sont telles qu'il est aujourd'hui possible de développer le plein potentiel d'usages de ces secteurs. Par ailleurs, le bilan Qualo de 2013 (Ville de Montréal, 2014) dresse aussi un portrait positif de la qualité de l'eau du bassin de La Prairie du côté de Montréal (voir figure 3).

Figure 3 Bilan du programme QUALO 2013



### Sédiments

De façon générale, ce tronçon du fleuve agit plutôt comme un corridor de transport pour les matières en suspension.

Dans le grand bassin, les vitesses de courant au centre (chenaux d'écoulement) sont supérieures à 0,3 m/s, ne permettant pas une sédimentation des particules fines. Aux pieds des rapides, les particules fines charriées par l'eau ne peuvent donc pas se déposer à cet endroit où ne restent en place que les matériaux les plus grossiers : graviers, cailloux ou galets. La sédimentation des particules fines est possible seulement dans des secteurs abrités, le long des rives et dans les baies, surtout en présence de végétation aquatique, là où les courants diminuent suffisamment (sous 0,1 m/s) pour permettre l'accumulation saisonnière de sédiments fins (Fortin, Lorrain & Pelletier, 1997; Transport Canada, 2013). Cette accumulation est souvent temporaire car le courant augmente au printemps à la crue. De plus, la faible profondeur de l'eau et l'action des vagues ont pour effet de remettre en suspension les sédiments fins.

En 2012, lors de la campagne d'échantillonnage réalisée dans le cadre du projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent (Transport Canada, 2013), aucun échantillon de sédiments n'a pu être collecté dans le grand bassin sous le pont Champlain en aval des piliers actuels, car le substrat est graveleux et rocheux.

Dans la zone d'étude, les secteurs propices à l'accumulation de sédiments sont situés essentiellement dans la baie protégée par la presqu'île à Boquet dans le Récré-O-Parc.

### ***Analyses microbiologiques***

Des analyses microbiologiques ont été réalisées à cinq endroits le long de la digue : quatre analyses réalisées pour le compte du Récré-O-Parc en juillet 2015 et une analyse réalisée pour le compte d'AECOM en août 2015. Les indicateurs de la qualité des eaux douces reposent sur la présence de coliformes fécaux. L'unité de mesure de ces indicateurs correspond au nombre d'unités formatrices de colonie par 100 millilitres (UFC/100 ml).

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a établi des valeurs relativement à la qualité bactériologique de l'eau de surface en fonction de certains usages. Sommairement, un critère de qualité de l'eau en coliformes fécaux de 200 UFC/100 ml et moins est demandé pour la pratique d'activités dites de contact direct avec l'eau, comme la baignade, le ski nautique et la planche à voile. En revanche, un critère de 1 000 UFC/100 ml a été fixé par le MDDELCC pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau comme la pêche sportive, la voile et le canotage.

Les cinq analyses microbiologiques présentes des critères de qualité de l'eau en coliformes fécaux bien inférieurs à 200 UFC/100 ml laissant sous-entendre que ces endroits seraient propices aux activités dites en contact direct avec l'eau. Le tableau suivant présente les résultats de chacune des analyses et la figure 4, à la page suivante, présente les résultats de chacune des analyses ainsi que leur localisation.

**Tableau 2 Résultats des analyses microbiologiques**

| Localisation                  | Indicateur bactériologique | Valeur (UFC/100 ml) |
|-------------------------------|----------------------------|---------------------|
| 2686759 / Placette #5         | Escherichia coli           | 68                  |
| 2686757 / Placette #2         | Escherichia coli           | 70                  |
| 2686761 / Petit Lac Roche     | Escherichia coli           | 28                  |
| 2686764 / Petit Lac Extrémité | Escherichia coli           | 58                  |
| 1497880 / Baie Estacade       | Escherichia coli           | 17                  |

### **RÉSERVES ET LIMITES DES ANALYSES MICROBIOLOGIQUES**

Les analyses microbiologiques ont été préparées pour les fins précises décrites à l'appel d'offres. Ces analyses ont permis de corroborer certaines données liées notamment à la qualité de l'eau présentées à la présente section. L'intention n'était pas d'effectuer un système de suivi de la qualité de l'eau de la zone d'étude.



Figure 4 Localisation et résultats des analyses microbiologiques

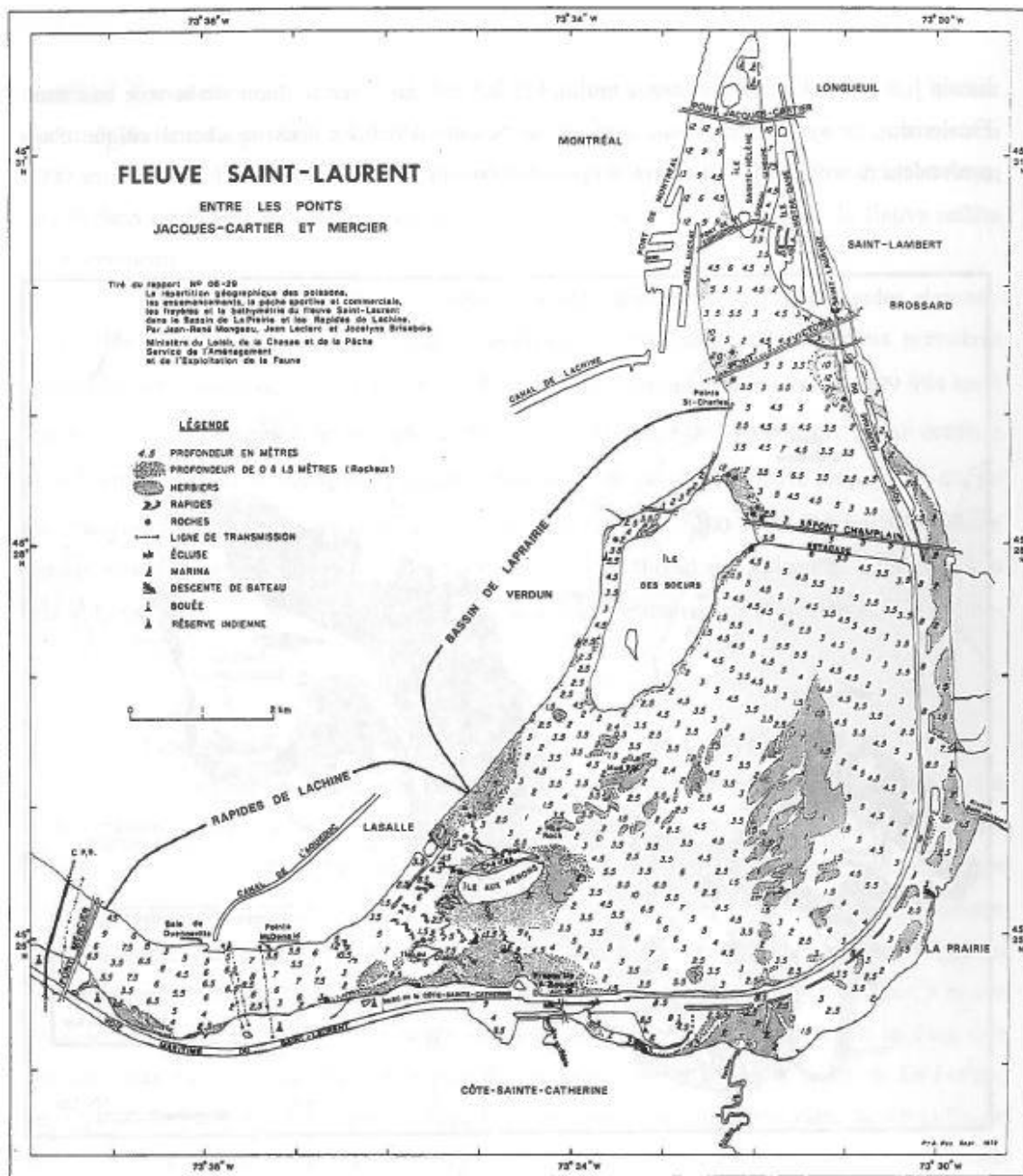




### 1.1.2 Bathymétrie

Le bassin de La Prairie forme un élargissement peu profond du fleuve d'une longueur de 6,8 km. Plus de 60 % de sa superficie n'excède pas les 4 mètres de profondeur. Sa profondeur moyenne varie entre 2 et 5 mètres (voir figure 5). Au pied des rapides, la profondeur est de 5 m, en moyenne, avec la présence d'une fosse atteignant 10 m au sud-est de l'île aux Hérons (Robitaille, J., 1997).

Figure 5 Bathymétrie, Fleuve Saint-Laurent entre les ponts Jacques-Cartier et Mercier



Dans le bassin principal, un haut-fond supportant un herbier aquatique sépare le grand bassin d'un sous-bassin linéaire et légèrement moins profond (2 à 5 m) qui longe la digue de la Voie maritime. En aval du pont Champlain, les eaux se rassemblent en un chenal unique d'une profondeur maximale de 7 m en aval du pont Champlain (Fortin et al., 1997).

D'après les levés complémentaires réalisés dans le cadre de l'étude sur le nouveau pont pour le Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013), dans le secteur sous le pont Champlain, la profondeur variait de 1 à 3 m du côté de la rive droite du bassin (rive ouest de la digue), elle se situait entre 2 et 5 m dans le bassin, avec la présence d'un chenal principal présentant des profondeurs variant entre 7 et 9 m.

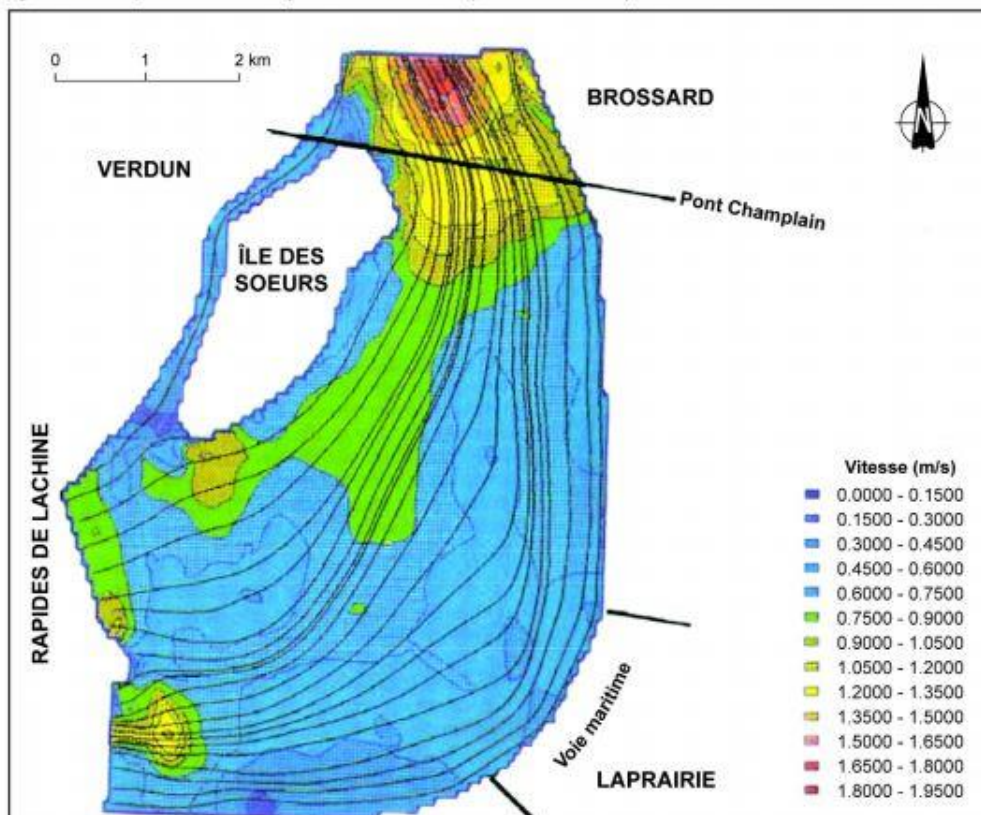
L'examen des orthophotos de juillet 2011 permet également de déceler la présence d'une bande d'eau moins profonde d'environ une dizaine de mètres de largeur qui longe la rive ouest de la digue sur presque toute sa longueur. La baie du Récré-O-Parc (à l'est de la presqu'île à Boquet) semble très peu profonde sur la photo, ce qui correspond à la zone peu profonde de 0 à 1,5 m illustrée en grisé sur la figure ci-dessous (tirée de Fortin et al., 1997).

### 1.1.3 Vitesses d'écoulement

L'écoulement principal du fleuve pénètre dans le secteur d'étude par les rapides de Lachine. Les vitesses de courant peuvent atteindre plus de 3 m/s au bas des rapides. Ensuite, l'écoulement ralentit et se partage de part et d'autre de l'île aux Hérons. Un peu plus loin, le bras nord est de nouveau subdivisé par l'île des Sœurs. Tout ce réseau se rassemble à la sortie du grand bassin, au niveau du pont Victoria (voir figure 6).

Figure 6 Champs de vitesse et trajectoire d'écoulement

Figure 63 Champs de vitesse et trajectoire d'écoulement (Leclerc et al. 1987)



Dans le grand bassin de La Prairie, les zones d'écoulement rapide, qui sont de l'ordre de 0,75 à 0,9 m/sec en période d'étiage et de 1,0 à 1,8 m/sec en période de crue, se retrouvent dans les chenaux, tandis que sur les hauts-fonds, les vitesses sont faibles (Hydro-Québec, 1984 in TecSult, 1995).

La modélisation des écoulements réalisée par Leclerc et al. 1987 (Consortium Dessau-Cima+, 2013) est illustrée à la figure 6 à la page précédente. Au site d'étude, le long de la digue, la vitesse du courant augmente de l'amont vers l'aval : la vitesse est nulle à faible (de 0,15 à 0,30 m/s) au niveau du Récré-O-Parc. Ensuite, des zones aux vitesses de courant faibles à modérées (entre 0,30 et 0,45 m/s) alternent sur la plus grande partie de la digue. En raison des vitesses faibles à modérées, ces deux secteurs sont propices aux activités en contact avec l'eau. Autour du pont Champlain, elles augmentent pour se situer entre 0,9 et 1,05 m/s avec des secteurs plus rapides (entre 1,2 et 1,35 m/s) en se rapprochant du pont Victoria.

#### 1.1.4 Caractérisation de la faune et la flore

Malgré un environnement immédiat très urbanisé où les sections de rive à l'état naturel ont pratiquement disparu, le milieu aquatique a pu échapper en bonne partie aux perturbations physiques. Le bassin de La Prairie présente ainsi un grand intérêt au plan de la biodiversité, en particulier au niveau de la faune ichthyenne et des habitats d'eaux vives reliés aux rapides ainsi qu'aux habitats terrestres des îles restées pratiquement intactes. La flore et la faune associées plus spécifiquement à la digue sont traitées dans le diagnostic « terre ».

Suite à une demande d'informations, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a transmis des données sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables, sur les habitats fauniques cartographiés, sur la faune ichthyenne présente, sur leurs lieux de reproduction connus et sur les sites d'intérêt faunique dans le grand bassin de la Prairie. Ces informations sont présentées en annexe. Les sections ci-dessous résument les principales informations disponibles.

##### ***Végétation aquatique***

Des herbiers aquatiques sont présents dans les zones moins profondes du grand bassin de La Prairie. Ce sont les milieux humides les plus répandus de ce secteur aux rives très artificialisées. D'après la cartographie réalisée à partir de données de télédétection aéroportée (Létourneau et Jean, 2005), ils sont surtout localisés au centre du grand bassin de La Prairie, dans le secteur entre l'île aux Hérons et l'île des Sœurs, dans les rapides ainsi que le long de la rive de la digue de la Voie maritime, en particulier dans la baie en aval de la presqu'île Boquet. Les inventaires récents réalisés dans le cadre de l'évaluation environnementale pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013) ont permis la cartographie d'un herbier très dense (75-100 %) le long de la digue du côté du grand bassin dans le secteur du pont Champlain.

Les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables dans la zone d'étude sont traitées dans la section suivante, car elles concernent surtout des espèces de rivage, de milieux humides ou de milieu terrestre. La seule espèce franchement aquatique qui a été répertoriée dans la zone d'étude est le potamot de l'Illinois (*Potamogeton illinoensis*), une espèce caractéristique des eaux rapides qui se trouve dans les rapides de Lachine près de l'île aux Hérons. Aucune autre espèce à statut particulier typique des herbiers n'est connue dans la zone d'étude.

## Poissons

Les rapides de Lachine et le bassin de La Prairie comptent 66 espèces de poissons qui se répartissent en 22 familles, avec une prédominance des percidés (perchaude, dorés, raseux-de-terre) et des centrarchidés (crapets et achigans) (Armellin et al., 1997). La diversité est cependant plus faible que dans les autres lacs fluviaux du fleuve Saint-Laurent. La perchaude est l'espèce dominante dans les rapides de Lachine tandis que dans le grand bassin de La Prairie se sont les meuniers noirs et rouges qui dominent la communauté ichthyenne. La majorité des espèces se trouve dans les deux secteurs, sauf certains salmonidés qui ont une distribution limitée aux rapides de Lachine.

Plusieurs frayères sont répertoriées dans le secteur. Elles sont cartographiées et documentées par le MFFP (voir [annexe 1](#)). Le tableau 3 résume l'information sur les frayères qui se situent en tout ou en partie à l'intérieur de la zone d'étude du présent projet. On remarque la présence à la fois de frayères d'eau vive, d'eau lente et d'eau mixte.

**Tableau 3 Habitats de reproduction et espèces associées pour les frayères situées le long de la rive nord-ouest de la digue**

| Endroit                | No Habitat de reproduction | PK | Courant | Grand brochet | Doré jaune | Perchaude | Crapet de roche | Fouille-roche zébré | Chabot tacheté | Meunier noir | Crapet soleil | Achigan à petite bouche | Chevalier rouge | Meunier rouge | Méné jaune | Achigan à grande bouche | Ouitouche | Éperlan arc-en-ciel* | Raseux-de-terre noir | Barbotte brune | Fondule barré | Méné à museau arrondi | Bec de lièvre | Carpe |
|------------------------|----------------------------|----|---------|---------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|----------------|--------------|---------------|-------------------------|-----------------|---------------|------------|-------------------------|-----------|----------------------|----------------------|----------------|---------------|-----------------------|---------------|-------|
| Presqu'île à Boquet    | 145                        |    | Lent    | F             |            |           |                 |                     |                |              |               |                         |                 |               |            |                         |           |                      |                      |                |               |                       |               |       |
| Nord de la digue       | 151                        |    | Rapide  |               | F          | F         | F               | F                   | F              | F            | F             | F                       | F               | x             | x          | x                       | x         | x                    | x                    |                |               |                       |               |       |
| Ouest de la digue      | 174                        |    | Lent    | x             |            | F         | F               |                     |                | a            | F             | F                       | a               |               |            |                         |           |                      | F                    |                |               |                       | a             | a     |
| Ouest de la digue      | 171                        |    | Mixte   |               |            |           | F               | F                   |                | F            |               | F                       |                 |               |            | F                       |           |                      | F                    |                |               |                       |               |       |
| Amont du pont Victoria | 169                        |    | Lent    |               |            |           |                 |                     |                |              |               |                         |                 |               |            |                         |           |                      | a                    | a              | a             | a                     |               |       |

F : fraye a : alimentation x : présence \* : espèce vulnérable  
Source : MFFP (juin 2015)

La majorité des espèces de poissons de la zone d'étude se reproduisent au cours du printemps (mi-avril) jusqu'au début de l'été, à l'exception des Salmonidés (truites) qui frayent à l'automne.

Le tableau 4 énumère plusieurs espèces de poissons vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui sont présentes dans le secteur du grand bassin.

**Tableau 4** Espèces de poissons désignées vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

| Espèces de poissons désignées vulnérables                                                             | Espèces de poissons susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Chevalier de rivière<br>Méné d'herbe<br>Fouille-roche gris<br>Alose savoureuse<br>Éperlan arc-en-ciel | Esturgeon jaune<br>Chat-fou des rapides                                   |

### ***Oiseaux aquatiques***

Même si ce corridor fluvial se situe en périphérie de la grande zone urbaine de Montréal, il est reconnu comme étant une importante zone de nidification et de migration pour plusieurs oiseaux. Le fleuve lui-même est une composante importante de l'habitat et est utilisé surtout par les oiseaux aquatiques.

Plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) ont d'ailleurs été désignées par le MFFP au centre du grand bassin, le long de la rive est de l'île des Sœurs et la rive sud de l'île de Montréal ainsi que dans les rapides de Lachine autour de l'île aux Hérons. Une héronnière (aire de nidification) est protégée sur l'île aux Hérons et deux îles sont désignées colonie d'oiseaux. Des cartes permettant de localiser ces aires protégées ([annexe 1](#)). Les principales espèces utilisant ces ACOA, répertoriées à l'automne et au printemps, sont principalement des canards barboteurs, tels que le Canard colvert, le canard noir et le canard pilet ainsi que des canards plongeurs et un très grand nombre de goélands à bec cerclé.

Le gouvernement fédéral a aussi désigné comme refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) quelques îles qui se retrouvent dans ce tronçon fluvial : le ROM de l'île aux Hérons (qui comprend les îles au Diable, aux Chèvres, aux Hérons, Les sept Sœurs ainsi que plusieurs îlots sans nom) et le ROM de l'île de la Couvée (dans le Petit Bassin).

Selon les données recueillies dans le cadre d'une étude sur l'avifaune sur les propriétés de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI) (Groupe Hémisphères, 2011), on estime à environ 25 le nombre d'espèces d'oiseaux aquatiques utilisant le corridor fluvial à l'étude (tronçon du fleuve s'étendant des îles de Boucherville jusqu'au canal de Beauharnois) pour la nidification. Par ailleurs, ce tronçon du fleuve Saint-Laurent représente aussi un important secteur servant de halte migratoire à de nombreux oiseaux aquatiques (plus de 80 espèces d'oiseaux aquatiques observés). Ces haltes sont utilisées autant lors des migrations printanières que les migrations automnales. De plus, on constate que plusieurs espèces pourront passer une bonne partie de l'hiver dans ce secteur où les eaux rapides sont libres de glace pratiquement toute la saison. Ce sont principalement des anatidés (p. ex. canards) et des laridés (p. ex. goélands) qui utiliseront ces lieux pour s'alimenter durant l'hiver.

Des dénombrements d'oiseaux ont été effectués en octobre 2012 pour documenter l'utilisation de l'ACOA centrale du bassin de La Prairie par les oiseaux aquatiques et les oiseaux de proie (Consortium Dessau-Cima+, 2013). Au total, 13 espèces d'oiseaux ont été observées au cours de ces inventaires et 233 individus ont été dénombrés. Les principales espèces présentes étaient la bernache du Canada, le cormoran à aigrettes, le goéland à bec cerclé et le canard colvert. Un seul oiseau de proie, un faucon



pèlerin, a été observé au vol près du pont Champlain. La totalité des bernaches du Canada observée était localisée directement dans l'ACOA soit, au sud de l'estacade du pont Champlain.

## 1.2 Diagnostic « Terre »

### 1.2.1 Morphologie de la digue

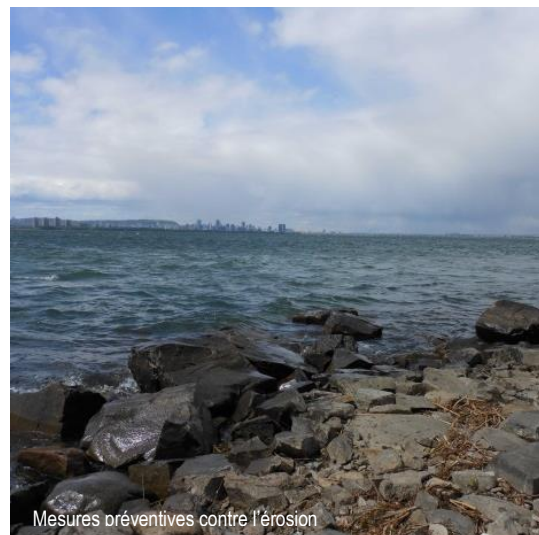
La digue est entièrement artificielle. Ses pentes sont généralement régulières et assez abruptes. Près du pont Victoria (coupe AA') (carte 1), des structures en béton bordent l'entrée de l'écluse du côté du Petit Bassin alors que du côté de fleuve, la pente est surtout arbustive et se termine avec un étroit replat près de l'eau.

À l'autre extrémité, le Récré-O-Parc a été aménagé sur les terres riveraines. Un large sentier multifonctionnel d'accès au fleuve qui longe la digue se situe sur un replat plus naturel. La pente de la digue est boisée, de même que les abords du fleuve.

Entre les deux (coupe BB') (carte 1), la digue présente toujours sa forme typique avec des pentes régulières boisées, et on trouve un replat de largeur variable, mais assez important pour qu'un sentier informel (en continuité avec le sentier multifonctionnel) soit présent sur toute sa longueur. Ce secteur situé près du niveau du fleuve, non aménagé et boisé, offre des vues intéressantes vers Montréal.

Soumises aux variations saisonnières du niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, mais surtout exposées aux vents dominants de l'ouest et aux fortes vagues, les rives présentent des signes d'érosion et par endroits, de gros blocs ont été installés comme moyen de prévention.

La partie ouest du Récré-O-Parc, légèrement boisée est fortement marquée par la présence des anciennes routes d'accès du camping. Les sentiers asphaltés se retrouvent dans cette partie. Au centre du parc se trouve la plage et à l'est, 3 km de digue sur laquelle on retrouve une piste cyclable et un sentier d'accès au bord du fleuve.



Quelques avancées (anciens espaces de manœuvre pour le camionnage) et des plages dénudées parsèment la digue offrant un potentiel d'aménagement intéressant pour accueillir diverses activités comme la pêche en rive, les activités nautiques, les activités d'observation et d'interprétation, le camping, la mise en valeur, etc.

Rappelons que la localisation des coupes AA' et BB' sont est illustrée sur la carte 1 Diagnostic préliminaire (voir figures 7 et 8).

Figure 7 Coupe type AA'

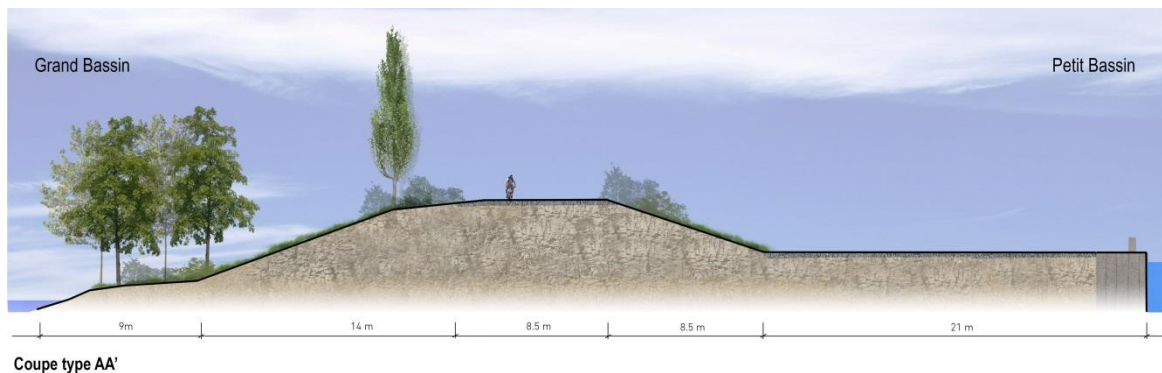
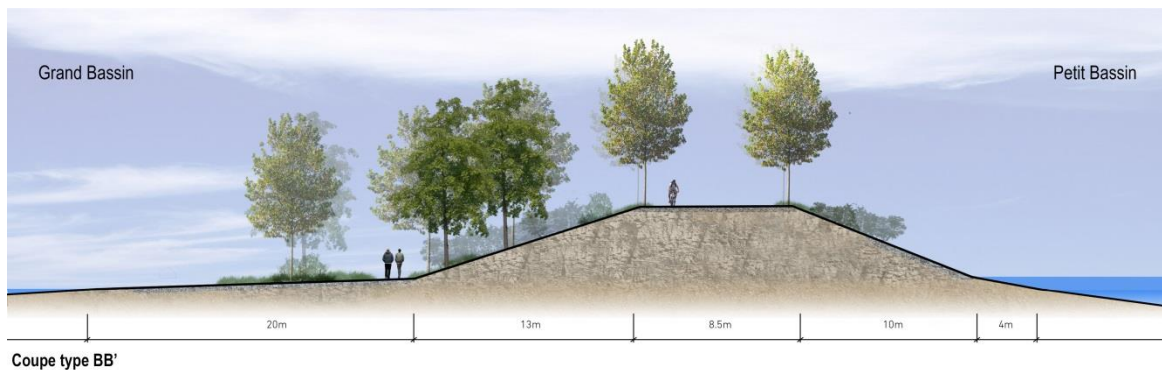


Figure 8 Coupe type BB'



## 1.2.2 Caractérisation de la faune et la flore

### *Végétation terrestre*

De façon générale, un couvert forestier est présent sur une grande partie de la zone d'étude. Celui-ci est plus dense et plus mature dans la partie la plus à l'ouest du Récré-O-Parc (« secteur parc ») et s'éclaircit tranquillement vers l'est (Plania, 2009). La CMM (CMM, 2011, PMAD) a identifié plusieurs surfaces boisées<sup>1</sup> le long de la digue de la Voie maritime (voir carte 1). Bien que ces contours ne soient pas très précis, ils permettent de constater rapidement que les bois se concentrent sur le talus de la digue faisant face au Grand Bassin. Une bande boisée qui s'élargit par endroits est présente de façon discontinue sur la digue du km 6 au km 19 (carte 1), puis de façon continue mais très étroite du km 19 au km 31. Ensuite le versant ouest de la digue est plutôt ouvert.

<sup>1</sup> L'ensemble des surfaces boisées présentant une concentration de fûts raisonnablement denses et constituant des surfaces contiguës d'environ 0,5 hectare ou plus. L'inventaire métropolitain des surfaces boisées est réalisé par vidéogrammétrie à partir de photographies prises à une résolution de 10 cm par pixel. Afin de ne pas surévaluer la superficie des surfaces boisées, les trouées de plus de 20 mètres de rayon et les corridors déboisés de plus 10 mètres de largeur ont été retranchés.

Les secteurs boisés de la digue sont largement dominés par le peuplier deltoïde. L'orme d'Amérique est l'espèce compagne la plus fréquente, mais on peut aussi y trouver du frêne de Pennsylvanie ou de l'érable argenté. Ces peupleraies deltoïdes sont des peuplements relativement assez ouverts et assez hauts, avec une strate arbustive importante dominée par le chèvrefeuille du Canada ou le sumac vinaigrier ou les deux avec la présence de nerprun cathartique, de cerisier de Virginie, de framboisier, de cornouiller stolonifère, etc. (Consortium Dessau-Cima+, 2013 et observations sur le terrain). Certains versants de la digue sont plutôt dominés par le peuplier faux-tremble (environ du km 13-14) avec un sous-bois de chèvrefeuille, de cerisier de Virginie et d'herbe à la puce. D'autres portions de versants sont plus ouvertes (en particulier les secteurs plus au nord des km 31 à 32) et se caractérisent soit par un couvert arbustif dense de chèvrefeuille et de sumac vinaigrier ou par une prairie de graminées.

Le secteur du Réciré-O-Parc présente des espèces un peu plus diversifiées et comporte plusieurs essences associées à un stade de fin de succession, tels l'orme d'Amérique, l'érable à sucre et le micocoulier occidental (Données non publiées d'Héritage Laurentien in Plania, 2009). Un plan de reboisement serait à élaborer et à mettre en oeuvre.

### ***Milieux humides***

La CMM identifie plusieurs zones d'eau peu profonde dans le Petit Bassin de La Prairie. Dans le Grand Bassin, le long de la digue, seuls trois milieux humides ont été cartographiés : à l'extrémité nord, une zone d'eau peu profonde sous le pont Victoria (à l'extérieur de la zone d'étude) et un marais de 1,25 ha au km 15,5; à l'extrémité sud, une zone d'eau peu profonde le long de la rive du km 2 au km 1 et se poursuivant vers l'ouest.

La visite de reconnaissance effectuée le long de la digue a permis de constater que le littoral (portion de la berge située sous la ligne des hautes eaux) est généralement dénudé et constitué de galets de shale, de blocs ou de gravier. Selon la topographie locale, cette plage dénudée occupe une plus grande largeur où il est possible de se promener sur le bord de l'eau (voir carte 1). Par endroits, une mince bande de prairie humide (ou haut marais) à phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*) ou à roseau commun (*Phragmites australis*) est présente et, dans certains secteurs, un marécage arbustif lui succède vers le haut de la berge. Ce dernier peut être dominé par le saule de l'intérieur (*Salix interior*), une espèce commune sur les rives du fleuve ou comprendre plusieurs espèces de saules arbustifs et du cornouiller stolonifère. La frange des grands arbres riverains comporte de grands saules arborescents (*Salix* cf *fragilis*), du frêne de Pennsylvanie et de l'orme d'Amérique qui pourraient être considérés comme des marécages arborescents dans les secteurs plus plats inondés au printemps, tels qu'à l'intérieur de la baie de la presqu'île à Boquet et dans certains secteurs le long de la digue. Un inventaire plus exhaustif serait nécessaire pour délimiter l'ensemble des milieux humides riverains le long de la digue et la cartographie actuelle de Canards Illimités Canada ne peut être considérée comme complète pour ce secteur.

Selon le plan directeur du Réciré-O-Parc, le bord de rive présente une combinaison d'arbres matures et de frange herbacée qui crée des ambiances paysagères harmonieuses et féériques (Plania, 2009).

Une étude de l'évolution générale des milieux humides du fleuve entre 1990-1991 et 2000-2002 (Jean et Létourneau, 2011) a montré que les milieux humides du bassin de La Prairie sont passés de 0 à 2 ha. Il n'y a pas de pertes et les gains s'élèvent seulement à 2 ha. Les auteurs mentionnent en effet qu'ils n'ont pas de données de terrain pour ce secteur, ce qui est sûrement une lacune dans l'identification des milieux

humides. L'ensemble des gains observés est dû à la présence de hauts marais à phragmites australis en 2000-2002. (Jean et Létourneau, 2011)

### *Espèces envahissantes*

Le roseau commun ou phragmite, une espèce très envahissante, est omniprésent dans la zone d'étude. Il a envahi les terrains de l'ancien camping du Récré-O-Parc (Planina, 2009). Un sol bien drainé et l'ajout d'un couvert forestier pourraient contribuer à diminuer sa présence dans ce secteur. Dans le secteur de la digue, le roseau commun s'est implanté dans le haut marais et forme plusieurs grandes colonies.

### *Plantes menacées ou vulnérables*

D'après la base de données du CDPNQ, il y a dans l'aire de recherche 72 occurrences rapportées pour 38 espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Sont incluses au minimum les occurrences dont la précision fait qu'elles pourraient se retrouver dans la zone d'étude. Cependant, la presque totalité de ces occurrences sont associées à l'île aux Hérons, à l'île au Diable et à l'île des Sœurs dans des habitats que l'on ne retrouve pas sur la digue.

La presqu'île à Boquet constitue l'habitat le plus propice aux espèces menacées ou vulnérables. Deux occurrences, de verveine simple (*Verbena simplex*) et de trichostème fourchu (*Trichostema dichotomum*) ont été répertoriées à l'île à Boquet, mais celles-ci sont considérées disparues aujourd'hui. Il subsiste une seule occurrence plus récente (1999), de moutarde-tanaïse verte (*Descurainia pinnata* ssp. *brachycarpa*), qui se situe sur des rochers exposés d'un escarpement riverain sur la presqu'île à Boquet. De plus, l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) est présente à Sainte-Catherine et se situerait près de l'île à Boquet, mais ses coordonnées sont imprécises. Enfin, toujours à Sainte-Catherine, mais à la limite de la réserve amérindienne de Kahnawake, se trouve une autre occurrence d'espèce disparue, la lézardelle penchée (*Saururus cernuus*).

Les inventaires floristiques visant la recherche d'espèces rares lors de l'évaluation environnementale du nouveau pont pour le Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013) ont permis d'identifier deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : le lycopus du Saint-Laurent (*Lycopus americanus* var. *laurentianus*) sur des îles à l'est de l'île des Sœurs et le lycopus rude (*Lycopus asper*) dans des friches du côté est de la digue de la Voie maritime directement au sud du pont Champlain.

La présence d'espèces menacées ou vulnérables ne semble pas constituer un enjeu important pour le présent projet, mais cet aspect devra être documenté plus en profondeur par des inventaires ciblés sur les sites retenus.

### ***Oiseaux terrestres***

Les oiseaux terrestres observés dans les secteurs en friche situés à proximité des ponts et du fleuve sur les terrains appartenant à PJCCI (Groupe Hémisphères, 2011) comptent 34 espèces. Parmi celles-ci, 11 espèces dominent en nombre et sont typiques des milieux urbains ou des milieux riverains. Outre l'hirondelle à front blanc, volant activement près des ponts, il n'est pas étonnant de retrouver aussi l'étourneau sansonnet. Plusieurs jeunes de ces espèces grégaires accompagnaient les adultes en

déplacement. Viennent ensuite en ordre d'importance, le carouge à épaulettes, le bruant chanteur et la paruline jaune. Ces trois espèces sont des oiseaux typiques des rives du Saint-Laurent.

Dans le cadre de l'étude pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013), un total de 41 espèces a été répertorié à l'intérieur des milieux naturels inventoriés dans leur zone d'étude. Pour le secteur de la digue de la Voie maritime, le nombre total d'espèces observées est de 19 espèces. Le secteur de la digue se démarquait par le plus grand nombre de couples nicheurs observés (77 couples en juin 2012). Les espèces les plus abondantes lors des inventaires, en termes de couples nicheurs sont, par ordre d'importance : le carouge à épaulettes, la paruline jaune, le bruant chanteur et le jaseur d'Amérique. Ces quatre espèces comptent pour 72 % des observations, les 37 espèces restantes représentent 28 % des couples nicheurs dénombrés (Consortium Dessau-Cima+, 2013).

Dans l'ensemble, les oiseaux répertoriés sont des espèces communes au Québec et caractéristiques des milieux ouverts et urbanisés ou riverains. Les habitats pour la faune avienne dans la zone d'étude comprennent les peuplements forestiers ouverts qui occupent la bande riveraine du fleuve ainsi que des friches arbustives et herbacées.

#### *Espèces d'oiseaux menacées ou vulnérables*

D'après les données reçues du MFFP, des occurrences de deux espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* sont présentes dans la zone d'étude élargie : le faucon pèlerin anatum (*Falco peregrinus anatum*), qui a déjà niché sur la structure du pont Champlain et le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), dont un nid était présent à l'île aux Hérons.

Il est à noter que deux espèces d'oiseaux à statut particulier ont été observées lors des inventaires pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent, soit le faucon pèlerin et le martinet ramoneur (Consortium Dessau-Cima+, 2013).

Les habitats potentiels pour ces espèces ne sont pas présents le long de la digue de la Voie maritime. Des nichoirs artificiels ont été installés par PJCCI afin de faciliter la réalisation des travaux de réfection au pont Champlain afin d'inciter les faucons à nicher à des endroits qui ne seraient pas en conflit avec les travaux planifiés par la Société.

#### ***Reptiles et amphibiens***

De façon générale, les habitats permettant l'établissement des amphibiens sont peu présents dans le secteur du pont Champlain et dans la zone d'étude. Par ailleurs, en ce qui a trait aux reptiles, l'habitat est peu favorable aux tortues en raison des berges plutôt rocheuses et de la faible présence de substrat permettant la construction d'un nid en bordure du fleuve. Toutefois, l'habitat est favorable aux couleuvres, principalement à la couleuvre brune.

D'après les inventaires réalisés pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent, on retrouve seulement la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*), le necture tacheté (*Necturus maculosus*), la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), la tortue peinte (*Chrysemys picta*) et la couleuvre brune (*Storeria dekayi*) (Consortium Dessau-Cima+, 2013).



Une couleuvre brune a été observée sur la digue au niveau du pont Champlain sur les rivages rocheux en bordure du fleuve Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013). Aucun hibernacle (trous entre les roches, dans la terre, comme des terriers abandonnés ou tout autre endroit qui se retrouve sous la ligne de gel du sol en hiver) n'a été confirmé de façon certaine dans la zone d'étude. La couleuvre brune ayant un statut d'espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, des mesures de protection et un suivi sont prévus dans le cadre des travaux de construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

Parmi les autres occurrences d'espèces de reptiles ou d'amphibiens à statut particulier dans la région selon les données du MFFP, mentionnons la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*) et la rainette faux-grillon-de-l'ouest (*Pseudacris triseriata*), mais leurs habitats ne sont pas présents dans la zone d'étude du présent projet.

### ***Mammifères***

D'après les inventaires réalisés dans le cadre de l'évaluation environnementale du nouveau pont pour le Saint-Laurent (Consortium Dessau-Cima+, 2013), l'écureuil gris est omniprésent dans la zone d'étude. Les petits rongeurs semblent également bien représentés dans les friches herbacées et à l'orée des boisés où les débris naturels et artificiels peuvent représenter des sites de reproduction. Les berges du fleuve, en rive-sud, à Montréal ou sur l'île des Sœurs semblent particulièrement fréquentées par les prédateurs que sont le renard, le raton laveur, la moufette et le vison. Ces espèces ont toutes été observées dans les zones riveraines (nouveau pont pour le Saint-Laurent).

Les berges rocheuses du fleuve, les courants relativement forts, la forte exposition aux vents et l'absence de petits cours d'eau restreignent le potentiel de la zone d'étude pour les mammifères semi-aquatiques comme le rat musqué et le castor. Cependant, des signes de présence du castor ont été observés tout le long de la digue et une hutte a été relevée (carte 1).



Présence du castor



Présence du castor

Les mammifères relevés dans le secteur du pont Champlain sont des espèces communes au Québec et pour la plupart bien adaptés aux milieux urbains et plutôt ouverts (Consortium Dessau-Cima+, 2013).

### 1.2.3 Tenure des lieux et ententes existantes

#### *Tenure des terres*

Rappelons que la digue traverse le territoire des villes de Saint-Lambert, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson et Sainte-Catherine. La Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, société sans but lucratif, est gestionnaire de la digue tandis que Transport Canada est le propriétaire. Toutefois plusieurs autres entités fédérales, provinciales, régionales (agglomération de Longueuil et MRC de Roussillon) et municipales (Saint-Lambert, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson et Sainte-Catherine) s'ajoutent à la Corporation et à Transport Canada lorsqu'il s'agit d'utiliser la digue à d'autres fins que pour celles dont elle a été construite, soit celle de contenir les eaux pour le transport maritime dans le Petit Bassin de La Prairie.

#### *Grandes affectations du territoire*

Une grande affectation annonce la vocation actuelle d'un territoire donné ou ce vers quoi il veut tendre. L'affectation regroupe une variété d'activités qui font partie d'un même ensemble. Elles sont compatibles entre elles et avec le milieu. L'affectation peut également être établie selon les potentiels et les contraintes du milieu.

La zone d'étude traverse deux entités régionales : l'Agglomération de Longueuil (Saint-Lambert et Brossard) et la MRC de Roussillon (La Prairie, Candiac, Delson et Sainte-Catherine). La portion de la zone d'étude se trouvant sur le territoire de l'Agglomération de Longueuil se situe dans l'aire d'affectation « Protection et récréation ». Les activités autorisées à l'intérieur de cette aire d'affectation, donc à l'intérieur de la zone d'étude, sont présentées au tableau 5.

**Tableau 5 Agglomération de Longueuil – Affectation « Protection et récréation »**

| Saint-Lambert et Brossard                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctions dominantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Fonctions complémentaires                                                                                                                                             |
| <p>Activité de protection, de conservation et de mise en valeur d'habitats fauniques, incluant les travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau</p> <p>Activité récréative extensive, incluant les parcs et espaces verts* : activités de loisir dont la pratique n'est pas subordonnée à des installations importantes, sauf pour quelques bâtiments accessoires, et qui s'effectue habituellement sur des territoires étendus (parc, espace de détente, piste cyclable, ski de randonnée, etc.)</p> <p>Équipement communautaire non structurant : englobe les équipements institutionnels, publics, culturels et récréotouristiques, principalement de desserte locale, qui ne sont pas considérés comme structurants. Les écoles primaires et secondaires font notamment partie de cette catégorie</p> | <p>Commerce et service de support aux fonctions dominantes**</p> <p>Agriculture urbaine***</p> <p>Utilité publique et autre infrastructure de transport d'énergie</p> |

\* S'assurer que les activités et constructions autorisées tiennent compte de la capacité d'accueil de l'écosystème d'intérêt en place.

\*\* Permettre des usages répondant aux besoins des usagers des fonctions dominantes autorisées (location d'équipement de loisir, casse-croûte, accueil, centre d'interprétation, souvenirs, etc.). Les constructions et les aménagements doivent tenir compte de la capacité d'accueil des écosystèmes d'intérêt en place et minimiser les impacts sur ces derniers.

\*\*\* Permettre des fonctions agricoles compatibles aux écosystèmes d'intérêt en place et aux milieux de vie urbains limitrophes.

Source : *Projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, juin 2014.*

Quant à la portion de la zone d'étude se trouvant sur le territoire de la MRC de Roussillon, elle se situe dans l'aire d'affectation « Récréative ». Les activités autorisées à l'intérieur de cette aire d'affectation, donc à l'intérieur de la zone d'étude, sont présentées au tableau 6.

**Tableau 6 MRC de Roussillon – Affectation « Récréative »**

| La Prairie, Candiac, Delson et Sainte-Catherine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Fonctions dominantes</b></p> <p><b>Activité récréative intensive</b> : activités de loisirs, culturelles ou éducatives dont la pratique requiert de grands espaces non-construits ainsi que des bâtiments et/ou des aménagements considérables. Les golfs, les terrains de pratique de golf, les bases de plein air, les marinas, les musées et les campings font notamment partie de cette fonction</p> <p><b>Activité récréative extensive</b> : activités de loisirs, culturelles ou éducatives dont la pratique requiert de grands espaces non-construits ainsi que quelques bâtiments et/ou équipements accessoires. Les parcs, les espaces de détente et les pistes cyclables font notamment partie de cette fonction</p> <p><b>Activité de commerce de support à l'activité récréative principale</b>. Toutefois, les usages de cette fonction sont autorisés dans la mesure où les produits vendus et les services offerts visent à desservir la clientèle fréquentant les activités récréatives. De manière non limitative, les usages visés sont de type : casse-croûte et service de restauration, service de location d'équipements récréatifs légers tels que bicyclette, ski de fond et autres</p> <p><b>Activité de sauvegarde et de mise en valeur des potentiels</b>, où seules les coupes d'assainissement, d'implantation d'ouvrages écologiques et les activités d'interprétation visant une gestion environnementale du milieu en cause sont autorisées</p> | <p><b>Fonctions complémentaires</b></p> <p><b>Équipement institutionnel et communautaire non structurant</b>, c'est-à-dire les équipements institutionnels, administratifs et communautaires qui ne sont pas considérés comme structurants à l'échelle régionale. Les écoles primaires et secondaires ainsi que les équipements municipaux à desserte locale font notamment partie de cette fonction</p> <p><b>Équipement et réseau d'utilité publique</b></p> |

Source : *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, novembre 2014.*

### Utilisation des lieux

La digue de la Voie maritime accueille la piste cyclable de la Voie maritime s'étirant sur près de 15 km entre deux pôles récréotouristiques majeurs : le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de la ville de Sainte-Catherine. Cette piste ne fait toutefois pas partie de la Route verte. La piste cyclable est accessible depuis l'estacade du pont Champlain, par l'île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert et par le pont des écluses à Sainte-Catherine. Plusieurs activités se déroulent sur la digue. Au Récré-O-Parc, on peut notamment rouler à vélo sur la piste cyclable, se baigner dans le secteur Plage, pratiquer le ski de fond et la raquette en hiver, observer les oiseaux, pratiquer la pêche, observer les bateaux empruntant les

écluses. Le reste de la digue est principalement dédié à ce jour à la pratique du cyclisme, bien que la pêche en rive soit pratiquée à quelques endroits.

La digue offre deux ambiances : la crête et le bas de la digue. Étant aménagée sur la crête, la piste cyclable domine la zone d'étude. La végétation encadre la piste sur presque toute sa longueur en saison estivale et agit notamment à titre de brise-vent. Un chemin en gravier se trouve au bas de la digue et longe le fleuve. Ce chemin permet un contact privilégié avec l'eau. Toutefois, ce chemin donne l'impression d'être situé dans un *no man's land* : sa localisation peut amener un sentiment d'insécurité et de vulnérabilité à certains endroits. Quelques chemins informels relient la piste cyclable de la digue au rivage (le haut et le bas de la digue). Des sites improvisés pour des feux de camps et des abris de fortune (campements informels) parsèment la digue.

Une aire de repos à proximité du pont Victoria a été aménagée. Le secteur de la digue du Récré-O-Parc offre cinq placettes aménagées. Deux escaliers permettent d'accueillir les usagers. Au centre du secteur, on retrouve un quai pour les pêcheurs et un centre de location et d'excursion de kayak. Ce secteur fait partie de la réserve faunique de l'île aux Hérons et permet l'observation d'une multitude d'espèces d'oiseaux.

Le centre de la digue souffre d'érosion à quelques endroits, notamment en raison des courants, principalement sur les territoires de La Prairie et de Brossard. Des anciens espaces de manœuvre pour le camionnage se trouvent le long de la digue. Ces derniers offrent aujourd'hui des sites à haut potentiel pour accueillir des activités en rive.



Secteur de la digue – Récré-O-Parc



Site de feu de camp



Sentier reliant le haut et le bas de la digue



Abri de fortune (campement informel)

### ***Ententes existantes***

La Voie maritime du Saint-Laurent est gérée et exploitée par la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, côté canadien, et par la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation*, côté américain. La Garde côtière canadienne assure, quant à elle, l'utilisation sécuritaire de la voie navigable. L'aménagement de la piste cyclable de la digue a nécessité des ententes entre la Société du parc Jean-



Drapeau (SPJD), la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et la Garde côtière canadienne pour l'utilisation des terrains et des installations.

La piste cyclable de la Voie maritime est exploitée et entretenue par la Société du parc Jean-Drapeau. La SPJD est une société paramunicipale de la Ville de Montréal. Par ailleurs, la société gère plusieurs autres attractions, activités et événements se déroulant notamment sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame : le Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène, la plage du parc Jean-Drapeau, les Jardins des Florales, la danse sociale, le Bassin olympique, les pistes de vélo et de patins à roues alignées, la Fête des Neiges de Montréal, la Fête des enfants de Montréal, les Week-ends du Monde au parc Jean-Drapeau et la location de salles et de sites. La société doit assurer un service de surveillance pendant les heures d'ouverture de la piste cyclable.

Une entente intermunicipale concernant la piste cyclable de la Voie maritime a été signée entre la SPJD et les villes de Longueuil, Saint-Lambert, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant pour les saisons 2009 à 2015. Par cette entente, la société s'engage à maintenir en bon état d'entretien et à la rendre accessible entre le 15 avril et le 31 octobre de chaque année de 6 h à 22 h. Les villes concernées offrent de contribuer, selon certaines modalités, aux dépenses nécessaires à l'exploitation et à l'entretien de la piste cyclable.

La Corporation d'aménagement des rives et du parc (CARP), organisme et partenaire paramunicipal de la Ville de Saint-Catherine, gère le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine.

#### 1.2.4 Capacité d'accueil

Pour l'instant, ce sont surtout des cyclistes qui fréquentent la digue. Mais, il y a aussi de nombreux pêcheurs (plus de 500)<sup>2</sup> qui s'adonnent en toute quiétude à l'activité de pêche aux abords de la digue, plus particulièrement en aval de la presqu'île à Boquet. Avec l'aménagement du parc de la Digue par la Ville de Sainte-Catherine et le désir de cette dernière à développer le Récré-O-Parc, une offre accrue d'activités apparaît comme l'observation de la faune et du fonctionnement des écluses, la randonnée pédestre, la pêche libre ainsi que le ski de fond et la raquette l'hiver (activités hivernales sur le site du Récré-O-Parc). Par ailleurs, les amateurs de motomarine<sup>3</sup> voudraient bien profiter de la digue et de ses abords pour accéder au Grand Bassin de La Prairie.

#### *Fréquentation de la piste cyclable*

La piste cyclable de la Voie maritime a vu son affluence presque doubler entre 2011 et 2013 (hausse de 95 %). Pour ces trois années, la piste cyclable a été la plus fréquentée au mois de juillet. Par ailleurs, les « périodes de pointe » de la piste cyclable pour chaque année ont été de 15 h à 17 h (voir tableaux 7, 8 et 9).

<sup>2</sup> <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2011/03/17/les-amateurs-de-motomarine-dans-lincertitude>

<sup>3</sup> <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2011/03/17/les-amateurs-de-motomarine-dans-lincertitude>



**Tableau 7 Fréquentation de la piste cyclable par heure, 15 avril au 31 octobre 2011**

| Heure-Date   | avril        | mai           | juin          | juil          | août          | sept          | oct          | 2011           |
|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| 6 h à 7 h    | 77           | 957           | 1 190         | 1 229         | 1 294         | 550           | 212          | 5 509          |
| 7 h à 9 h    | 245          | 2 085         | 2 797         | 2 586         | 1 917         | 1 485         | 365          | 10 880         |
| 9 h à 11 h   | 435          | 1 844         | 3 903         | 4 543         | 2 851         | 2 689         | 445          | 16 711         |
| 11 h à 13 h  | 435          | 1 625         | 3 268         | 6 364         | 4 147         | 3 467         | 830          | 20 136         |
| 13 h à 15 h  | 398          | 2 045         | 2 569         | 5 396         | 4 201         | 3 340         | 1 232        | 19 181         |
| 15 h à 17 h  | 649          | 3 703         | 4 591         | 6 287         | 3 918         | 3 502         | 848          | 23 498         |
| 17 h à 19 h  | 351          | 2 892         | 3 757         | 4 281         | 3 478         | 2 699         | 458          | 17 916         |
| 19 h à 21 h  | 163          | 1 760         | 2 176         | 2 740         | 2 636         | 1 668         | 145          | 11 288         |
| 21 h à 22 h  | 36           | 529           | 1 103         | 1 553         | 1 702         | 664           | 77           | 5 664          |
| <b>Total</b> | <b>2 789</b> | <b>17 440</b> | <b>24 754</b> | <b>34 979</b> | <b>20 064</b> | <b>20 064</b> | <b>4 613</b> | <b>130 783</b> |

Source : Société du parc Jean-Drapeau

**Tableau 8 Fréquentation de la piste cyclable par heure, 15 avril au 31 octobre 2012**

| Heure-Date   | avril        | mai           | juin          | juil          | août          | sept          | oct          | 2012           |
|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| 6 h à 7 h    | 121          | 725           | 948           | 821           | 704           | 528           | 28           | 3 875          |
| 7 h à 9 h    | 664          | 2 681         | 2 232         | 3 598         | 3 285         | 1 755         | 116          | 14 331         |
| 9 h à 11 h   | 1 004        | 3 319         | 4 480         | 5 434         | 3 673         | 1 754         | 128          | 19 792         |
| 11 h à 13 h  | 1 364        | 4 852         | 6 078         | 8 475         | 5 339         | 2 327         | 111          | 28 546         |
| 13 h à 15 h  | 1 022        | 5 719         | 5 783         | 10 022        | 6 021         | 2 854         | 494          | 31 915         |
| 15 h à 17 h  | 1 204        | 6 951         | 6 445         | 10 828        | 6 367         | 2 531         | 1 239        | 35 565         |
| 17 h à 19 h  | 1 047        | 6 179         | 5 765         | 7 057         | 4 349         | 2 014         | 823          | 27 234         |
| 19 h à 21 h  | 306          | 3 290         | 2 696         | 3 462         | 2 066         | 614           | 228          | 12 662         |
| 21 h à 22 h  | 53           | 1 356         | 581           | 1 448         | 571           | 118           | 82           | 4 209          |
| <b>Total</b> | <b>6 785</b> | <b>35 072</b> | <b>35 008</b> | <b>51 145</b> | <b>32 375</b> | <b>14 495</b> | <b>3 249</b> | <b>178 129</b> |

Source : Société du parc Jean-Drapeau

**Tableau 9 Fréquentation de la piste cyclable par heure, 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2013**

| Heure-Date  | avril | mai   | juin  | juil   | août   | sept  | oct   | 2013   |
|-------------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|-------|--------|
| 6 h à 7 h   | 332   | 1 067 | 733   | 1 311  | 1 022  | 747   | 494   | 5 706  |
| 7 h à 9 h   | 1 048 | 3 123 | 2 196 | 3 882  | 3 500  | 2 810 | 1 363 | 17 922 |
| 9 h à 11 h  | 1 054 | 3 046 | 3 354 | 5 300  | 5 600  | 2 333 | 1 615 | 22 302 |
| 11 h à 13 h | 1 563 | 5 520 | 4 795 | 9 314  | 7 743  | 4 132 | 1 896 | 34 963 |
| 13 h à 15 h | 2 390 | 7 865 | 6 837 | 13 134 | 10 432 | 5 710 | 3 194 | 49 562 |
| 15 h à 17 h | 3 170 | 7 326 | 6 363 | 12 937 | 10 798 | 6 536 | 3 670 | 50 800 |
| 17 h à 19 h | 3 474 | 8 216 | 5 426 | 11 431 | 9 112  | 6 370 | 4 093 | 48 122 |
| 19 h à 21 h | 899   | 3 986 | 3 084 | 5 241  | 3 735  | 1 969 | 948   | 19 862 |
| 21 h à 22 h | 87    | 448   | 430   | 1 178  | 3 214  | 336   | 180   | 5 873  |

|              |               |               |               |               |               |               |               |                |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Total</b> | <b>14 017</b> | <b>40 597</b> | <b>33 218</b> | <b>63 728</b> | <b>55 156</b> | <b>30 943</b> | <b>17 453</b> | <b>255 112</b> |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|

Source : Société du parc Jean-Drapeau

Toujours selon la SPJD, entre 2011 et 2013, la majorité des cyclistes étaient en provenance des villes de Montréal, Saint-Lambert, Saint-Hubert, Brossard, Longueuil et Sainte-Catherine. De ce fait, il semble que les usagers accèdent au territoire de la digue par l'estacade du pont Champlain, par l'île Notre-Dame ou par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert (voir tableau 10).

**Tableau 10 Provenance des cyclistes, 2011-2013**

| Ville                   | 2011         | 2012         | 2013         |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Boucherville</b>     | 2 %          | 4 %          | 5 %          |
| <b>Brossard</b>         | 5 %          | 14 %         | 13 %         |
| <b>Candiac</b>          | 1 %          | 3 %          | 3 %          |
| <b>Delson</b>           | 1 %          | 2 %          | 1 %          |
| <b>Greenfield Park</b>  | 1 %          | 8 %          | 7 %          |
| <b>La Prairie</b>       | 1 %          | 5 %          | 4 %          |
| <b>LeMoyne</b>          | 7 %          | 3 %          | 2 %          |
| <b>Longueuil</b>        | 7 %          | 14 %         | 14 %         |
| <b>Montréal</b>         | 3 %          | 18 %         | 14 %         |
| <b>Saint-Bruno</b>      | 3 %          | 3 %          | 4 %          |
| <b>Saint-Constant</b>   | 3 %          | 2 %          | 1 %          |
| <b>Sainte-Catherine</b> | 15 %         | 2 %          | 2 %          |
| <b>Saint-Hubert</b>     | 15 %         | 10 %         | 10 %         |
| <b>Saint-Lambert</b>    | 20 %         | 19 %         | 28 %         |
| <b>Autres</b>           | 8 %          | 11 %         | 10 %         |
| <b>Total</b>            | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

Source : Société du parc Jean-Drapeau

## Fréquentation du Récré-O-Parc

### Secteur plage

Les entrées à la plage du Récré-O-Parc ont augmentées de 29 % entre l'été 2008 et l'été 2014. Les entrées pour les périodes estivales de 2008 à 2014 sont présentées au tableau suivant.

**Tableau 11 Entrées à la plage du Récré-O-Parc**

|                | Été 2008 | Été 2009 | Été 2010 | Été 2011 | Été 2012 | Été 2013 | Été 2014 |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Juin</b>    | 1 529    | 2 242    | 1 854    | 1 693    | 5 824    | 2 349    | 4 581    |
| Payant         |          | 1 994    | 1 596    | 1 421    | 5 221    | 2 111    | 4 271    |
| Non-payant     |          | 248      | 258      | 272      | 610      | 238      | 310      |
| <b>Juillet</b> | 15 801   | 10 232   | 15 861   | 22 230   | 18 983   | 16 097   | 12 507   |

|                    |        |        |        |        |        |        |        |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Payant             |        | 9 290  | 14 308 | 20 607 | 16 665 | 14 664 | 11 553 |
| Non-payant         |        | 942    | 1 553  | 1 623  | 2 318  | 1 433  | 954    |
| <b>Août</b>        | 5 296  | 14 454 | 5 847  | 5 847  | 6 925  | 5 364  | 10 584 |
| Payant             |        | 13 347 | 4 231  | 5 318  | 6 152  | 4 714  | 9 682  |
| Non-payant         |        | 1 107  | 1 616  | 529    | 773    | 650    | 902    |
| <b>Septembre</b>   |        |        | 0      | 192    | 169    | 465    | 209    |
| Payant             |        |        | 0      | 175    | 157    | 404    | 180    |
| Non-payant         |        |        | 0      | 17     | 12     | 61     | 29     |
| <b>Sous-total</b>  | 22 626 | 26 928 | 23 562 | 30 065 | 28 332 | 24 275 | 27 881 |
| Passeports         |        |        |        |        |        |        | 1 235  |
| <b>Grand total</b> | 22 626 | 26 928 | 23 562 | 30 065 | 28 332 | 24 275 | 29 116 |

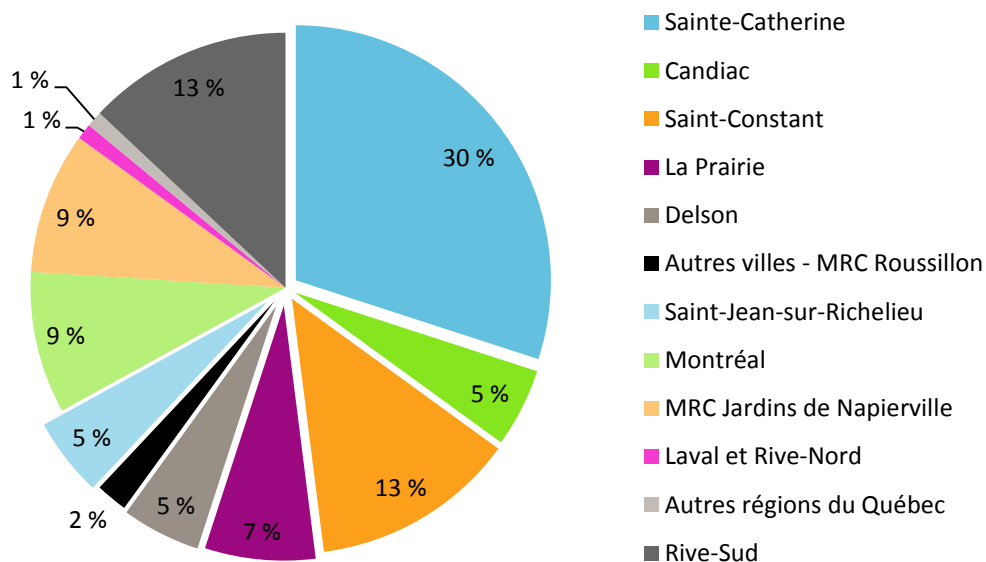
Source : Récré-O-Parc

Note : En 2014, les détenteurs de passeport se présentaient directement à l'accueil. 1 235 entrées ont été ajoutées (194 passeports vendus et moyenne d'utilisation de 6,37 fois/passeport).

### Secteur de la digue

Selon le bilan de la saison 2014 du Récré-O-Parc, 62 % de la clientèle du secteur de la digue proviennent de la MRC de Roussillon, 13 % de la Rive-Sud et 9 % de Montréal.

Graphique 1 Provenance de la clientèle, saison 2014



Source : Bilan de la saison 2014, Récré-O-Parc

Les deux tiers de la clientèle du secteur de la digue pratiquaient la pêche ou faisaient du bateau. Par ailleurs, le mois le plus occupé de l'été 2014 a été le mois de juin. Le tableau suivant présente les catégories d'utilisations dans le secteur de la digue.

**Tableau 12** Catégories d'utilisation

|                     | avril      | mai          | juin         | juil         | août         | sept         | oct          | nov        | Total         |
|---------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| Pêcheurs            | 111        | 506          | 562          | 486          | 487          | 420          | 411          | 226        | <b>3 209</b>  |
| Bateaux             | 97         | 672          | 757          | 628          | 748          | 538          | 498          | 213        | <b>4 151</b>  |
| Motomarines         | 2          | 10           | 37           | 44           | 56           | 43           | 22           | 4          | <b>218</b>    |
| Kayak               | 2          | 5            | 19           | 76           | 96           | 124          | 10           | 3          | <b>335</b>    |
| Billets journaliers | 10         | 114          | 144          | 125          | 116          | 50           | 26           | 15         | <b>744</b>    |
| Cyclistes           | 22         | 158          | 187          | 226          | 150          | 109          | 26           | -          | <b>878</b>    |
| Piétons             | 53         | 273          | 398          | 323          | 346          | 156          | 48           | 18         | <b>1 615</b>  |
| <b>Total</b>        | <b>297</b> | <b>1 738</b> | <b>2 104</b> | <b>1 847</b> | <b>1 918</b> | <b>1 330</b> | <b>1 041</b> | <b>479</b> | <b>11 150</b> |

Source : Récré-O-Parc

Selon le bilan, la fréquentation de la digue pour la pêche, la motomarine et le bateau a connu une hausse importante entre 2011 et 2014 (+ 264 %). La fréquentation des piétons et des cyclistes a également connu une hausse au cours de cette période (+ 182 %). La fréquentation de la piste cyclable dans le secteur de la digue se chiffrait à 137 223 cyclistes entre avril et novembre. Par ailleurs, 77 % d'entre eux circulaient vers le Récré-O-Parc.

### ***Offre en équipements et en infrastructures***

L'offre en équipements et en infrastructures sur la digue est limitée, mis à part ceux présents dans les secteurs parc et plage du Récré-O-Parc et ceux du parc Jean-Drapeau.

La piste cyclable de la Voie maritime, située sur le haut de la digue, accueille les cyclistes en période estivale et les adeptes de ski de fond et de raquette saison hivernale (activités hivernales sur le site du Récré-O-Parc). Un chemin en gravier longe le rivage au bas de la digue. De largeur variable, il est praticable en vélo sur une bonne distance. Toutefois, en s'approchant de l'estacade, le tracé devient beaucoup trop étroit et peut accueillir davantage des piétons téméraires que des cyclistes.

Deux escaliers de service et cinq placettes équipées de bancs ont été aménagés dans le secteur de la digue du Récré-O-Parc. De plus, un quai, une quinzaine de cases de stationnement aménagées ainsi qu'un bâtiment de service dédié à la location d'embarcations nautiques (kayak) est mis à la disposition des usagers. Une aire de repos composée de quelques tables à pique-nique se trouve à proximité du pont Victoria.

Enfin, une guérite donnant accès aux véhicules au bas de la digue est gérée par la CARP. Cet accès permet aux amateurs de pêche et de navigation de se rendre aux équipements d'accès à l'eau (quai, mise à l'eau). La déficience et le manque de structuration d'espaces pour stationner les véhicules et les remorques demeurent cependant une problématique.



Escalier reliant le haut et le bas de la digue



Quai



Centre de location d'embarcations nautiques



Placette aménagée

### 1.2.5 Accessibilité

#### ***Accès terrestre***

Actuellement, la zone d'étude est accessible par l'estacade du pont Champlain depuis Verdun, par l'île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert et par le pont des écluses à Sainte-Catherine. L'accessibilité à la digue peut être perturbée en fonction des passages des navires. Il est préférable de consulter les prévisions pour Saint-Lambert et Sainte-Catherine.

La piste cyclable de la Voie maritime relie la Route verte #1. Celle-ci relie notamment Montréal au parc Jean-Drapeau en empruntant l'estacade du pont Champlain. La piste cyclable de la Voie maritime relie la Route verte #3, La Riveraine, sur le territoire de Sainte-Catherine en empruntant la promenade du Pont-Levant. Par ailleurs, la zone d'étude est desservie par une piste cyclable sur le haut de la digue, un sentier multifonctionnel dans le secteur du Récré-O-Parc et un sentier informel sur le bas de la digue.

À Sainte-Catherine, la zone d'étude est accessible par le circuit d'autobus #32 du Conseil intermunicipal de transport (CIT) de Roussillon. L'arrêt d'autobus boulevard Marie-Victorin/Du Canal se situe à proximité de la promenade du Pont-Levant permettant d'accéder à la digue de la Voie maritime. Du côté de Saint-Lambert, la route 132 (boulevard Marie-Victorin) est desservie par quelques circuits d'autobus du Réseau de



transport de Longueuil (RTL). Le parc Jean-Drapeau est desservi par la station de métro Jean-Drapeau située sur l'île Sainte-Hélène.

### ***Accès fluvial***

Des navettes maritimes naviguent entre le Vieux-Port de Montréal et le port de plaisance de Longueuil. La navette en partance de Montréal fait un arrêt au parc Jean-Drapeau (île Sainte-Hélène).

La zone d'étude est accessible directement par le fleuve Saint-Laurent. En effet, un quai et des « rampes de mise à l'eau » ont été aménagés dans le secteur de la digue du Récré-O-Parc. De plus, des sites riverains dénudés de végétation pouvant accueillir de petites embarcations de plaisance (ex. canot, kayak, chaloupe) caractérisent le rivage de la digue.

### ***Accès visuel***

Dépendant d'où on se trouve sur la digue, des points de vue exceptionnels s'offrent aux usagers : le centre-ville de Montréal, l'Oratoire Saint-Joseph, les rapides de Lachine, l'île aux Hérons, l'île des Sœurs, l'île aux Chèvres, le fleuve Saint-Laurent, la Voie maritime du Saint-Laurent avec ses écluses ainsi que les ponts Champlain et Victoria.

## **1.2.6 Sécurité**

La difficulté d'évacuer la digue en cas d'urgence est identifiée comme l'enjeu majeur au niveau de la sécurité pour lequel des pistes de solutions seront à développer.

L'accessibilité à la digue n'est possible qu'aux extrémités de la zone d'étude, notamment par des passerelles à Sainte-Catherine et à Saint-Lambert permettant de traverser la Voie maritime. Toutefois, ces passerelles sont sujettes à la fermeture lors de passages de bateaux. L'accessibilité à la digue en cas d'urgence peut alors être perturbée.

## 1.3 Synthèse du diagnostic

### 1.3.1 Forces et faiblesses

Cette section dresse la synthèse des forces et faiblesses de la zone d'étude. Déclinés selon trois enjeux, soit la sécurité, l'accessibilité et l'aménagement de la digue, ces éléments serviront de fondement au moment de l'élaboration du préconcept d'aménagement (étape 2). C'est sur la base de ces forces et faiblesses que les hypothèses et les orientations d'aménagement seront élaborées.

**Tableau 13 Forces et faiblesses**

| Forces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sécurité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Largeur de la piste cyclable<br>Fermeture de la piste cyclable entre 22 h et 6 h<br>Fréquentation de la piste cyclable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Évacuation de la digue en cas d'urgence<br>Morphologie de la digue à certains endroits (pentes abruptes)<br>Manque de signalisation<br>Mesures de mitigation à prendre en lien avec le chantier du nouveau pont pour le Saint-Laurent                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Accessibilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Présence d'une piste cyclable aménagée<br>Présence de deux pôles touristiques majeurs (Récré-O-Parc et Parc Jean-Drapeau)<br>Proximité des grands centres urbains (importantes concentrations de population)<br>Connexion avec la Route verte #1 et la Route verte #3<br>Accessibilité à partir du Grand Bassin<br>Possibilité d'accéder par navette fluviale                                                                                                                                                                                        | Deux accès à la digue à près de 20 km de distance entre eux<br>Méconnaissance du site<br>Accessibilité perturbée en fonction des passages des navires (saisonnier seulement)<br>Signalisation absente<br>Fermeture temporaire de la piste cyclable passant sous le pont Champlain et l'estacade en raison du chantier de construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent<br>Piste en gravier du bas de la digue devenant peu praticable à proximité de l'estacade et des ponts Champlain et Victoria                          |
| <b>Aménagement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Vues panoramiques sur le fleuve et ses îles, sur Montréal, sur la Rive-Sud, sur le Petit Bassin, sur les ponts Champlain et Victoria, sur la Voie maritime et ses écluses, etc.<br>Deux ambiances distinctes (haut et bas de la digue)<br>Contact privilégié avec l'eau (plages dénudées et avancées)<br>Présence de paysages diversifiés pouvant permettre de nombreuses activités, et ce, toute l'année : récréation de plein air, activités nautiques, pêche en rive, activités d'observation et d'interprétation, camping, mises en valeur, etc. | Multitude d'acteurs rendant les décisions complexes (Voie maritime du Saint-Laurent, entités fédérales, provinciales, régionales et municipales)<br>Entente intermunicipale liant la SPJD et les villes concernées pour l'entretien et l'accessibilité de la piste cyclable pouvant ne pas être reconduite<br>Offre limitée en termes d'équipements et d'infrastructures mis à part ceux présents dans le secteur du Récré-O-Parc et à proximité du pont Victoria<br>Absence d'infrastructures (eau, égout, gestion des déchets) |

| Forces                                                                                                                                                                                          | Faiblesses                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présence du Récré-O-Parc et de ses aménagements dans le secteur de la digue : 5 placettes, 2 escaliers, 15 cases de stationnement, un quai, un centre de location et d'excursion de kayak, etc. | Manque de signalisation sur la digue (direction et services)                                                                            |
| Présence du parc Jean-Drapeau                                                                                                                                                                   | Difficulté d'accès aux voies de circulation pour les services de sécurité et d'incendie ainsi que les ambulances                        |
| Présence des écluses de la Voie maritime                                                                                                                                                        | Problèmes liés à l'érosion des berges à certains endroits en raison notamment des courants                                              |
| Nouveau pont pour le Saint-Laurent : nouvelle ambiance et nouveaux panoramas                                                                                                                    | Étanchéité de la digue entre le Grand Bassin et le Petit Bassin amplifiant les contraintes liées à sa mise en valeur et à son isolement |
| Présence du pont Victoria (premier pont ferroviaire sur le fleuve) ouvrage d'art exceptionnel à caractère patrimonial                                                                           | Peu de lien entre le haut et le bas de la digue (piste cyclable et piste en gravier)                                                    |
| Présence de la réserve faunique de l'île aux Hérons et plusieurs sites d'intérêt faunique (observation d'oiseaux)                                                                               | Présence de forts courants à proximité des ponts Champlain et Victoria                                                                  |
| Morphologie propice aux activités de contact avec l'eau                                                                                                                                         |                                                                                                                                         |
| Courant faible en amont du Récré-O-Parc                                                                                                                                                         |                                                                                                                                         |

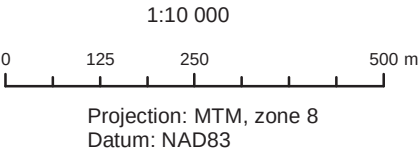






Légende

- |                               |                                                      |                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Zone d'étude                  | Hutte de castor                                      | <b>Sentier</b>                           |
| Point kilométrique (au 500 m) | Point de vue                                         | Informel                                 |
| Piste cyclable                | Coupe type                                           | Sentier multifonctionnel du Récré-O-Parc |
| Boisé                         | Limite de municipalité                               | <b>Rive</b>                              |
| Milieu humide                 | Zone de travaux du Nouveau Pont Saint-Laurent (NPSL) | Avancée                                  |
|                               |                                                      | Plage dénudée                            |



Source:  
Orthophotos, CMM, Juillet 2011.  
Milieux humides, CMM, 2010.



PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE  
DU GRAND MONTRÉAL

Diagnostic préliminaire  
Carte 1 - Feuille 1

Juillet 2015











Légende

- |  |                               |  |                                                      |                |                                          |
|--|-------------------------------|--|------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------|
|  | Zone d'étude                  |  | Hutte de castor                                      | <b>Sentier</b> |                                          |
|  | Point kilométrique (au 500 m) |  | Point de vue                                         |                | Informel                                 |
|  | Piste cyclable                |  | Coupe type                                           |                | Sentier multifonctionnel du Récré-O-Parc |
|  | Boisé                         |  | Limite de municipalité                               | <b>Rive</b>    |                                          |
|  | Milieu humide                 |  | Zone de travaux du Nouveau Pont Saint-Laurent (NPSL) |                | Avancée                                  |
|  |                               |  |                                                      |                | Plage dénudée                            |

1:10 000

0 125 250 500 m

Projection: MTM, zone 8  
Datum: NAD83

Source:  
Orthophotos, CMM, Juillet 2011.  
Milieux humides, CMM, 2010.



PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE  
DU GRAND MONTRÉAL

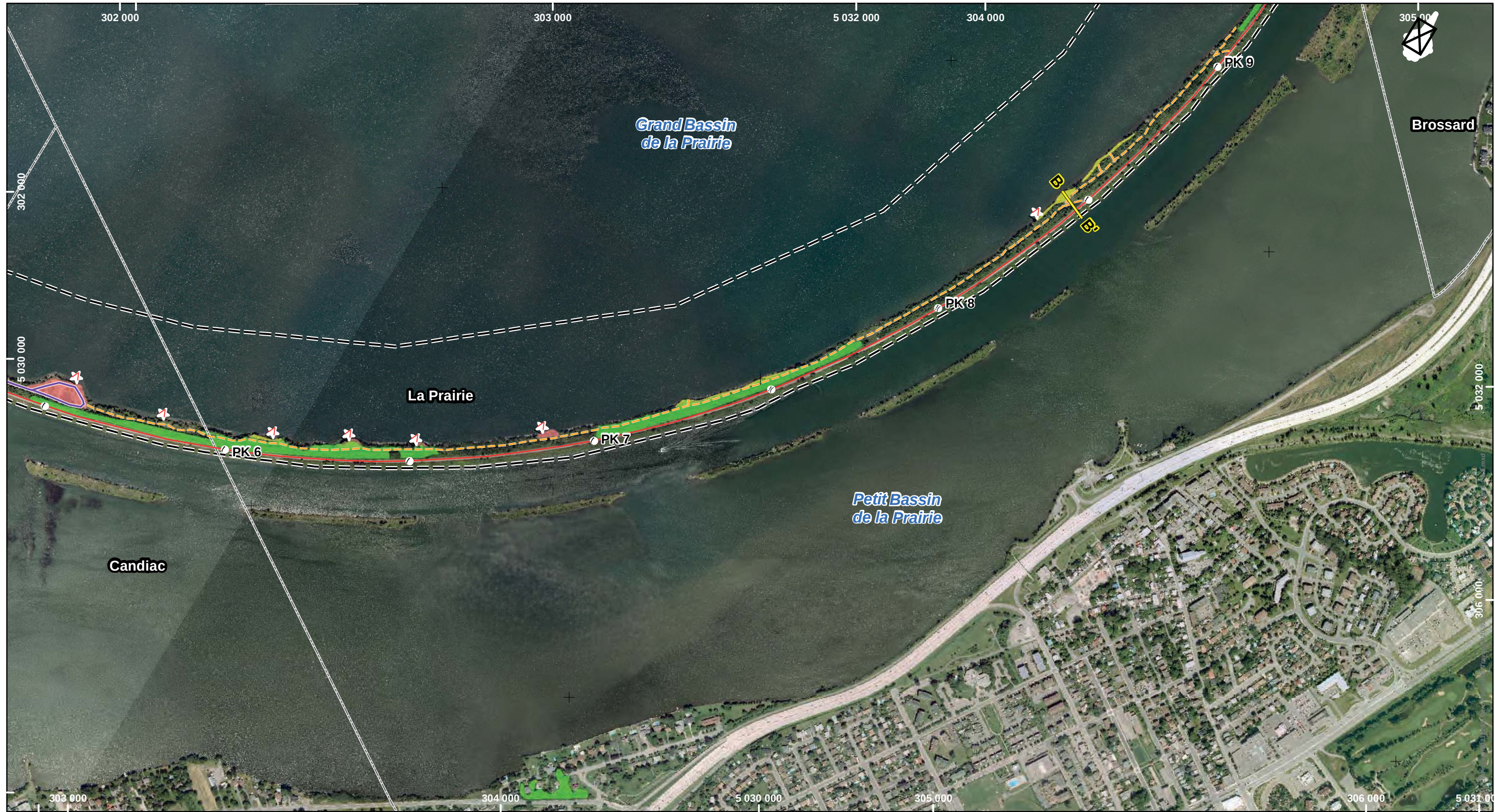
Diagnostic préliminaire  
Carte 1 - Feuille 2





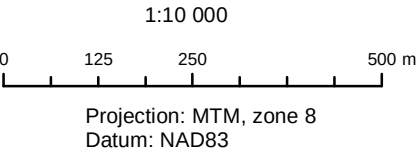






Légende

- |                               |                                                      |                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Zone d'étude                  | Hutte de castor                                      | <b>Sentier</b>                           |
| Point kilométrique (au 500 m) | Point de vue                                         | Informel                                 |
| Piste cyclable                | Coupe type                                           | Sentier multifonctionnel du Récré-O-Parc |
| Boisé                         | Limite de municipalité                               | <b>Rive</b>                              |
| Milieu humide                 | Zone de travaux du Nouveau Pont Saint-Laurent (NPSL) | Avancée                                  |
|                               |                                                      | Plage dénudée                            |



Source:  
Orthophotos, CMM, Juillet 2011.  
Milieux humides, CMM, 2010.



Communauté métropolitaine  
de Montréal

PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE  
DU GRAND MONTRÉAL

Diagnostic préliminaire  
Carte 1 - Feuille 3

Juillet 2015

























PARTIE

# 2

Pré-concept  
d'aménagement





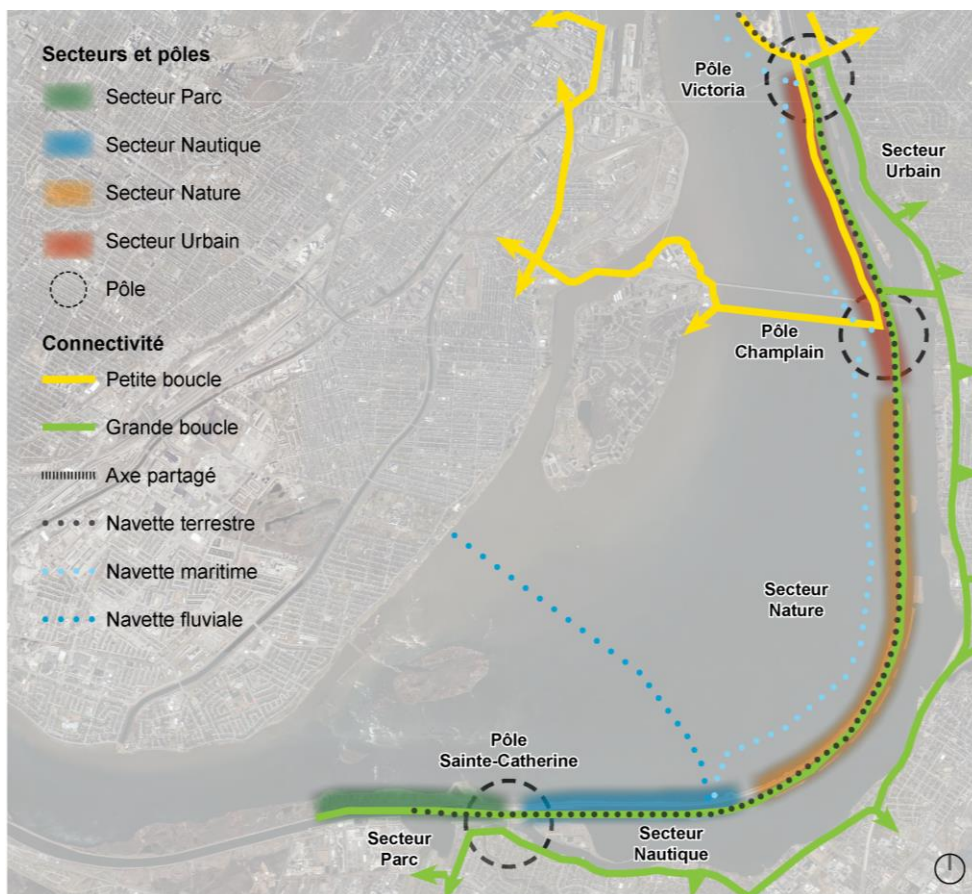
## Partie 2 Pré-concept d'aménagement

### 2.1 Pré-concept d'aménagement

Un pré-concept a été pensé en regard d'hypothèses d'aménagement et des objectifs d'aménagement et de développement du Parc-plage du Grand Montréal selon la CMM. Quelques vocations y sont amorcées et une programmation d'activités potentielles est proposée.

Le parc-plage est divisé en 4 secteurs à vocation distincte, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. Trois pôles ont été désignés, ils sont caractérisés notamment par les points d'accès à la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent. En termes de connectivité, le Parc-plage dépasse ses frontières. Deux boucles sont formées par le réseau cyclable existant, soit la piste cyclable de la digue de la Voie maritime, la Route verte 1 ainsi que la Route 3 La Riveraine. Un réseau de navettes est proposé : une navette terrestre circulant sur la digue, une navette maritime longeant cette dernière et une navette fluviale reliant l'arrondissement de Verdun au secteur Nautique du Parc-plage. La figure suivante présente le pré-concept d'aménagement du Parc-plage.

Figure 9 Pré-concept d'aménagement



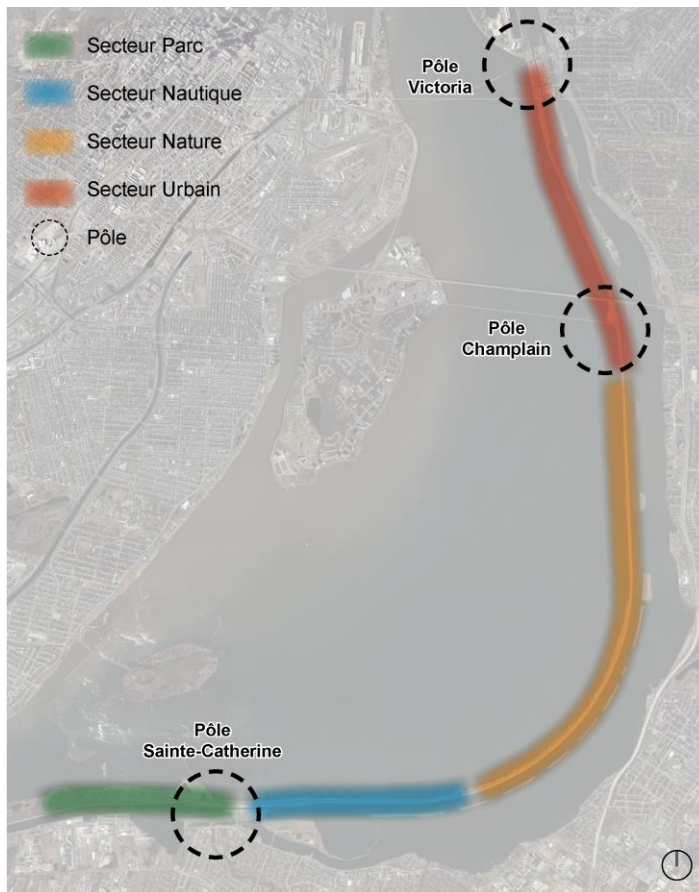
## 2.2 Secteurs et pôles

Cette section présente les différents secteurs et pôles qui caractérisent le pré-concept du Parc-plage. Avant tout, la digue de la Voie maritime est perçue comme une promenade maritime offrant deux ambiances distinctes.

La première ambiance, définie comme étant davantage « Récréative utilitaire », comprend la piste cyclable de la digue de la Voie maritime qui relie le parc Jean-Drapeau au Récré-O-Parc de Sainte-Catherine. Cette piste en site propre de près de 20 km est encadrée par des arbres (brise-vent) et offre des percées visuelles sur le Grand Bassin et sur la Voie maritime. Principalement asphaltée, la piste cyclable est faite de poussière de roche sur environ 3 km (entre les ponts Champlain et Victoria).

La seconde ambiance, définie comme étant davantage « Récréative passive », se situe au bas de la digue du côté du Grand Bassin. Le bas de la digue offre un contact privilégié avec l'eau et un sentiment d'être loin de la ville en pleine nature. Un sentier multifonctionnel d'une largeur variable traversant les villes de Sainte-Catherine, Delson et Candiac se transforme en sentier en gravier jusqu'à proximité de l'estacade du pont Champlain.

Figure 10 Secteurs et pôles





### 2.2.1 Secteur Parc

Le secteur Parc correspond aux secteurs « parc » et « plage » du Récré-O-Parc. La principale vocation de ce secteur est récréotouristique intensive (activités intensives). Il est accessible par la Promenade du Pont-Levant (pont des écluses de Sainte-Catherine). Des sites aménagés en bordure du Grand Bassin permettront de profiter des vues panoramiques sur le fleuve, sur les Rapides de Lachine et sur les îles. Ces sites permettront également d'observer de nombreuses espèces d'oiseaux. La Forêt de Kateri, zone la plus boisée du secteur Parc, offrira aux groupes de jeunes et aux groupes scolaires leur première expérience en forêt. Un espace semi-boisé accueillera un camping nature de 45 emplacements. En saison hivernale, les sentiers desservant le camping serviront de pistes de ski de fond, de raquette et de marche. La présence d'une colline permettra de servir d'agora pour des événements et des spectacles au printemps, en été et en automne et de pente à glisser en saison hivernale. Le secteur « plage » du Récré-O-Parc est caractérisé par la présence de la plage. Un pavillon d'accueil y est aussi prévu. Des aménagements viendront consolider l'offre et feront de ce secteur une destination incontournable.

Figure 11 Secteur Parc

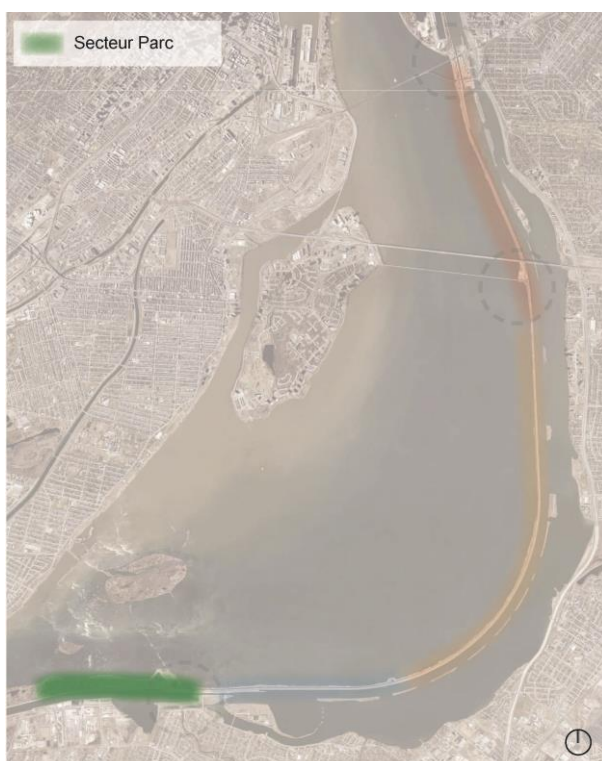


Tableau 14 Activités proposées

| Activités proposées                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Événements (sportif, festival, spectacle, etc.)                                                                                    |
| Vélo                                                                                                                               |
| Ski de fond                                                                                                                        |
| Raquette                                                                                                                           |
| Marche et randonnée                                                                                                                |
| Patin à roues alignées                                                                                                             |
| Glissage (butte à glisser)                                                                                                         |
| Camping                                                                                                                            |
| Pique-nique                                                                                                                        |
| Aire de jeux                                                                                                                       |
| Aire de repos/détente                                                                                                              |
| Aire de restauration                                                                                                               |
| Plage/baignade (Clientèle familiale)                                                                                               |
| Ornithologie (observation des oiseaux)                                                                                             |
| Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, rapides de Lachine, la Voie maritime, les écluses, etc.) |
| Animation – faune et flore (atelier animé par des éducateurs)                                                                      |
| Programmation 4 saisons                                                                                                            |
| Navette terrestre                                                                                                                  |

2.2.2      Secteur Nautique

Le secteur Nautique correspond au secteur « digue » du Récré-O-Parc. La principale vocation liée à ce secteur est, comme son nom l’indique, le nautisme. En raison de sa proximité au Récré-O-Parc, de son accessibilité par les écluses de Sainte-Catherine et à la pratique actuelle d’activités reliées à l’eau, ce secteur se prête bien aux activités suivantes : canot, kayak, pêche avec embarcation, mise à l’eau, quais, activités nautiques motorisées. Deux quais, cinq placettes aménagées, deux escaliers permettant d’accueillir piétons et cyclistes et un centre de location de kayak et Stand Up Paddle (SUP) caractérisent le secteur. Le sentier multifonctionnel (bas de la digue) permet de relier diverses plages dénudées et avancées vers le fleuve (véhiculaire, cycliste et piétonnier). Ces plages et ces avancées sont des lieux de prédilection pour la pêche à gué. L’aménagement de quelques quais-belvédères permettra un contact avec l’eau et l’observation des panoramas sur le fleuve et ses îles. Le secteur Nautique servira de point d’arrivée à la navette fluviale qui reliera la digue à Montréal (Verdun). Cette navette permettra de relier le réseau cyclable du sud-ouest de Montréal à la piste cyclable de la Voie maritime.

Figure 12      Secteur Nautique

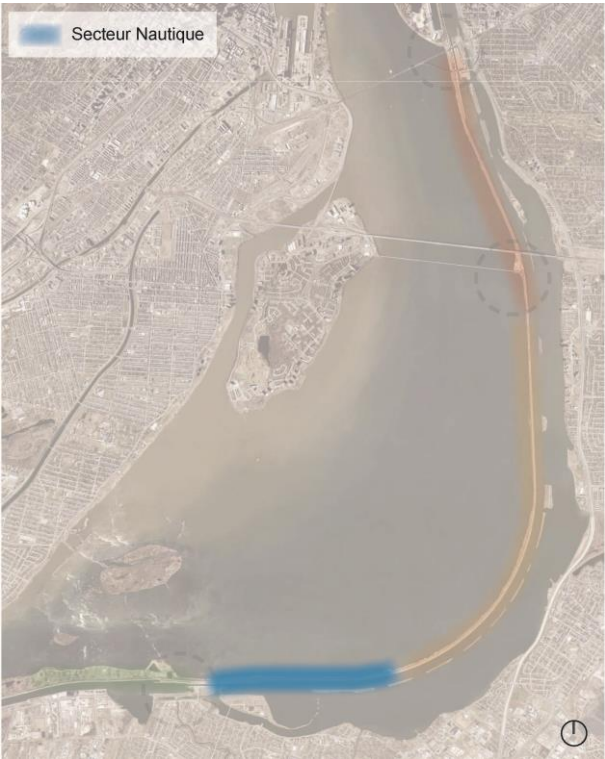


Tableau 15      Activités proposées

| Activités proposées                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Initiation et pratique d'activités nautiques diverses (pêche, kayak, canot, activités motorisées, pédalos, planche à voile, SUP, etc.)                |
| Programmation 4 saisons (pêche sur glace)                                                                                                             |
| Vélo                                                                                                                                                  |
| Marche et randonnée                                                                                                                                   |
| Patin à roues alignées                                                                                                                                |
| Pique-nique                                                                                                                                           |
| Aire de repos/détente                                                                                                                                 |
| Mise à l'eau                                                                                                                                          |
| Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, île des Sœurs, les rapides de Lachine, la Voie maritime, les écluses, etc.) |
| Randonnées et circuits guidés (excursions en canot, en SUP, etc.)                                                                                     |
| Navette terrestre, fluviale et maritime                                                                                                               |

2.2.3      Secteur Nature

Ce secteur s'étend sur la digue de la Voie maritime du pôle secondaire jusqu'à l'Estacade du pont Champlain. En raison notamment de son accessibilité moindre, des activités moins intensives y sont proposées. Le lien cyclable sur le haut de la digue demeure sa principale vocation. Une plate-forme signature traversant le lien cyclable (haut de la digue) permettra d'observer d'un autre point de vue le Grand Bassin, le centre-ville de Montréal, les ponts de même que le Vieux La Prairie. Des panneaux d'interprétation indiqueront les vues à ne pas manquer. De plus, le haut de la digue permettra l'observation de la Voie maritime et des navires-cargos. Au bas de la digue, le prolongement du sentier multifonctionnel jusqu'au pôle Champlain permettra de maintenir un contact constant avec l'eau. Deux avancées seront mises en valeur afin d'offrir des lieux de détente au bord de l'eau (plages sans baignade). Afin de relier le haut et le bas et de permettre aux divers usagers de profiter des diverses ambiances qu'offre la digue, des sentiers seront aménagés aux endroits stratégiques.

Figure 13      Secteur Nature



Tableau 16      Activités proposées

| Activités proposées                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vélo                                                                                                        |
| Marche et randonnée                                                                                         |
| Patin à roues alignées                                                                                      |
| Pique-nique                                                                                                 |
| Détente                                                                                                     |
| Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Sœurs, les ponts, la Voie maritime, etc.) |
| Navettes terrestre et maritime                                                                              |



2.2.4 Secteur Urbain

Le secteur Urbain est le secteur le plus « visible » de la digue en raison de sa proximité (bassins de la Rive-Sud, Montréal) et de son accessibilité (l'estacade du pont Champlain, les écluses de Saint-Lambert et l'île Notre-Dame). Encadré par les ponts Champlain et Victoria et à proximité des écluses de Saint-Lambert, il a un caractère plus urbain, portuaire et maritime que le reste de la digue. Deux aires d'observation permettront de profiter des vues vers la Voie maritime, le centre-ville de Montréal, les ponts Champlain et Victoria tout en observant la construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent. L'une de ces aires servira également de zone d'observation d'oiseaux sur l'île de la Couvée et des environs. En raison de l'étroitesse de la rive, une promenade sur pieux permettra aux visiteurs de se balader en bas de la digue. Des liens relieront les aires d'observation, le haut et le bas de la digue.

Figure 14 Secteur Urbain



Tableau 17 Activités proposées

| Activités proposées                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sentier/lien cyclable sur pieux en rive                                                                                                    |
| Vélo                                                                                                                                       |
| Marche et randonnée                                                                                                                        |
| Patin à roues alignées                                                                                                                     |
| Ornithologie (observation des oiseaux)                                                                                                     |
| Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Sœurs, île de la Couvée, les ponts, la Voie maritime, les écluses, etc.) |
| Navette terrestre                                                                                                                          |

2.2.5      Pôle Sainte-Catherine

Le pôle Sainte-Catherine est la porte d'entrée de la Rive-Sud à la digue de la Voie maritime. En effet, l'accès se fait par les écluses de Sainte-Catherine (Promenade du Pont-Levant). Sa vocation première est d'accueillir et d'informer les excursionnistes. De plus, en raison de la présence des écluses de la Voie maritime, ce pôle offrira des activités d'interprétation de la Voie maritime et des débuts de l'industrialisation.

Figure 15      Pôle Sainte-Catherine



Tableau 18      Activités proposées

| Activités proposées                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point d'entrée véhiculaire                                                                                                                 |
| Accueil et information                                                                                                                     |
| Administration                                                                                                                             |
| Interprétation de la Voie maritime (écluses)                                                                                               |
| Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, île des Sœurs, les rapides, la Voie maritime, les écluses, etc.) |

2.2.6      Pôle Champlain

Ce pôle se trouve à l'Estacade du pont Champlain. Il est la porte d'entrée du Sud-Ouest de Montréal vers la digue. Une avancée dégagée au pied de l'estacade accueillera une plage, une aire de jeux, un bâtiment de services/information. Une ambiance distinctive viendra affirmer son identité. Par ailleurs, les travaux de construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent pourront être observés de ce lieu.

Figure 16      Pôle Champlain



Tableau 19      Activités proposées

| Activités proposées                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point d'entrée à la digue (cycliste)                                                                        |
| Plage/baignade (Clientèle diversifiée)                                                                      |
| Vélo                                                                                                        |
| Marche et randonnée                                                                                         |
| Patin à roues alignées                                                                                      |
| Pique-nique                                                                                                 |
| Détente                                                                                                     |
| Aires de jeux                                                                                               |
| Aire de restauration/bâtiment d'accueil                                                                     |
| Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Sœurs, les ponts, la Voie maritime, etc.) |
| Aire d'observation de la construction du Nouveau pont pour le Saint-Laurent                                 |



2.2.7      Pôle Victoria

Ce pôle est la porte d'entrée « touristique » de la digue (île Notre-Dame/parc Jean-Drapeau/Saint-Lambert). C'est le point de rencontre de la piste cyclable de la Voie maritime, de la Route verte 1 et de la Route verte 3. Le parc aménagé au pied du pont Victoria sera consolidé afin de donner une signature distinctive à ce lieu. En raison de la présence des écluses de Saint-Lambert, ce secteur offrira des activités d'interprétation de la Voie maritime.

Figure 17      Pôle Victoria



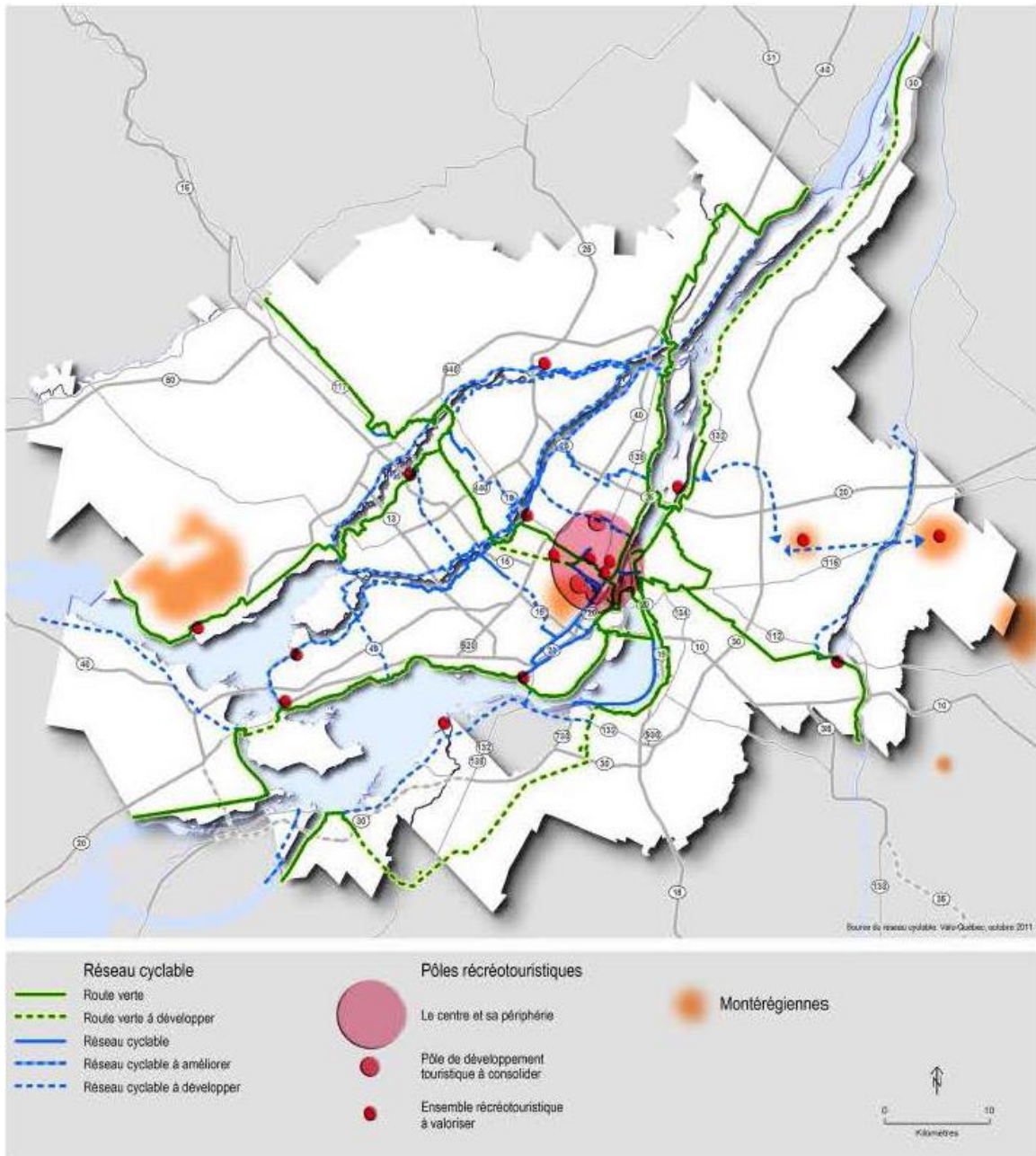
Tableau 20      Activités proposées

| Activités proposées                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point d'entrée à la digue (cycliste)                                                                      |
| Vélo                                                                                                      |
| Marche et randonnée                                                                                       |
| Patin à roues alignées                                                                                    |
| Pique-nique                                                                                               |
| Détente                                                                                                   |
| Aire de restauration éphémère (ex. food trucks)                                                           |
| Parc/espace public                                                                                        |
| Événements (festival, spectacle, concert, etc.)                                                           |
| Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, les ponts, la Voie maritime, les écluses, etc.) |

## 2.3 Connectivité

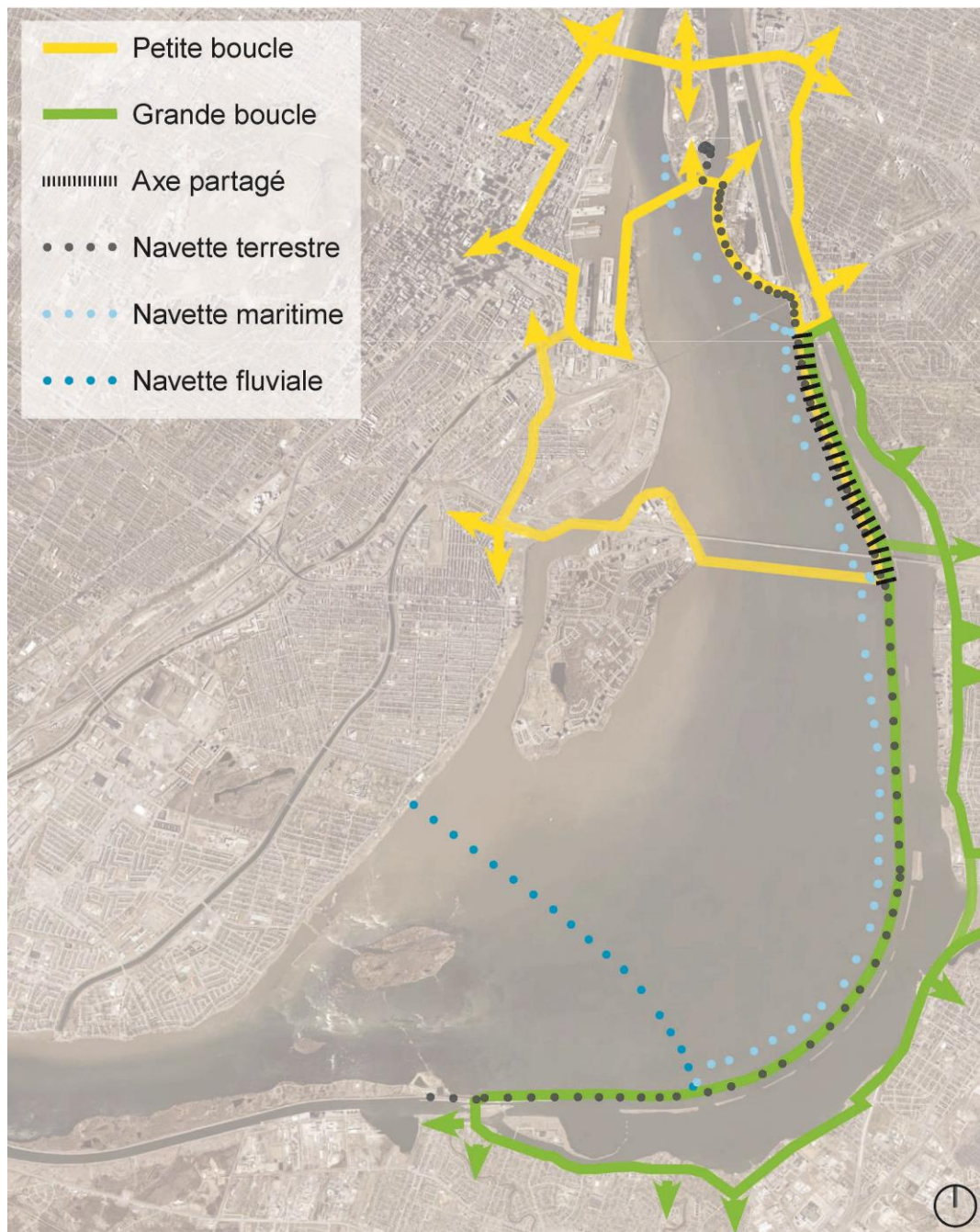
Le PMAD priorise le transport actif en favorisant les déplacements non motorisés par un réseau piétonnier et cyclable en misant sur la continuité et la connectivité. L'un des réseaux mis de l'avant par la CMM, soit le Réseau Vélo métropolitain, sera un équipement attrayant pour les citoyens du Grand Montréal et complémentaire à l'offre touristique actuelle. Le réseau reliera notamment plusieurs attraits naturels caractérisant le territoire du Grand Montréal, dont la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent. La figure suivante illustre le concept du réseau vélo.

Figure 18 Concept du réseau Vélo métropolitain (PMAD)



Par ailleurs, tel qu'énoncé précédemment, le PMAD propose une mise en valeur et une connectivité des milieux naturels, des paysages et du patrimoine bâti par la création de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Le projet du Parc-plage du Grand Montréal est l'un des cinq projets qui participeront à la mise en place de la trame verte et bleue. Ce projet récréotouristique métropolitain est structuré autour d'une trame verte et bleue dans le but de permettre à la population de profiter pleinement des lieux de détente et de récréation qu'offre entre autres la digue de la Voie maritime. De plus, ce projet viendra consolider le réseau vélo métropolitain par l'augmentation du transport actif. La figure suivante présente le principe de connectivité du Parc-plage du Grand Montréal.

Figure 19 Connectivité





### 2.3.1 Boucles

Deux boucles relient le projet au réseau cyclable régional et métropolitain.

#### ***Petite boucle***

La petite boucle est formée par la piste cyclable de la Voie maritime et la Route verte 1 (Estacade du pont Champlain/Canal-de-Lachine/pont de la Concorde/île Sainte-Hélène/île Notre-Dame).

#### ***Grande boucle***

La grande boucle est formée par la piste cyclable de la Voie maritime, la Route verte 1 (Estacade du pont Champlain – écluses de Saint-Lambert), la Route verte 3 La Riveraine (Rive-Sud) et les écluses de Sainte-Catherine.

Une portion des deux boucles se superpose au carrefour de la piste cyclable de la Voie maritime et de la Route verte (1 et 3) et se connecte au sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire. Les activités d'envergure régionale et les aménagements plus importants seront privilégiés sur cet axe en raison notamment de la fréquentation accrue et de l'accessibilité de cette portion.

### 2.3.2 Navettes

Trois navettes permettront également l'accessibilité à la digue de la Voie maritime.

#### ***Navette terrestre***

Une navette terrestre reliera la station de métro Jean-Drapeau située sur l'île Sainte-Hélène au Récré-O-Parc de Sainte-Catherine en empruntant le circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame et la piste cyclable de la digue. La voie existante au-dessus de la digue sera partagée avec la navette terrestre.

#### ***Navette maritime***

Une navette maritime pourrait potentiellement relier le parc Jean-Drapeau, les pôles Victoria et Champlain et le secteur Nautique. Longeant la digue, cette navette permettrait d'observer la nature et le panorama du Grand Bassin de La Prairie.

#### ***Navette fluviale***

Une navette fluviale pourrait potentiellement relier le secteur Nautique à l'île de Montréal (arrondissement de Verdun). Cette navette permettrait d'observer notamment les rapides de Lachine et l'île aux Hérons en plus de relier la piste cyclable de la Voie maritime au réseau cyclable montréalais.

## 2.4 Participation des parties prenantes et des partenaires stratégiques

La CMM privilégie une approche de consultation et de participation très ouverte avec le milieu et ses partenaires stratégiques. Des rencontres de présentation et de validation ont été tenues avec les villes de Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Brossard et Saint-Lambert, le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ainsi que la Corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ces rencontres visaient à faire état de l'avancement et à valider les orientations et le pré-concept pour soutenir l'élaboration du plan directeur. Les diagnostics « Terre » et « Eau », les forces et faiblesses de la digue ainsi que le pré-concept ont été présentés. Par la suite, les villes, le MDDELCC et la Corporation de la Voie maritime ont été invitées à commenter.

Par ailleurs, M. Jean Décarie, reconnu comme aménagiste-concepteur et planificateur dans les domaines du récréotourisme, des espaces libres de l'environnement et du patrimoine, a été un des responsables du développement et de l'aménagement régional au Projet Archipel, vaste projet environnemental sur l'aménagement hydraulique à fins multiples des eaux de l'archipel, du Projet de politique des parcs urbains pour la région métropolitaine et comme responsable de la conceptualisation du Parc National de l'Archipel où il propose un projet de parc-plage à la digue de la Voie maritime et coordonne les six Esquisses de Bassin concertées. Sa connaissance du milieu a permis, entre autres, à notre équipe d'identifier les enjeux d'aménagement pour l'élaboration du pré-concept. Agissant à titre de conseiller-avisé dans l'élaboration du plan directeur, sa participation bonifiera le concept d'aménagement et la stratégie de mise en œuvre du Parc-plage du Grand Montréal.

### Rencontres de présentation et de validation

#### **29 janvier 2015**

Présentation de la démarche aux représentants des villes de Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Brossard et Saint-Lambert, au Récré-O-Parc, au Secrétariat à la région métropolitaine, à la Société du parc Jean-Drapeau et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

#### **11 septembre 2015**

Présentation du diagnostic et du pré-concept aux villes de Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Brossard et Saint-Lambert, au Récré-O-Parc, au Secrétariat à la région métropolitaine, à la Société du parc Jean-Drapeau et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

#### **21 octobre 2015**

Présentation du diagnostic et du pré-concept à la Corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent

#### **4 février 2016**

Présentation du concept aux représentants des villes et organismes concernés, au Secrétariat à la région métropolitaine et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

#### **17 février 2016**

Présentation du concept à la Corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent







PARTIE

# 3

Concept  
d'aménagement et  
stratégie de mise  
en oeuvre



## Partie 3 Concept d'aménagement et stratégie de mise en œuvre

### 3.1 Concept d'aménagement

#### 3.1.1 Prémisses d'aménagement

Les prémisses d'aménagement découlent du pré-concept décrit dans la partie précédente. Rappelons que ce dernier a désigné quatre secteurs à vocation distincte ainsi que trois pôles, de même que les activités qui y sont proposées. Notons que les milieux fragiles ont été observés et intégrés au pré-concept. L'aménagement du Parc-plage respectera les lois et règlements en la matière.

Les prémisses d'aménagement viennent préciser les enjeux du projet du Parc-plage afin de guider l'élaboration du concept d'aménagement. Il s'agit de l'accessibilité à la rive, une grève continue et une communication inter-rive.

#### *Accessibilité à la rive*

En ce moment, l'accessibilité à la digue n'est possible qu'à partir des extrémités du territoire visé par le présent projet. Afin d'assurer la réussite du Parc-plage, la CMM a jugé impératif de rendre la rive accessible tout au long de la digue. Ainsi, à l'intérieur de chaque secteur et pôle, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau avec des chemins en pente et des escaliers. De plus, des aires de repos, des belvédères, des quais d'accès et des sentiers encouragent et facilitent l'accès à la rive.



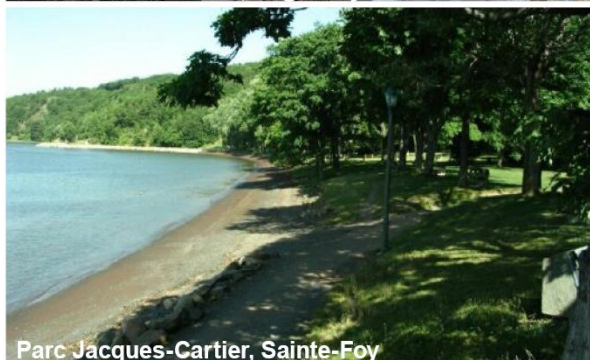


### *Une grève continue*

La grève continue consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et d'y inclure des interventions ponctuelles au bord de l'eau. Il s'agit de l'élément qui définit réellement le concept d'aménagement en unifiant l'ensemble des secteurs de la zone d'étude. Elle permettra de relier les différents attraits du projet du Parc-plage.



Pointe-aux-outardes, Saguenay



Parc Jacques-Cartier, Sainte-Foy



Promenade Maritime continue



Accessibilité continue



Naturalisation basse

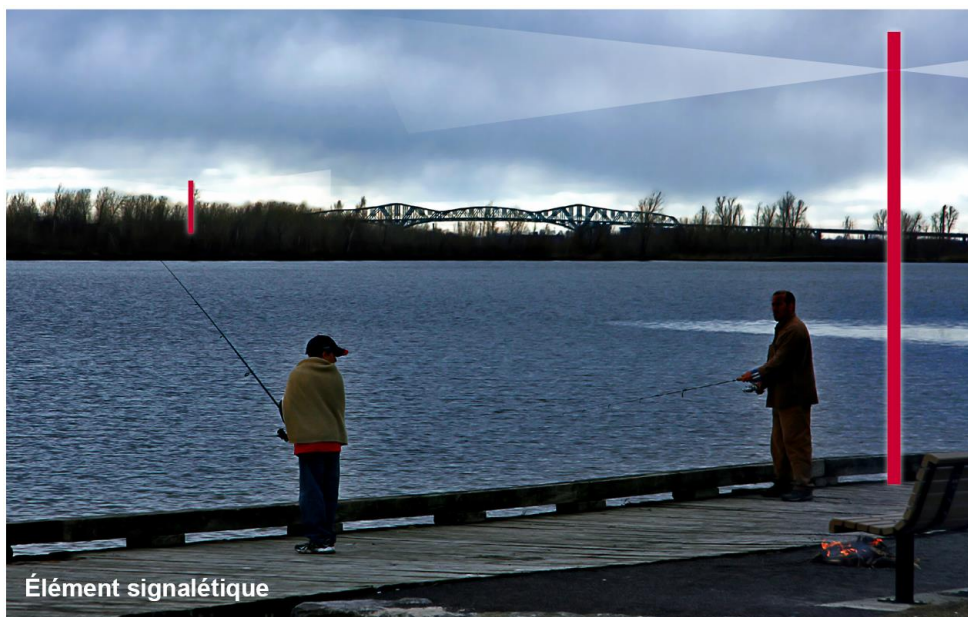
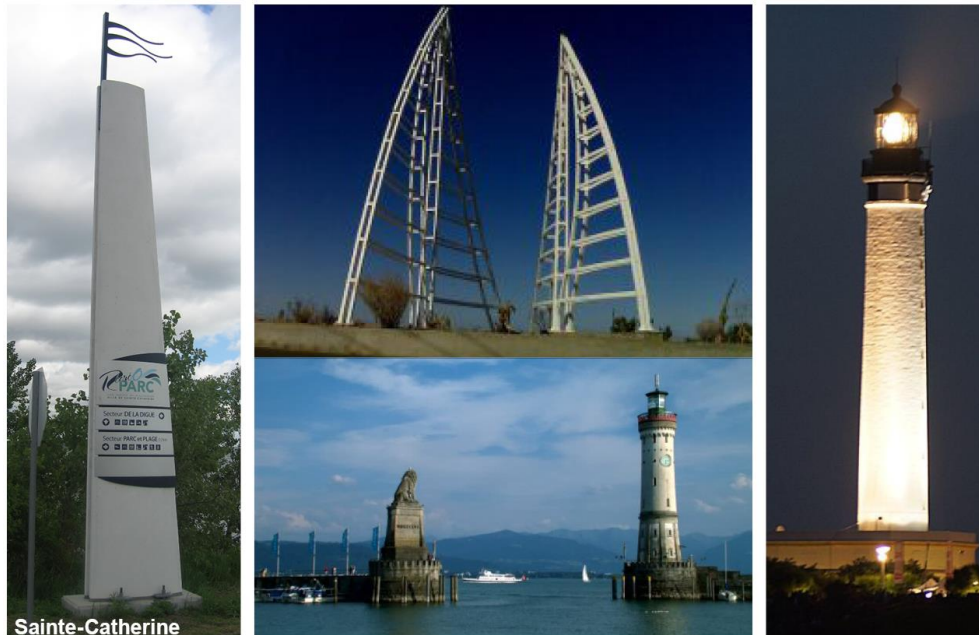


Accès à la rive



### *Communication inter-rive*

Le concept d'aménagement propose l'implantation d'un élément phare signalétique afin de permettre un contact visuel inter-rive. Comme la grève continue, cet élément viendra unir les secteurs et pôles du parc - Plage. De plus, il servira de repère en plus de mettre en lumière et distinguer les interventions ponctuelles décrites dans la section suivante.



### 3.1.2 Le concept d'aménagement : Une promenade riveraine

Comme mentionné précédemment, le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le **secteur Parc** conserve sa vocation récréotouristique intensive telle qu'identifiée dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de services quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le **secteur Nautique** concentre les activités de pêches et embarcations légères tels canot, kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le **secteur Nature**. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le **secteur Urbain** s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.

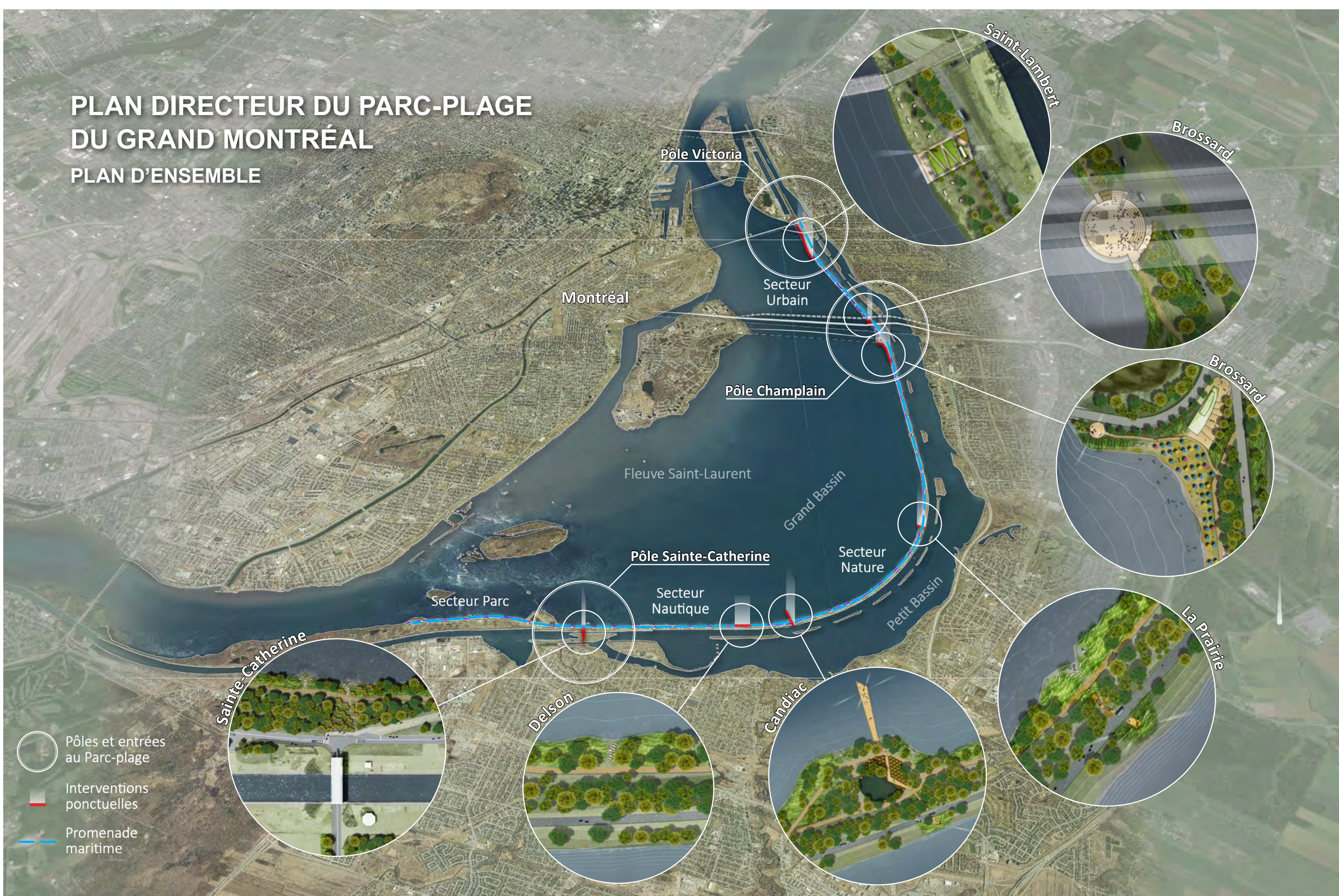
Le plan du concept d'aménagement global ainsi que les interventions ponctuelles, nommées ci-dessous, sont présentés aux pages suivantes :

#### Plan d'ensemble

1. Entrée Victoria
2. Amphithéâtre du nouveau pont
3. Plage de l'estacade
4. Plage nature
5. Quai sur le fleuve
6. Entrée Sainte-Catherine.



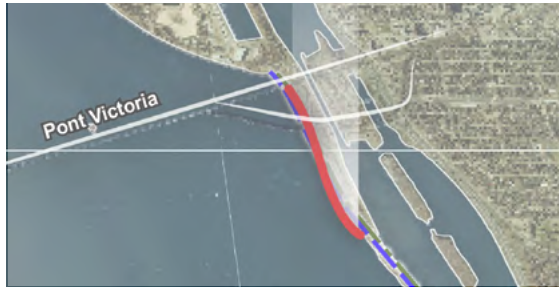
PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE  
DU GRAND MONTRÉAL  
PLAN D'ENSEMBLE







## 1. Entrée Victoria



### Concept

Cette entrée du Parc-plage est concrétisée par un élément signalétique phare, des aires de repos et le point de départ du sentier qui longe la grève.

Un bâtiment réunissant services, informations sur le site et abri extérieur s'intègre dans une place aménagée offrant un belvédère au pied du courant.

Une aire d'arrêt est aménagée entre les bras du Pont-Victoria afin d'en apprécier l'œuvre historique.

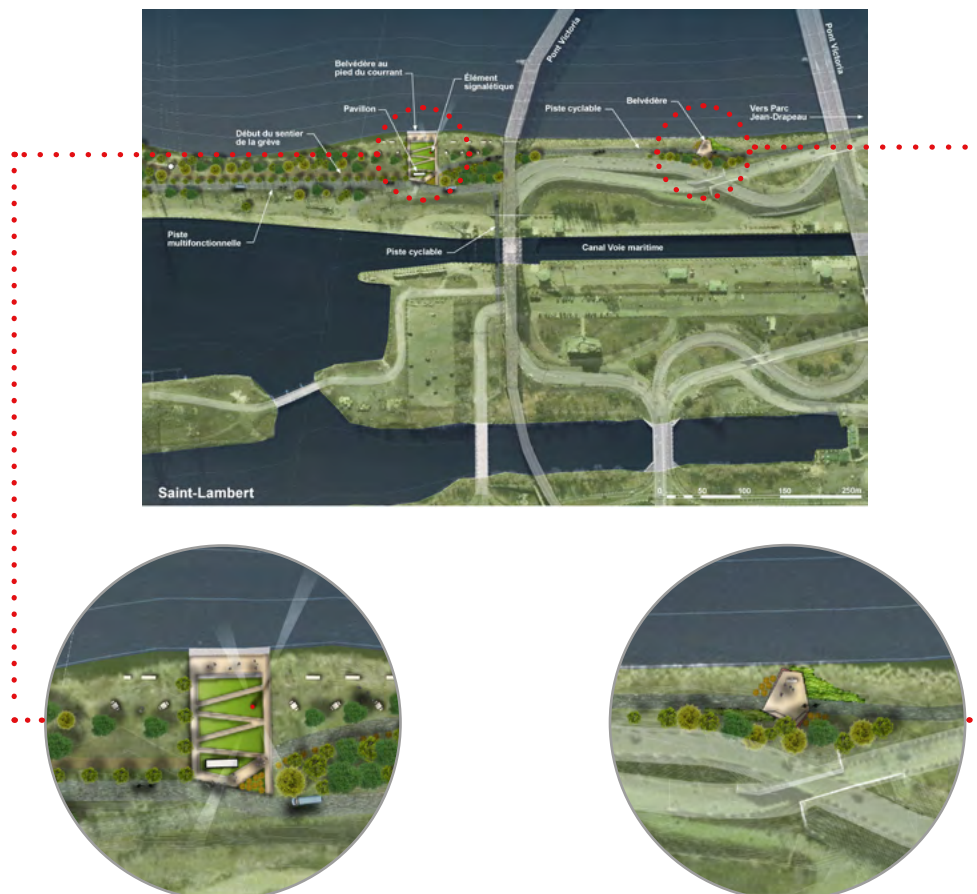
### Programme et activités

#### Programme

- Sentier, piste multifonctionnelle et piste cyclable
- Halte avec pavillon d'informations
- Belvédère au pied du courant
- Élément de signalétique
- Belvédère coïncidant avec la piste cyclable

#### Activités

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama
- Navette terrestre





## 2. Amphithéâtre du Nouveau pont



### Concept

Un amphithéâtre extérieur vient s'adosser à la topographie de la digue, au sein même de l'œuvre architecturale du nouveau pont. Le réaménagement de la berge en un parc riverain met en valeur une pile emblématique qui témoignera de la présence du Pont Champlain actuel.

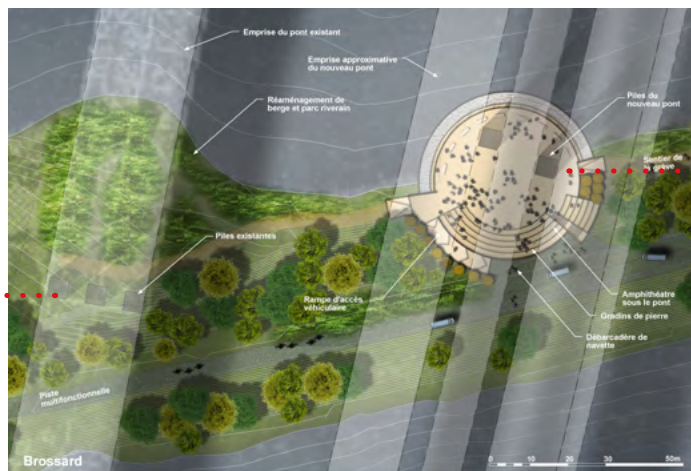
### Programme et activités

#### Programme

- Nouveau sentier de la grève
- Berge renaturalisée
- Accès à la grève avec des chemins en pente
- Sentier de bois sur pieux
- Élément signalétique phare
- Belvédère et haltes de repos
- Aménagement d'un amphithéâtre et d'un lieu de rassemblement sous le pont

#### Activités

- Sentier/liens piétons
- Événements
- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, île de la Couvée, les ponts, la voie maritime, les écluses, etc.)
- Navette terrestre



### 3. Plage de l'estacade



#### Concept

Un belvédère marque l'entrée du site par l'Estacade. Au pied d'un bâtiment d'accueil, un grand escalier s'ouvre sur une plage pouvant accueillir près de deux milles baigneurs.

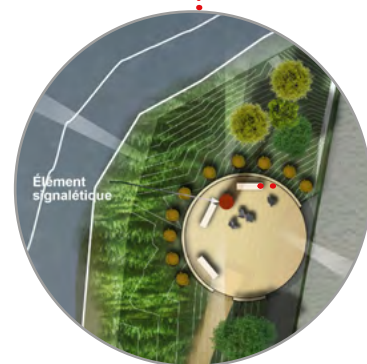
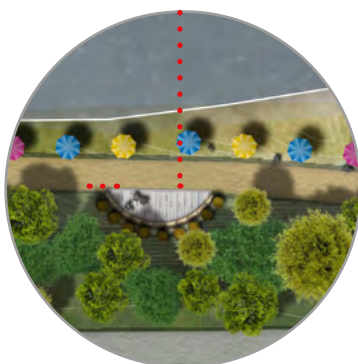
#### Programme et activités

##### Programme

- Nouveau sentier de la grève
- Plage de baignade
- Bâtiment d'accueil et services
- Élément signalétique phare
- Belvédère et haltes de repos

##### Activités

- Baignade (Clientèle diversifiée)
- Sentier/liens piétons
- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, île de la Couvée, les ponts, la voie maritime, les écluses, etc.)
- Navette terrestre



## 4. Plage nature



### Concept

Un abri belvédère offre une vue sur le relief urbain de La Prairie. Un accès aménagé joint les deux sentiers de la promenade maritime.

La berge y est dégagée en une large grève, là où on retrouve une vue imprenable sur ce bassin du fleuve Saint-Laurent.

### Programme et activités

#### Programme

- Nouveau sentier de la grève
- Berge renaturalisée
- Accès à la grève avec des chemins en pente et un escalier
- Sentier de bois sur pieux
- Élément signalétique phare
- Placettes sur la berge

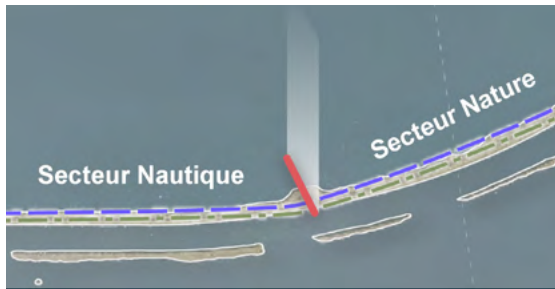
#### Activités

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Pique-nique
- Aire de repos/Détente
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, île de la Cuvée, les ponts, la voie maritime, les écluses, etc.)
- Navette terrestre, fluviale et maritime





## 5. Quai sur le fleuve



### Concept

Un quai de 60 mètres de long s'élance dans le fleuve. Celui-ci accueille une navette fluviale, des plaisanciers marcheurs et est équipé pour des événements extérieurs.

Un aménagement paysager forme la porte d'entrée du sentier de la grève au secteur nature.

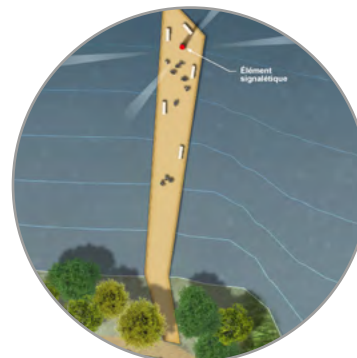
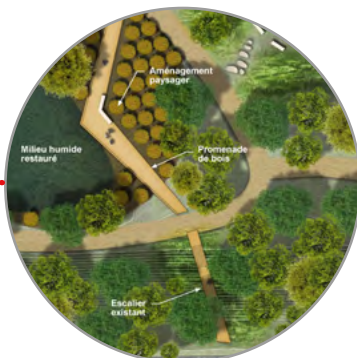
### Programme et activités

#### Programme

- Aménagement et consolidation du sentier de la grève
- Consolidation de l'escalier d'accès à la berge
- Aménagement d'un sentier de bois sur pieux
- Implantation d'un quai événementiel
- Installation d'un élément signalétique phare
- Implantation de placettes sur la berge
- Implantation de bâtiment de services sanitaires

#### Activités

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Pique-nique
- Aire de jeux et de repos/Détente
- Mise à l'eau
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, les ponts, la voie maritime, etc.)
- Randonnées et circuits guidés
- Initiation et pratique d'activités nautiques diverses
- Programmation 4 saisons (pêche sur glace)
- Navette terrestre, fluviale et maritime



## 6. Entrée Sainte-Catherine



### Programme et activités

#### Programme

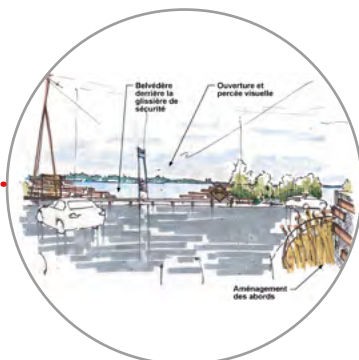
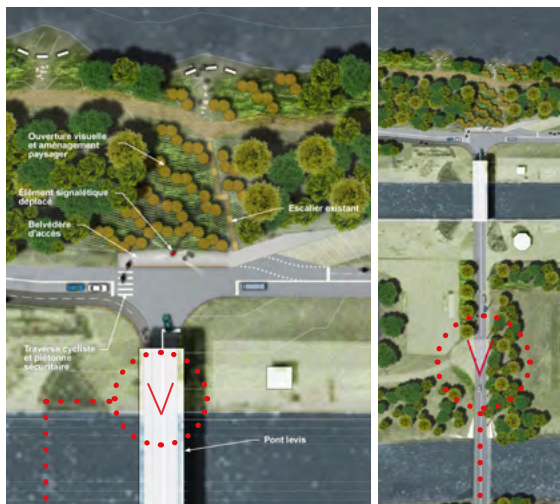
- Percées visuelles
- Élément signalétique phare
- Traverse cycliste et piétonne sécuritaire
- Sentier existant consolidé
- Placettes sur la berge
- Abords de la Promenade du Pont-Levant aménagés

#### Concept

Un aménagement paysager met en valeur le chemin d'accès menant au site du Parc-lage. L'intersection au chemin de la digue est sécurisée et un belvédère découvre une percée visuelle sur l'île aux hérons. Le sentier de la grève est consolidé, les équipements nautiques sont bonifiés et les espaces de stationnement sont encadrés pour alléger l'expérience riveraine.

#### Activités

- Événements (sportif, festival, spectacle, etc.)
- Vélo
- Ski de fond
- Raquette
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Glissage (butte à glisser)
- Camping
- Pique-nique
- Aire de jeux
- Aire de repos/Détente
- Aire de restauration
- Mise à l'eau
- Plage/Baignade
- Ornithologie (observation d'oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, rapides de Lachine, la Voie maritime, les écluses, etc.)
- Randonnées et circuits guidés (excursions en canot, en SUP, etc.)
- Animation - faune et flore (atelier animé par des éducateurs)
- Initiation et pratique d'activités nautiques diverses (pêche, kayak, canot, activités motorisées, pédalos, planche à voile, SUP, etc.)
- Programmation 4 saisons
- Navette terrestre, fluviale et maritime



## 3.2 Stratégie de mise en œuvre

### *Coûts d'immobilisations*

Les coûts présentés dans ce document excluent les frais d'opération. Ils s'adressent aux coûts d'immobilisations et sont détaillés à l'annexe 3. Au total, le coût approximatif des aménagements proposés dans le présent plan directeur s'élève à 10 M\$. Ce montant inclut les travaux relatifs au sentier de la grève, d'aménagement des descentes et accès, d'aménagement de site ainsi que de mobilier, et ce pour l'ensemble des municipalités impliquées dans le projet du Parc-plage. Notons que le coût total calculé prévoit une contingence de classe D, soit 20 %. De plus, il inclut les taxes en vigueur au moment de l'étude.

L'évaluation des coûts est sujette à varier en fonction de l'inflation au cours des prochaines années. En effet, l'estimation soumise correspond aux prix et aux taxes en vigueur en 2015. Ces coûts évolueront certainement au cours de la réalisation du projet prévue sur une période de 10 ans.

### *Échéancier de réalisation selon un horizon de 10 ans*

Un échéancier de réalisation selon un horizon de 10 ans présente des défis quant aux coûts, mais également en ce qui a trait à l'ordonnancement des travaux. Parmi les plus grandes contraintes ou opportunités, notons les travaux de construction du Nouveau pont sur le Saint-Laurent. L'intégration du Parc-plage au projet du pont nécessitera une coordination serrée et une communication continue entre les différents intervenants des deux projets. Cette stratégie de coordination et de communication s'appliquera également aux différentes municipalités qui travailleront en étroite collaboration avec la CMM et les autres intervenants impliqués dans le cadre du Parc-plage du Grand-Montréal.

Finalement, les circonstances sont à l'heure actuelle très favorables pour entamer un tel projet. Les travaux devraient débuter le plus tôt possible pour en profiter. En effet, la construction du Nouveau pont sur le Saint-Laurent, l'essor de l'intérêt pour les plages et places publiques (plage de Verdun, plage de l'Horloge, etc.) ainsi que l'investissement imminent à court et moyen terme au Récré-O-Parc contribuent à la pertinence de saisir cette opportunité.





The background of the page is a photograph of a body of water, likely a lake, with a city skyline visible in the distance. In the foreground, there are tall, dry reeds and some green foliage. The sky is blue with some clouds. A large white number '4' is prominently displayed in the center-right. To the left of the '4', the word 'PARTIE' is written vertically. Below the '4', the text 'Fiches techniques' is written.

# PARTIE 4

Fiches techniques





## Partie 4 Fiches techniques

---

Cette section présente les fiches techniques pour chacune des villes croisant la digue de la Voie maritime. Ces fiches rappellent les objectifs d'aménagement et de développement du Parc-plage selon la CMM et présentent l'utilisation des lieux, les points d'accès et les forces et faiblesses pour chacune des villes. De plus, des projets de mise en valeur sont présentés comprenant, notamment, les éléments suivants : la vocation et les fonctions, les aménagements et les équipements ainsi que l'évaluation budgétaire.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de Saint-Lambert



Communauté métropolitaine  
de Montréal

AECOM



# Ville de Saint-Lambert

Parc-plage du Grand Montréal



Vue sur le paysage urbain de Montréal  
Digue de la voie maritime, Montréal

## Utilisation des lieux

- Présence de la piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Proximité du fleuve
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage
- Présence de l'estacade du pont Victoria et des écluses de Saint-Lambert
- Proximité du parc Jean-Drapeau
- Présence d'un parc/aire de pique-nique à proximité du pont Victoria



## Point d'accès

- Accès à la digue de la Voie maritime par le parc Jean-Drapeau, le pont Victoria et les écluses de Saint-Lambert
- Connectivité à la Route verte 1 et 3 La Riveraine

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant plus rapide à l'approche du pont Victoria (1,20-1,35 m/s)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Connectivité avec la Route verte
- Proximité des grands centres urbains
- Proximité du parc Jean-Drapeau

## Aménagement

- Plusieurs espèces de poissons
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Quelques percées visuelles
- Un parc/aire de pique-nique à proximité du pont Victoria
- Potentiel d'accueil pour une multitude d'activités
- Présence de la Voie maritime
- Vues panoramiques
- Présence du pont Victoria
- Deux ambiances distinctes (haut et bas de la digue)

# Faiblesses

## Sécurité

- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence
- Étroitesse de la rive
- Pentes abruptes à certains endroits

## Accessibilité

- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation
- Sentier peu praticable en rive entre les ponts Champlain et Victoria
- Fermeture temporaire de la piste cyclable en raison du chantier du nouveau pont pour le Saint-Laurent (tronçon de la piste cyclable entre les ponts Champlain et Victoria)

## Aménagement

- Présence de frayères le long de la digue
- Peu de contact avec l'eau
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)





## Concept

Cette entrée du Parc-plage est concrétisée par un élément signalétique phare, des aires de repos et le point de départ du sentier qui longe la grève.

Un bâtiment réunissant services, informations sur le site et abri extérieur, s'intègre dans une place aménagée offrant un belvédère au pied du courant.

Une aire d'arrêt est aménagée entre les bras du Pont-Victoria afin d'en apprécier l'œuvre historique.

## Aménagement et équipements

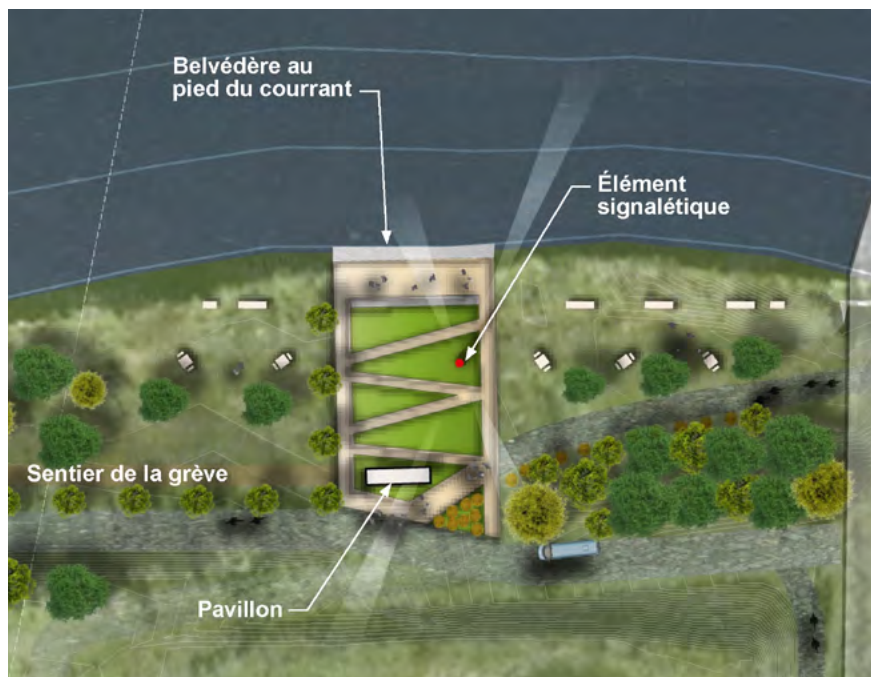
- Aménagement d'un nouveau sentier de la grève
- Renaturalisation de la berge
- Aménagement d'accès à la grève avec des chemins en pente
- Implantation d'un sentier de bois sur pieux
- Installation d'un élément signalétique phare
- Implantation de placettes sur la berge
- Aménagement d'un belvédère et d'haltes de repos
- Construction d'un bâtiment de service



## Vocation et fonctions

### Secteur Urbain

- Sentier/liens piétons
- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, île de la Couvée, les ponts, la voie maritime, les écluses, etc.)
- Navette terrestre



## Évaluation budgétaire

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Sentier de la grève | 487 500,00 \$ |
| Descente et accès   | 103 750,00 \$ |
| Aménagement de site | 708 750,00 \$ |
| Mobilier            | 62 500,00 \$  |

**1 362 500,00 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de Brossard





# Ville de Brossard

Parc-plage du Grand Montréal



Vue sur le paysage urbain de Montréal  
Digue de la voie maritime, Montréal

## Utilisation des lieux

- Présence de la piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Proximité du fleuve
- Proximité de l'île de la Couvée
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage
- Présence de l'estacade du pont Champlain et du pont Champlain
- Site de construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent



## Point d'accès

- Accès à la digue de la Voie maritime par l'estacade du pont Champlain
- Connectivité à la Route verte 1

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant nul à faible (0,15-0,30 m/s)
- Qualité de l'eau propice pour la pratique d'activités dites de contact avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.) et pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau (pêche sportive, voile, canotage, etc.)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation du Récré-O-Parc et de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Connectivité avec la Route verte
- Proximité des grands centres urbains
- Accessibilité à partir du Grand bassin

## Aménagement

- Plusieurs espèces de poissons
- Site d'intérêt faunique (ex. : Refuge d'oiseaux migrateurs de l'île de la Couvée)
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Quelques percées visuelles
- Présence d'une aire dénudée en rive au sud de l'estacade du pont Champlain
- Potentiel d'accueil pour une multitude d'activités
- Présence de la Voie maritime
- Vues panoramiques
- Site du nouveau pont pour le Saint-Laurent
- Deux ambiances distinctes (haut et bas de la digue)
- Potentiel d'accueil pour une multitude d'activités

# Faiblesses

## Sécurité

- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence
- Étroitesse de la rive
- Pentures abruptes à certains endroits
- Mesures de mitigation à prendre en lien avec le chantier du nouveau pont pour le Saint-Laurent

## Accessibilité

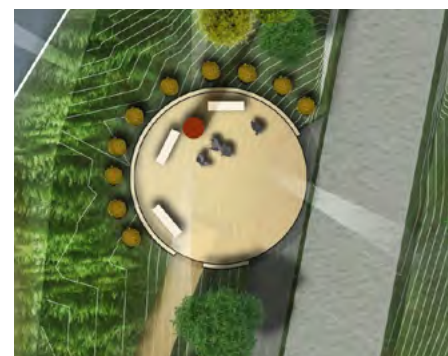
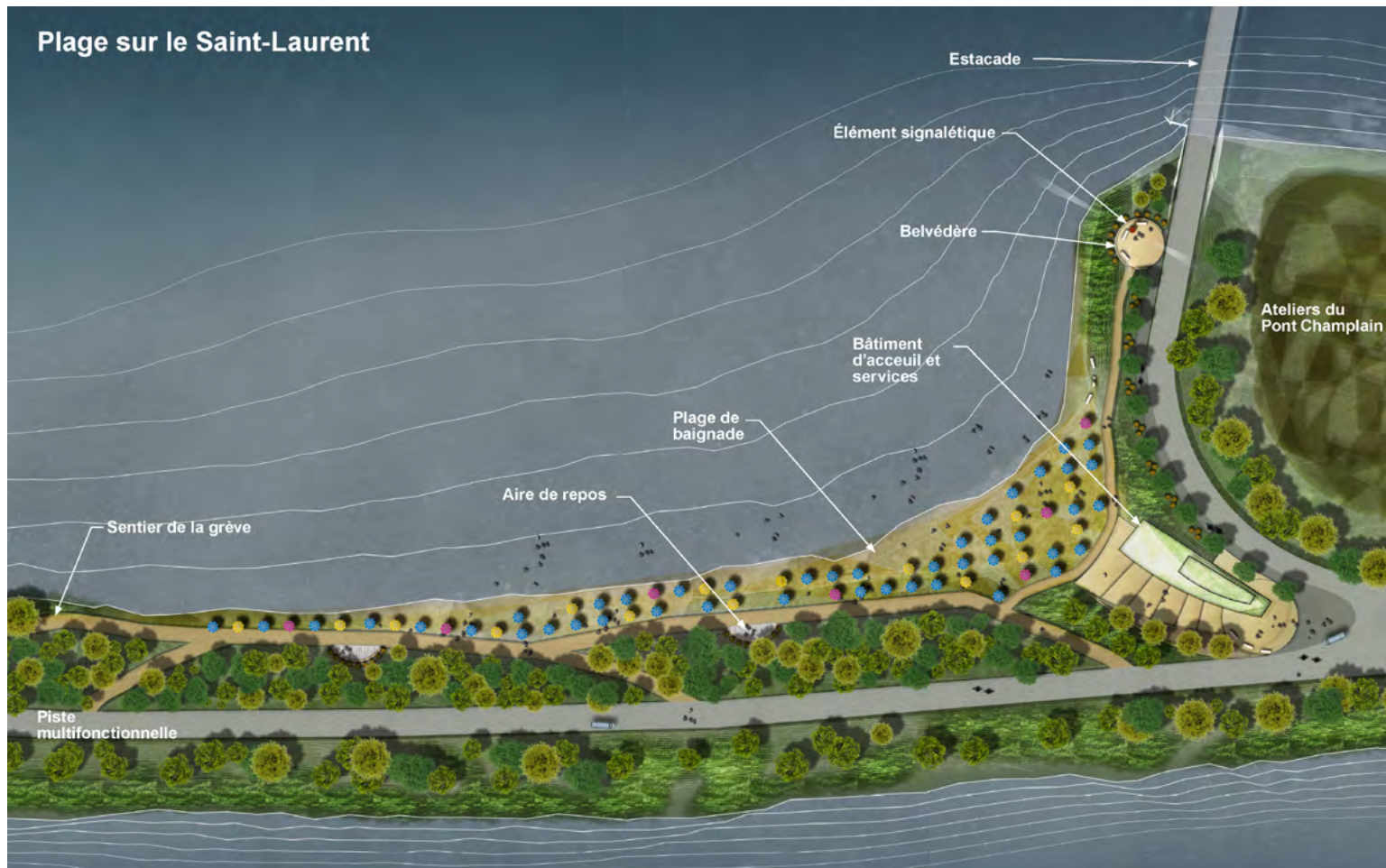
- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation
- Sentier peu praticable en rive à l'approche du pont Champlain
- Fermeture temporaire de la piste cyclable en raison du chantier du nouveau pont pour le Saint-Laurent (l'estacade du pont Champlain et tronçon de la piste cyclable entre les ponts Champlain et Victoria)

## Aménagement

- Présence d'herbiers aquatiques (sud de l'estacade du pont Champlain)
- Présence de frayères le long de la digue
- Peu de contact avec l'eau
- Présence d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées/statut particulier
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)



## Plage sur le Saint-Laurent



### Concept

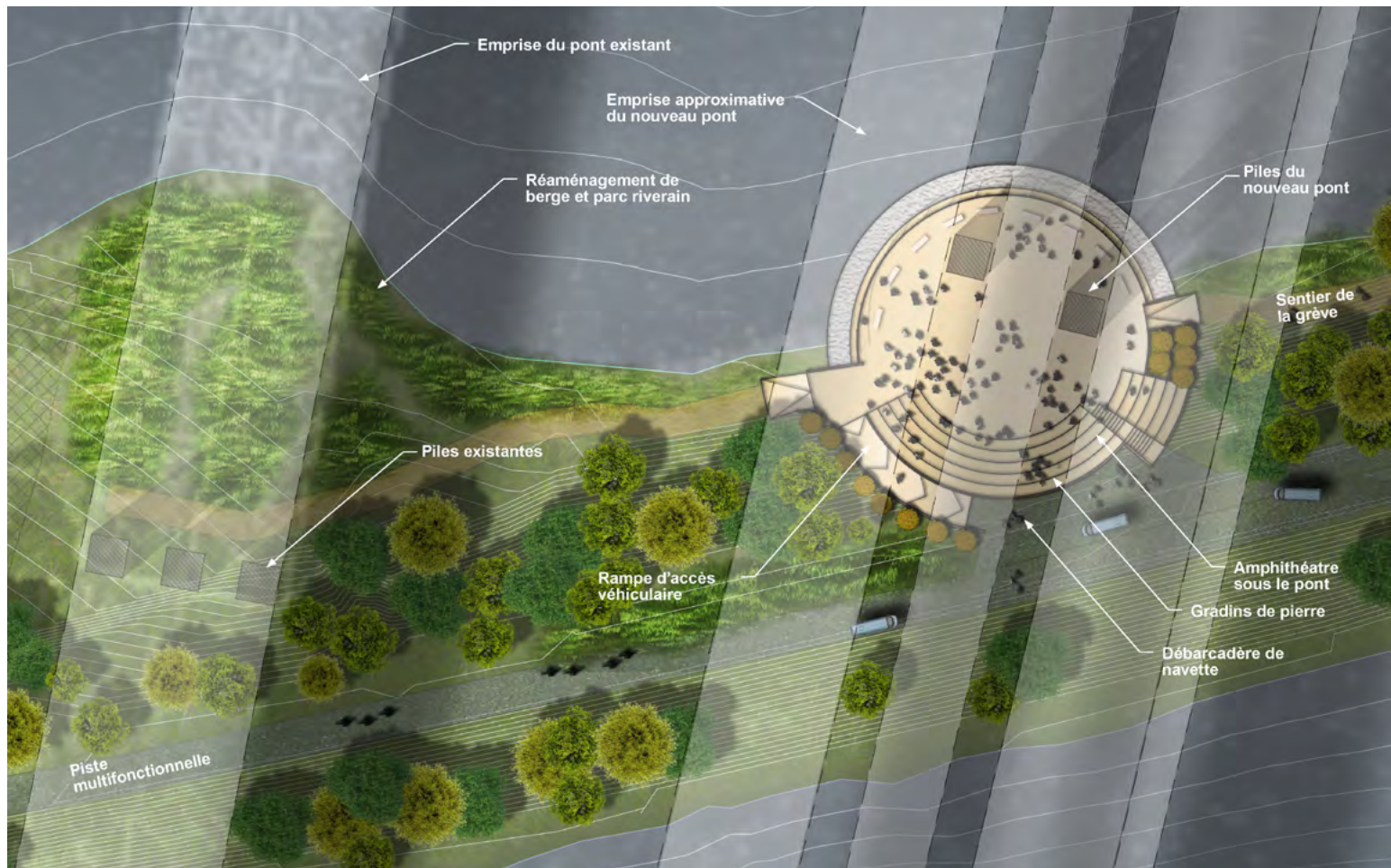
Un belvédère marque l'entrée du site par l'Estacade. Au pied d'un bâtiment d'accueil, un grand escalier s'ouvre sur une plage pouvant accueillir près de deux mille baigneurs.

Un amphithéâtre extérieur vient s'adosser à la topographie de la digue, au sein même de l'œuvre architecturale du nouveau pont. Le réaménagement de la berge en un parc riverain met en valeur une pile emblématique qui témoignera de la présence du Pont Champlain actuel.

### Aménagement et équipements

- Aménagement d'un nouveau sentier de la grève
- Renaturalisation de la berge
- Aménagement d'accès à la grève avec des chemins en pente
- Implantation d'un sentier de bois sur pieux
- Installation d'un élément signalétique phare
- Implantation de placettes sur la berge
- Aménagement d'un belvédère, d'haltes de repos et d'une place de la plage
- Construction d'un bâtiment de service
- Aménagement d'un amphithéâtre et d'un lieu de rassemblement sous le pont





## Vocation et fonctions

### Secteur Urbain

- Sentier/liens piétons
- Baignade
- Évènements
- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Ornithologie (observation des oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, île de la Cuvée, les ponts, la Voie maritime, les écluses, etc.)
- Navette terrestre



## Évaluation budgétaire

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Sentier de la grève | 1 413 750,00 \$ |
| Descente et accès   | 93 750,00 \$    |
| Aménagement de site | 2 364 937,50 \$ |
| Mobilier            | 125 000,00 \$   |

**3 997 437,50 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de La Prairie





# Ville de La Prairie

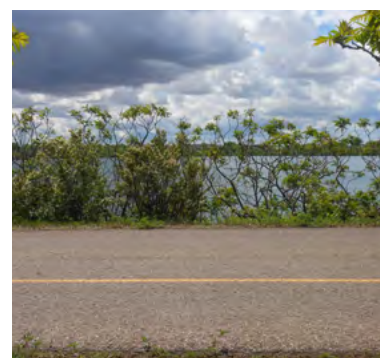
Parc-plage du Grand Montréal



Vue sur le paysage urbain de Montréal  
Digue de la voie maritime, Montréal

## Utilisation des lieux

- Présence de la piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Présence d'un sentier multifonctionnel en rive
- Proximité du fleuve créant des accès à l'eau
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage



## Point d'accès

- Aucun point d'accès direct à la digue

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant nulle à faible (0,15-0,30 m/s)
- Qualité de l'eau propice pour la pratique d'activités dites de contact avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.) et pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau (pêche sportive, voile, canotage, etc.)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation du Récré-O-Parc et de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Accessibilité à partir du Grand bassin

## Aménagement

- Sentier en gravier longeant la rive
- Contact privilégié avec l'eau
- Quelques avancées/plages dénudées/percées visuelles
- Plusieurs espèces de poissons
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Bonne largeur en rive
- Vues panoramiques
- Présence de la Voie maritime
- Deux ambiances distinctes (haut et bas de la digue)

# Faiblesses

## Sécurité

- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence
- Pentes abruptes à certains endroits

## Accessibilité

- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation

## Aménagement

- Présence de frayères le long de la digue
- Érosion des berges à certains endroits
- Omniprésence du roseau commun ou phragmite
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)





## Concept

Un abri belvédère offre une vue sur le relief urbain de La Prairie. Un accès aménagé joint les deux sentiers de la promenade maritime.

La berge y est dégagée en une large grève, là où on retrouve une vue imprenable sur ce bassin du fleuve Saint-Laurent.

## Aménagement et équipements

- Aménagement d'un nouveau sentier de la grève
- Renaturation de la berge
- Aménagement d'accès à la grève avec des chemins en pente et un escalier
- Implantation d'un sentier de bois sur pieux
- Installation d'un élément signalétique phare
- Implantation de placettes sur la berge
- Aménagement d'un belvédère et débarcadère en bois



## Vocation et fonctions

### Secteur Nature

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Pique-nique
- Aire de repos/détente
- Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, rapides de Lachine, la Voie maritime, les écluses, etc.)
- Navettes terrestre, fluviale et maritime



## Évaluation budgétaire

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Sentier de la grève | 1 054 219,00 \$ |
| Descente et accès   | 150 000,00 \$   |
| Aménagement de site | 313 750,00 \$   |
| Mobilier            | 78 125,00 \$    |

**1 596 093,75 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de Candiac



Communauté métropolitaine  
de Montréal

AECOM



# Ville de Candiac

Parc-plage du Grand Montréal



Vue sur le paysage urbain de Montréal  
Digue de la voie maritime, Montréal

## Utilisation des lieux

- Présence de la piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Présence d'un sentier multifonctionnel en rive
- Proximité du fleuve créant des accès à l'eau
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage



## Point d'accès

- Aucun point d'accès direct à la digue

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant nul à faible (0,15-0,30 m/s)
- Qualité de l'eau propice pour la pratique d'activités dites de contact avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.) et pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau (pêche sportive, voile, canotage, etc.)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Accessibilité à partir du Grand bassin

## Aménagement

- Sentier en gravier longeant la rive
- Contact privilégié avec l'eau
- Quelques avancées/plages dénudées/percées visuelles
- Plusieurs espèces de poissons
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Bonne largeur en rive
- Vues panoramiques
- Présence de la Voie maritime
- Deux ambiances distinctes (haut et bas de la digue)

# Faiblesses

## Sécurité

- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence

## Accessibilité

- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation

## Aménagement

- Présence de frayères le long de la digue
- Omniprésence du roseau commun ou phragmite
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)





## Concept

Un quai de 60 mètres de long s'élance dans le fleuve. Celui-ci accueille une navette fluviale, des plaisanciers marcheurs et est équipé pour des événements extérieurs.

Un aménagement paysager forme la porte d'entrée du sentier de la grève au secteur nature.

## Aménagement et équipements

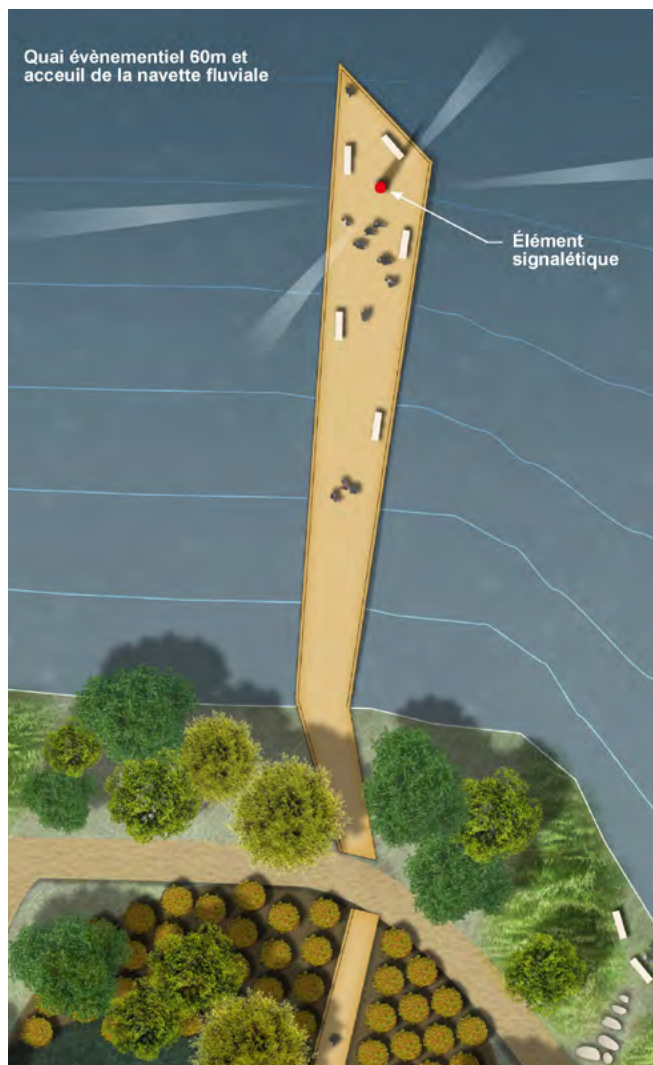
- Aménagement et consolidation du sentier de la grève
- Consolidation de l'escalier d'accès à la berge
- Aménagement d'un sentier de bois sur pieux
- Implantation d'un quai événementiel
- Installation d'un élément signalétique phare
- Implantation de placettes sur la berge
- Bâtiment de services sanitaires



## Vocation et fonctions

### Secteur Parc et Secteur Nautique

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Pique-nique
- Aire de jeux
- Aire de repos/détente
- Mise à l'eau
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, les ponts, la Voie maritime, etc.)
- Randonnées et circuits guidés (excursions en canot, en SUP, etc.)
- Initiation et pratique d'activités nautiques diverses (pêche, kayak, canot, activités motorisées, pédalos, planche à voile, SUP, etc.)
- Programmation 4 saisons (pêche sur glace)
- Navettes terrestre, fluviale et maritime



## Évaluation budgétaire

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Sentier de la grève | 125 031,25 \$   |
| Descente et accès   | 8 750,00 \$     |
| Aménagement de site | 1 201 250,00 \$ |
| Mobilier            | 140 625,00 \$   |

**1 474 656,25 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de Delson



Communauté métropolitaine  
de Montréal

AECOM



# Ville de Delson

## Parc-plage du Grand Montréal



Vue sur le paysage urbain de Montréal  
Digue de la voie maritime, Montréal

### Utilisation des lieux

- Présence de la piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Présence d'un sentier multifonctionnel en rive
- Proximité du fleuve créant des accès à l'eau
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage



### Point d'accès

- Aucun point d'accès direct à la digue

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant nulle à faible (0,15-0,30 m/s)
- Qualité de l'eau propice pour la pratique d'activités dites de contact avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.) et pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau (pêche sportive, voile, canotage, etc.)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation du Récré-O-Parc et de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Accessibilité à partir du Grand bassin

## Aménagement

- Sentier en gravier longeant la rive
- Contact privilégié avec l'eau
- Plusieurs espèces de poissons
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Bonne largeur en rive
- Présence de la Voie maritime
- Vues panoramiques
- Plusieurs ambiances distinctes (haut et bas de la digue)

# Faiblesses

## Sécurité

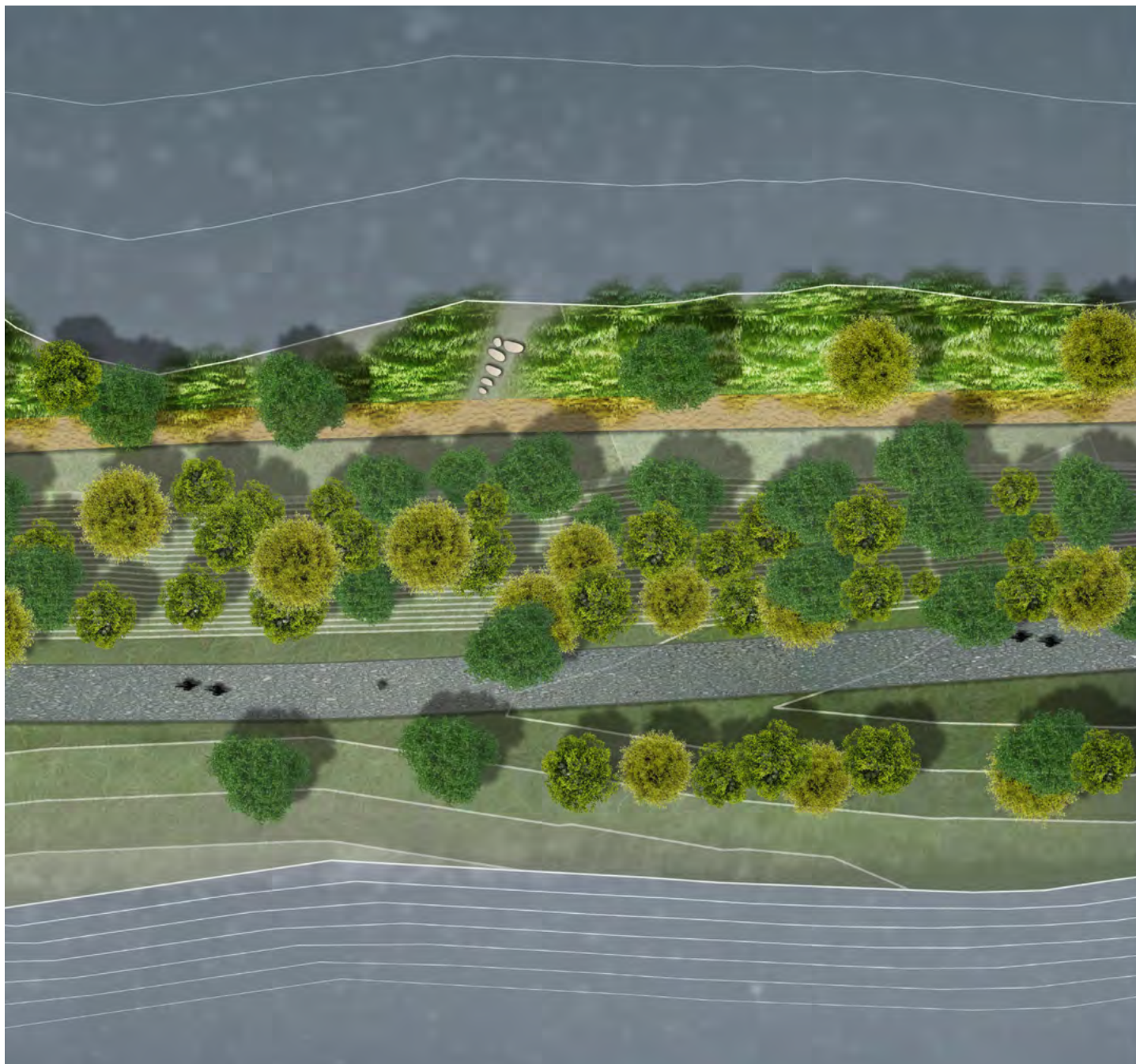
- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence

## Accessibilité

- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation

## Aménagement

- Présence de frayères le long de la digue
- Omniprésence du roseau commun ou phragmite
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)



## Concept

Promenade maritime continue, ponctuée d'accès et aires de repos aménagés au bord de l'eau. Une halte et un élément signalétique offrent un regard vers la ville

## Aménagement et équipements

- Consolidation du sentier existant
- Aménagement d'une placette sur la berge
- Implantation d'un élément phare signalétique



## Vocation et fonctions

### Secteur Nature

- Vélo
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Pique-nique
- Détente
- Observation de la nature et du panorama (île de Montréal, île des Soeurs, les ponts, la Voie maritime, etc.).
- Navettes terrestre et maritime



## Évaluation budgétaire

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Sentier de la grève | 16 875,00 \$ |
| Aménagement de site | 33 750,00 \$ |
| Mobilier            | 62 500,00 \$ |

**113 125,00 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.



# PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Ville de Sainte-Catherine



Communauté métropolitaine  
de Montréal

AECOM



# Ville de Sainte-Catherine

## Parc-plage du Grand Montréal



### Utilisation des lieux

- Secteur du parc et Secteur de la plage
- Présence de sentiers cyclables et d'une plage en saison estivale
- Présence de pistes de ski de fond aménagées, de sentiers de raquette et de marche en saison hivernale
- Proximité du fleuve créant des accès à l'eau et aux rapides de Lachine
- Site faisant partie de la réserve faunique de l'île aux Hérons
- Possibilité d'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux
- Présence d'un quai pour la mise à l'eau de petites embarcations (ex.: pêche)
- Présence des écluses de la Voie maritime
- Proximité des navires cargos caractérisant le paysage
- Accès à la digue
- Unique accès à la digue de la Voie maritime dans le secteur
- Secteur de la digue
- Piste cyclable de la digue de la Voie maritime
- Présence de 5 placettes, 2 escaliers permettant d'accueillir piétons et cyclistes, d'un quai et d'un centre de location d'embarcations nautiques



### Point d'accès

- Accès à la digue de la Voie maritime par la Promenade du Pont-Levant (écluses de Saint-Catherine)
- Connectivité à la Route verte 3 La Riveraine

# Forces

## Sécurité

- Largeur de la piste cyclable de la Voie maritime
- Bande peu profonde d'environ 10 mètres de largeur longeant la digue
- Vitesse de courant nulle à faible (0,15-0,30 m/s)
- Qualité de l'eau propice pour la pratique d'activités dites de contact avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.) et pour la pratique d'activités dites de contact indirect avec l'eau (pêche sportive, voile, canotage, etc.)
- Fermeture de la piste cyclable (22 h et 6 h)
- Fréquentation du Récré-O-Parc et de la piste cyclable de la Voie maritime

## Accessibilité

- Présence de la piste cyclable de la Voie maritime
- Connectivité avec la Route verte
- Accessibilité à partir du Grand bassin
- Présence du Récré-O-Parc (pôle récréotouristique majeur)

## Aménagement

- Sentier en gravier longeant la rive
- Contact privilégié avec l'eau
- Proximité des rapides de Lachine
- Plusieurs espèces de poissons
- Sites d'intérêt faunique (ex. : Refuge d'oiseaux migrants de l'île aux Hérons)
- Corridor fluvial pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques
- Plusieurs avancées/plages dénudées/percées visuelles
- Bonne largeur en rive
- Présence du Récré-O-Parc
- Présence de la Voie maritime
- Vues panoramiques
- Plusieurs ambiances distinctes (différentes vocations)
- Potentiel d'accueil pour une multitude d'activités

# Faiblesses

## Sécurité

- Manque de signalisation
- Évacuation de la digue en cas d'urgence

## Accessibilité

- Méconnaissance du site de la digue
- Accessibilité perturbée par la Voie maritime
- Manque de signalisation

## Aménagement

- Secteur propice à l'accumulation de sédiments (est de la Presqu'île à Boquet)
- Présence d'herbiers aquatiques (presqu'île à Boquet et île aux Hérons)
- Présence de frayères le long de la digue
- Omniprésence du roseau commun ou phragmite
- Offre limitée en termes d'équipements
- Absence d'infrastructures
- Liens entre le haut et le bas de la digue (ex. sentiers informels)





## Concept

Un aménagement paysager met en valeur le chemin d'accès menant au site du Parc-plage. L'intersection au chemin de la digue est sécurisée et un belvédère découvre une percée visuelle sur l'île aux Hérons.

Le sentier de la grève est consolidé, les équipements nautiques sont bonifiés et les espaces de stationnement sont encadrés pour alléger l'expérience riveraine.

## Aménagement et équipements

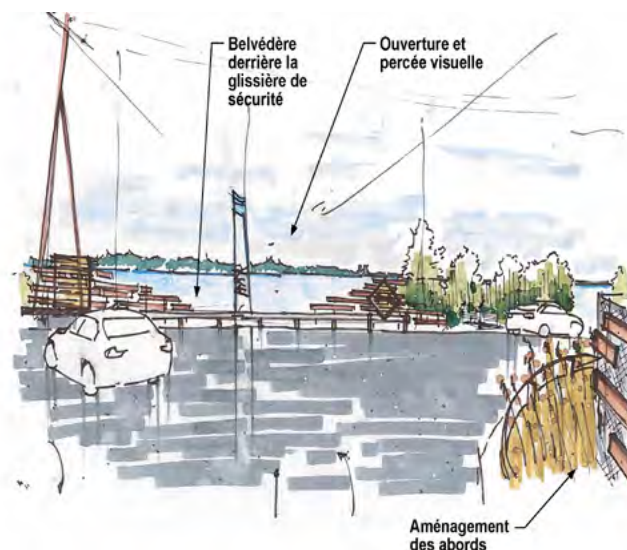
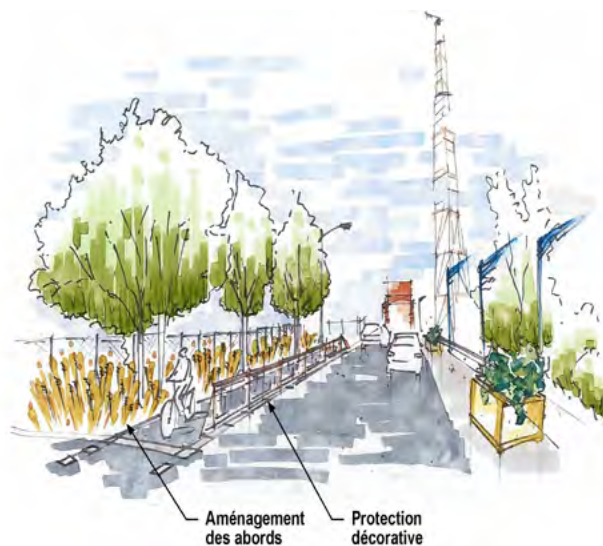
- Aménagement paysager créant des ouvertures pour les percées visuelles
- Déplacement de l'élément signalétique phare
- Traverse cycliste et piétonne sécuritaire
- Consolidation du sentier existant
- Implantation de placettes sur la berge
- Aménagement des abords de la promenade du Pont-Levant



## Vocation et fonctions

### Secteur Parc et Secteur Nautique

- Évènements (sportif, festival, spectacle, etc.)
- Vélo
- Ski de fond
- Raquette
- Marche et randonnée
- Patin à roues alignées
- Glissage (butte à glisser)
- Camping
- Pique-nique
- Aire de jeux
- Aire de repos/détente
- Aire de restauration
- Mise à l'eau
- Plage/baignade
- Ornithologie (observation d'oiseaux)
- Observation de la nature et du panorama (île aux Hérons, île de Montréal, rapides de Lachine, la Voie maritime, les écluses, etc.)
- Randonnées et circuits guidés (excursions en canot, en SUP, etc.)
- Animation - faune et flore (atelier animé par des éducateurs)
- Initiation et pratique d'activités nautiques diverses (pêche, kayak, canot, activités motorisées, pédalos, planche à voile, SUP, etc.)
- Programmation 4 saisons
- Navettes terrestre, fluviale et maritime



## Évaluation budgétaire

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Sentier de la grève | 321 250,00 \$ |
| Descente et accès   | 22 500,00 \$  |
| Aménagement de site | 291 250,00 \$ |
| Mobilier            | 113 125,00 \$ |

**748 125,00 \$\***

\* Total de l'estimation du coût des travaux comprenant une contingence de grade D (25 %).

# Le Parc-plage du Grand Montréal

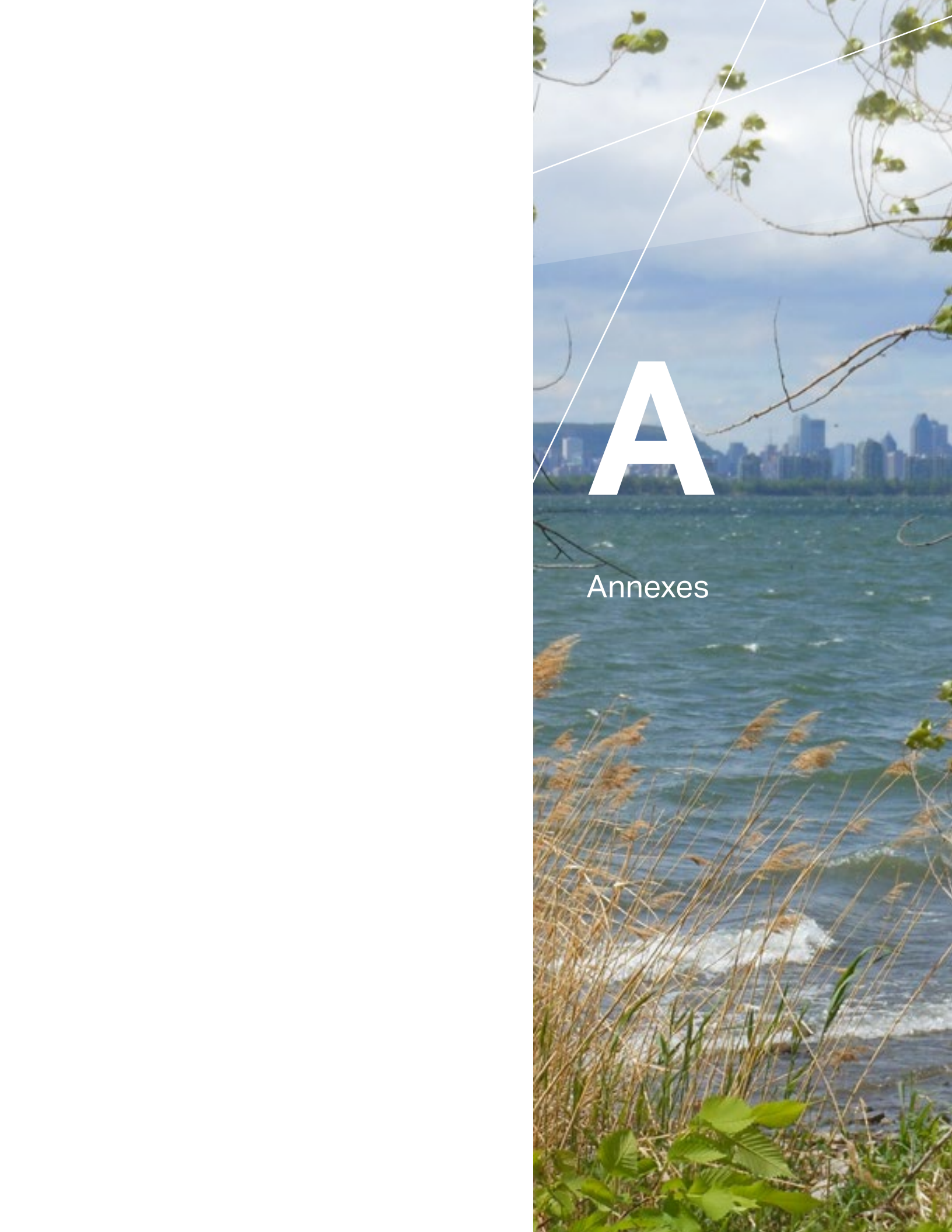
Le plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal s'inscrit dans la démarche de la CMM, déterminée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), de protection des milieux naturels de 17 % de son territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place un réseau récréotouristique métropolitain, soit la Trame verte et bleue, dans le but de mettre en œuvre la protection de ces milieux naturels d'intérêt. De cette initiative, cinq projets métropolitains ont émergé, dont celui du Parc-plage du Grand-Montréal.

Ainsi, un plan directeur du Parc-plage portant sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre les villes de Saint-Lambert et de Sainte-Catherine, du côté du Grand bassin de La Prairie, a été élaboré afin de :

- Créer un lieu de destination desservant les citoyens du Grand-Montréal
- Créer des accès à l'eau pour la baignade et autres activités de contact avec l'eau
- Mettre en valeur le territoire et les paysages
- Créer un lien entre le parc Jean-Drapeau et le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine
- Intégrer et harmoniser la cohabitation des usages actuels et des vocations du site

Le concept d'aménagement du Parc-plage tient compte de ces objectifs et se base sur les prémisses d'accessibilité à la rive, de la continuité de la grève ainsi que de la communication inter-rive. La zone d'étude est divisée en quatre secteurs, soit le secteur Parc, le secteur Nautique, le secteur Nature et le secteur Urbain. De plus, il comprend trois pôles d'accès : le pôle Sainte-Catherine, le pôle Champlain et le pôle Victoria. À l'intérieur de ces secteurs et de ces pôles, le plan directeur propose des aménagements d'accès à l'eau, des promenades en rive, des lieux de détente et de loisirs, ainsi que les infrastructures d'accueil tout en considérant les conditions de sécurité. L'élément unificateur du plan directeur consiste à aménager le sentier de la grève qui longe la digue et permet des incursions ponctuelles au bord de l'eau.

Le secteur Parc conserve sa vocation récréotouristique intensive comme identifié dans la démarche de planification de la Ville de Sainte-Catherine pour le Récré-O-Parc et on y retrouve la plage et le camping-nature ainsi qu'un bâtiment d'accueil permettant une offre de service quatre saisons. Les interventions proposées se situent principalement à la sortie du pont d'accès. Le secteur Nautique concentre les activités de pêche et embarcations légères comme le canot, le kayak. L'installation d'un quai événementiel et un belvédère marquent la jonction avec le secteur Nature. Ce secteur est situé au centre de la digue et face aux villes de La Prairie et Candiac. On y propose principalement l'aménagement d'un belvédère et d'une aire de repos et un élément phare signalétique permettant un contact visuel inter-rive. Le secteur Urbain s'étend entre les ponts Victoria et Champlain et sa vocation serait à caractère événementiel. Un amphithéâtre installé sous les piles du nouveau pont Champlain permettrait d'apprécier le caractère unique de cette infrastructure. À l'ouest du pont, une plage avec aire de baignade serait aménagée. L'ensemble des coûts de réalisation du plan directeur s'élève à près de 10 M\$.

A large, bold, white letter 'A' is centered in the upper half of the image. The background is a photograph of a city skyline across a body of water, with reeds in the foreground. The image is split vertically, with the left half being white and the right half being the photograph. The photograph shows a city skyline across a body of water, with reeds in the foreground. The sky is blue with some clouds. The water is dark blue with some white foam from waves. The reeds are tall and thin, with some green leaves at the bottom. The city skyline is in the distance, with several tall buildings. The overall scene is a coastal or lakeside view of a city.

# A

Annexes



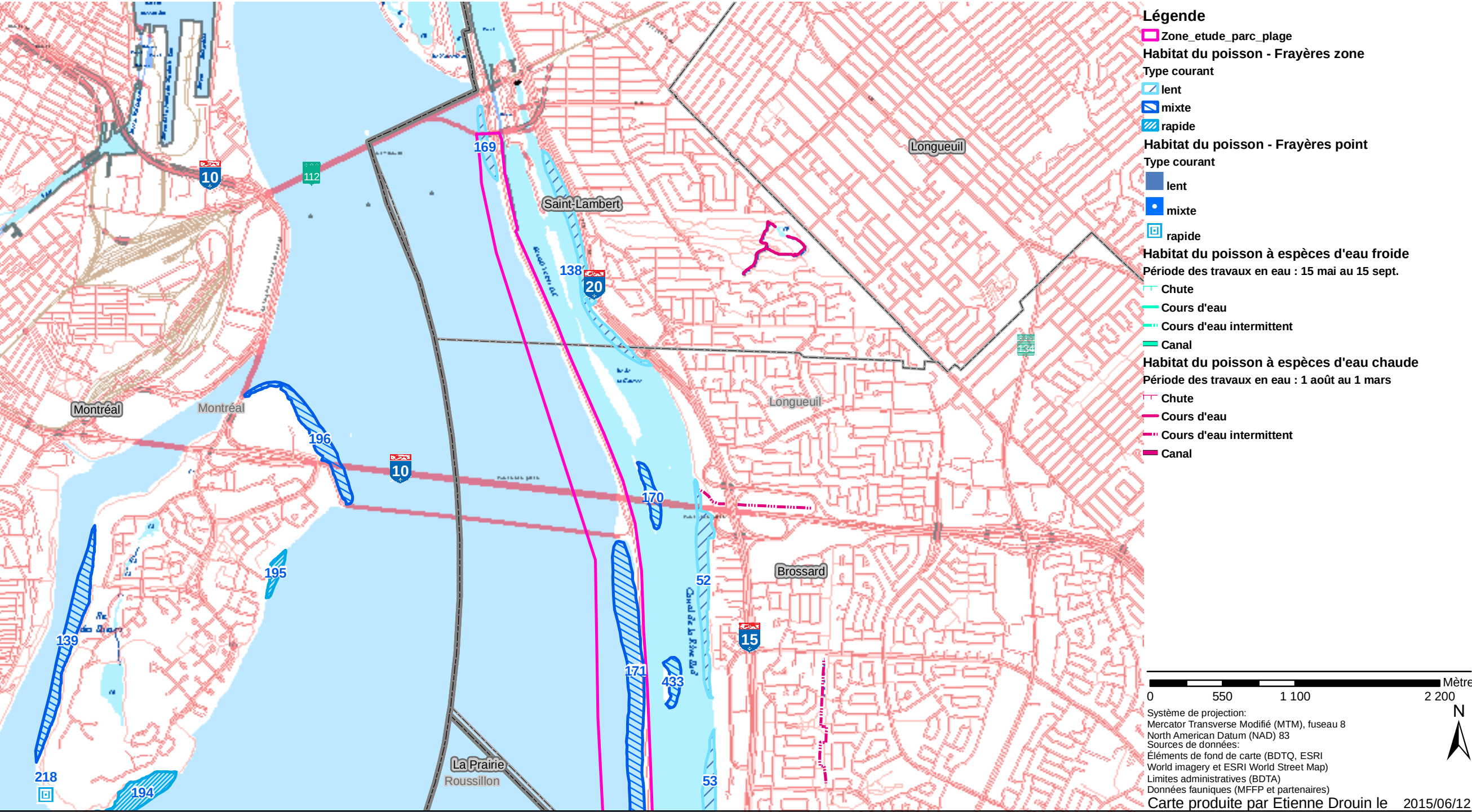


## **ANNEXE 1**

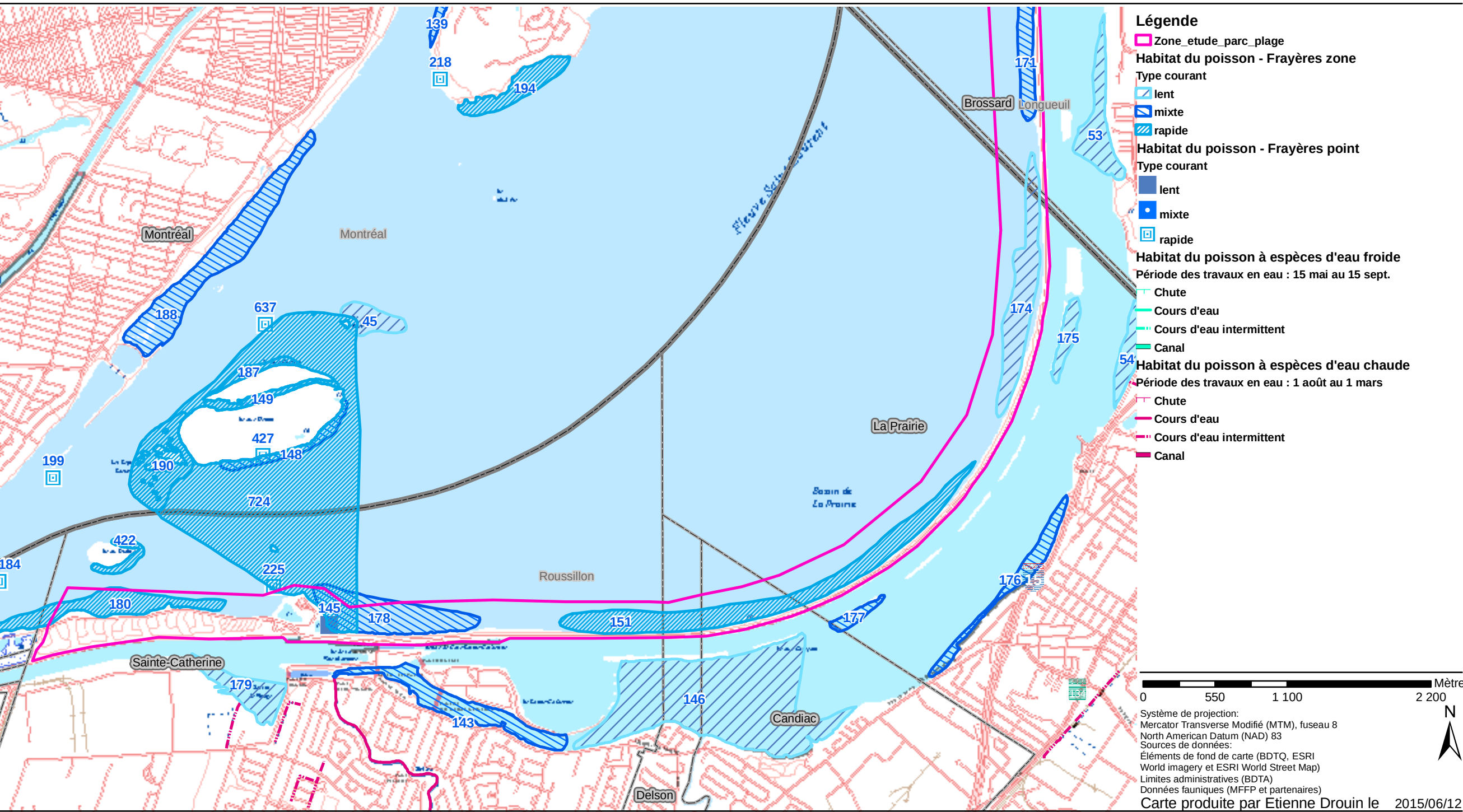
Frayères (partie nord et partie sud)













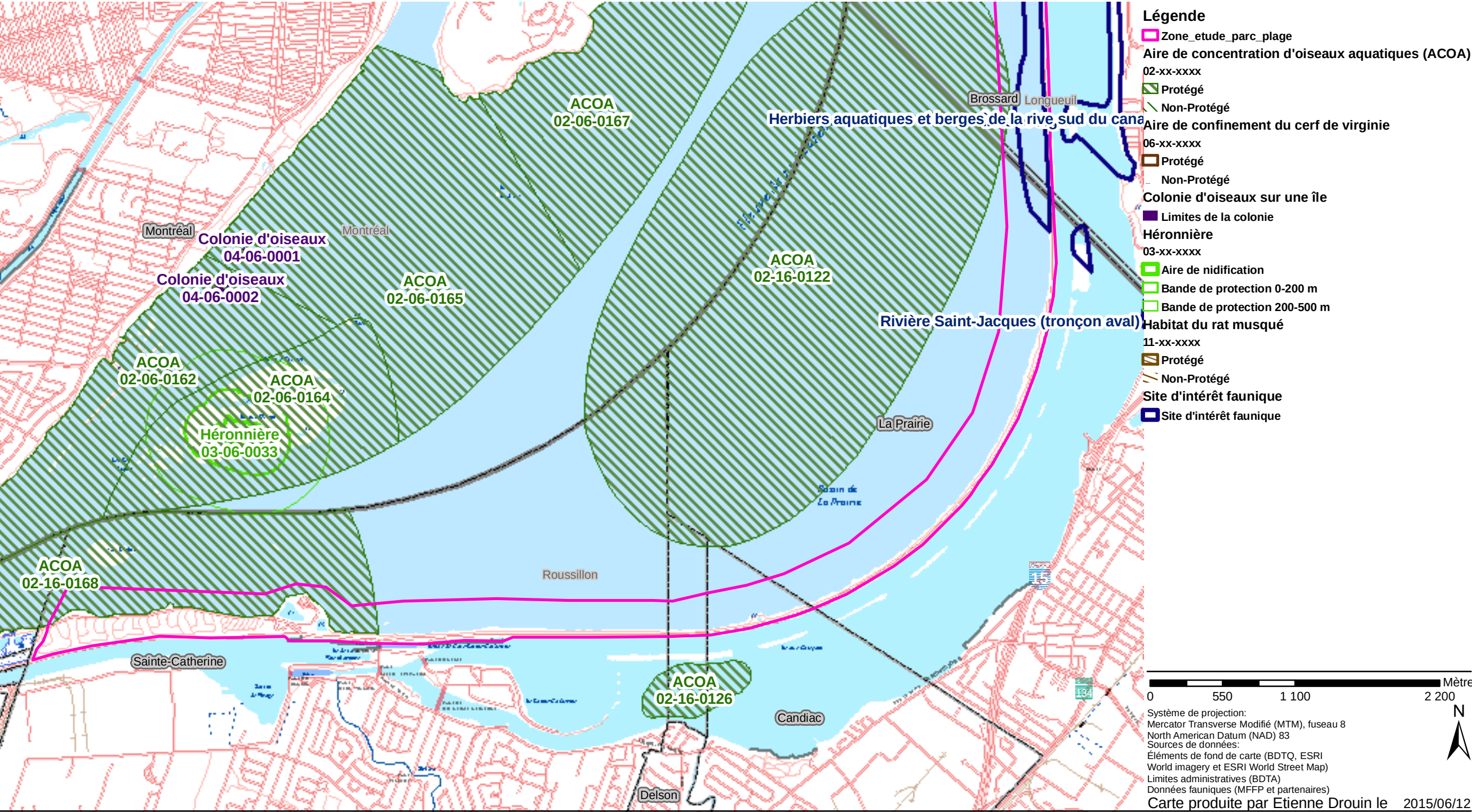


## **ANNEXE 2**

Habitats fauniques (partie nord et partie sud)

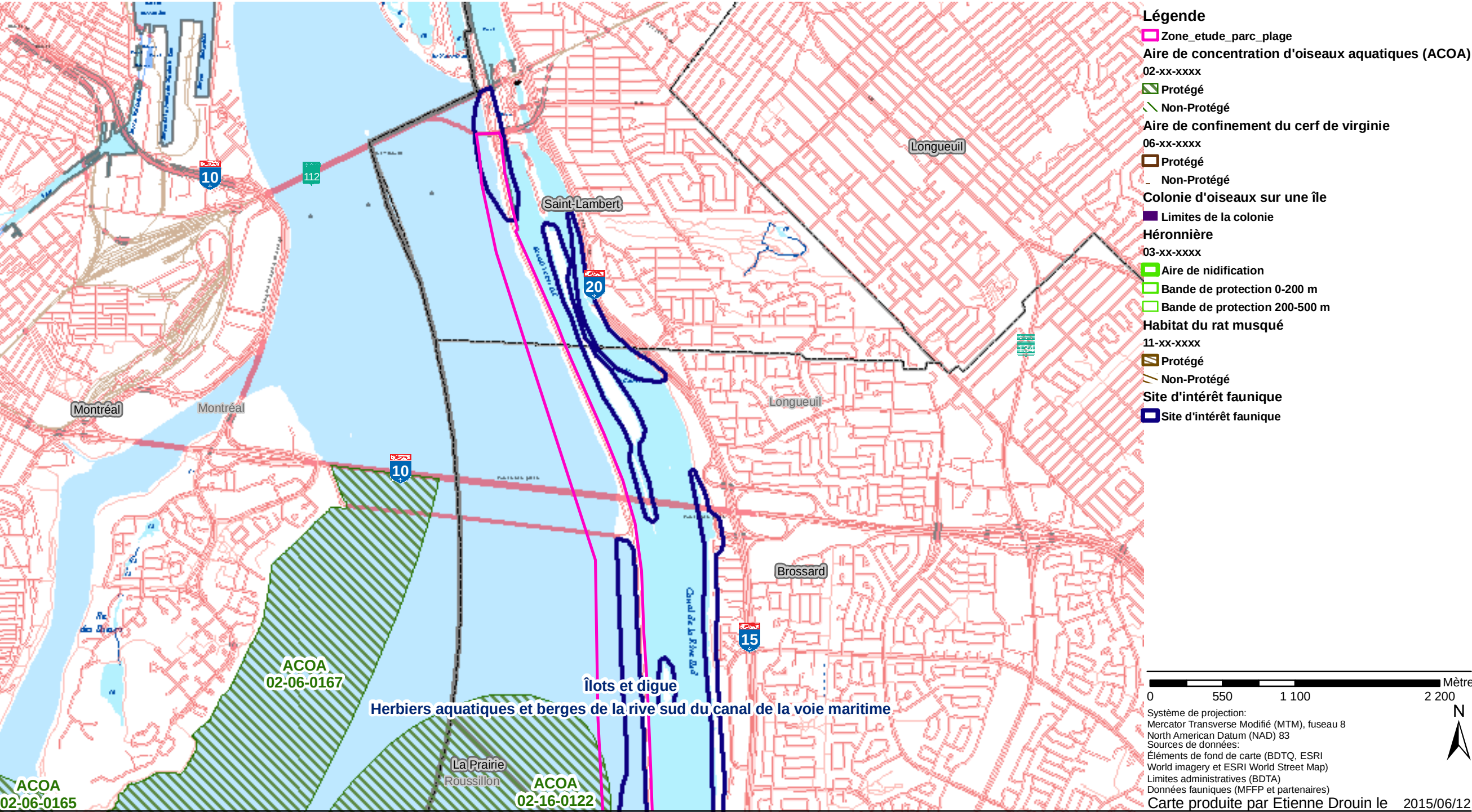
















## **ANNEXE 3**

### Estimation du coût des travaux







Communauté métropolitaine  
de Montréal

AZCOM

Planification + Design + Économie  
Catherine Ouest,  
Montréal, (Québec) H2X 3P4

85, Sainte-  
Catherine

Communauté Métropolitaine de Montréal  
Élaboration du plan directeur du Parc-Plage du Grand Montréal

RÉF. : 60332281

26-févr-16

Secteur: Sainte-Catherine

| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX | SENTIER DE LA GRÈVE | DESCENTE ET ACCÈS | AMÉNAGEMENTS    | MOBILIER      | TOTAL*                 |
|--------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------|-----------------|---------------|------------------------|
| <b>SOMMAIRE :</b>                                |                         |                     |                   |                 |               |                        |
| 1.0                                              | Saint-Lambert           | 487 500.00 \$       | 103 750.00 \$     | 708 750.00 \$   | 62 500.00 \$  | <b>1 362 500.00 \$</b> |
| 2.0                                              | Brossard                | 1 413 750.00 \$     | 93 750.00 \$      | 2 364 937.50 \$ | 125 000.00 \$ | <b>3 997 437.50 \$</b> |
| 3.0                                              | La prairie              | 1 054 218.75 \$     | 150 000.00 \$     | 313 750.00 \$   | 78 125.00 \$  | <b>1 596 093.75 \$</b> |
| 4.0                                              | Candiac                 | 124 031.25 \$       | 8 750.00 \$       | 1 201 250.00 \$ | 140 625.00 \$ | <b>1 474 656.25 \$</b> |
| 5.0                                              | Delson                  | 16 875.00 \$        | - \$              | 33 750.00 \$    | 62 500.00 \$  | <b>113 125.00 \$</b>   |
| 6.0                                              | Sainte-Catherine        | 321 250.00 \$       | 22 500.00 \$      | 291 250.00 \$   | 113 125.00 \$ | <b>748 125.00 \$</b>   |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b> |                         |                     |                   |                 |               | <b>9 291 937.50 \$</b> |

\* Taxes en sus

| No.        | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                                                                                          | QUANTITÉ | UNITÉ | PRIX UNITAIRE | MONTANT       |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|---------------|---------------|
| <b>1.0</b> | <b>SENTIER DE LA GRÈVE</b>                                                                                                                                                                       |          |       |               |               |
| 1.1        | Sentier existant à consolider : Ragréage et reprofilage du sentier et de la voie véhiculaire, restructuration et délimitation des espaces de stationnement, naturalisation des abords riverains. | 2 570.0  | m.lin | 100.00 \$     | 257 000.00 \$ |
|            | Sous total:                                                                                                                                                                                      |          |       |               | 257 000.00 \$ |
| <b>2.0</b> | <b>DESCENTE ET ACCÈS</b>                                                                                                                                                                         |          |       |               |               |
| 2.1        | Chemin en pente, drainage, descente de gravier ( $\pm 75\text{m}^2$ ) - à consolider                                                                                                             | 2.0      | unité | 9 000.00 \$   | 18 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                                                                      |          |       |               | 18 000.00 \$  |
| <b>3.0</b> | <b>AMÉNAGEMENT DE SITE</b>                                                                                                                                                                       |          |       |               |               |
| 3.1        | Belvédère sur pilotis devant le Pont Levant et réaménagement des traverses à l'intersection.                                                                                                     | 270.0    | m.ca  | 200.00 \$     | 54 000.00 \$  |
| 3.2        | Plantation arbustive et de graminées                                                                                                                                                             | 1 000.0  | m.ca  | 80.00 \$      | 80 000.00 \$  |
| 3.3        | Placette sur la berge $\pm 100\text{m}^2$ (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), $50\text{m}^2$ de plantation arbustive et graminées.) - à consolider                             | 11.0     | unité | 9 000.00 \$   | 99 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                                                                      |          |       |               | 233 000.00 \$ |
| <b>4.0</b> | <b>MOBILIER</b>                                                                                                                                                                                  |          |       |               |               |
| 4.1        | Banc monolithique de béton 1.5m le longueur                                                                                                                                                      | 1.0      | unité | 2 500.00 \$   | 2 500.00 \$   |
| 4.2        | Élément phare signalétique - à déplacer                                                                                                                                                          | 1.0      | unité | 8 000.00 \$   | 8 000.00 \$   |
| 4.3        | Quai et équipements                                                                                                                                                                              | 1.0      | unité | 80 000.00 \$  | 80 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                                                                      |          |       |               | 90 500.00 \$  |

| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX | SOUS-TOTAL    | Contingences<br>(25%) | TOTAL                |
|--------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|
| <b>SOMMAIRE :</b>                                |                         |               |                       |                      |
| 1.0                                              | SENTIER DE LA GRÈVE     | 257 000.00 \$ | 64 250.00 \$          | <b>321 250.00 \$</b> |
| 2.0                                              | DESCENTE ET ACCÈS       | 18 000.00 \$  | 4 500.00 \$           | <b>22 500.00 \$</b>  |
| 3.0                                              | AMÉNAGEMENT DE SITE     | 233 000.00 \$ | 58 250.00 \$          | <b>291 250.00 \$</b> |
| 3.0                                              | MOBILIER                | 90 500.00 \$  | 22 625.00 \$          | <b>113 125.00 \$</b> |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX</b> |                         |               |                       | <b>748 125.00 \$</b> |

| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                         | QUANTITÉ     | UNITÉ              | PRIX UNITAIRE | MONTANT              |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------|---------------|----------------------|
| <b>1.0 SENTIER DE LA GRÈVE</b>                   |                                                                                                                                 |              |                    |               |                      |
| 1.1                                              | <u>Sentier existant à consolider</u> : Ragréage et reprofilage du sentier et de la voie véhiculaire, naturalisation des abords. | 300.0        | m.lin              | 45.00 \$      | 13 500.00 \$         |
| Sous total:                                      |                                                                                                                                 |              |                    |               | 13 500.00 \$         |
| <b>2.0 AMÉNAGEMENT DE SITE</b>                   |                                                                                                                                 |              |                    |               |                      |
| 2.1                                              | Placette sur la berge 100m² (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), 50m² de plantation arbustive et graminées.)   | 3.0          | unité              | 9 000.00 \$   | 27 000.00 \$         |
| Sous total:                                      |                                                                                                                                 |              |                    |               | 27 000.00 \$         |
| <b>3.0 MOBILIER (option)</b>                     |                                                                                                                                 |              |                    |               |                      |
| 3.1                                              | Placette de bois (fondation sur pieux, tablier de bois, main courante, banc et poubelles intégrées)                             | 1.0          | unité              | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$         |
| 3.2                                              | Élément phare signalétique                                                                                                      | 1.0          | unité              | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$         |
| Sous total:                                      |                                                                                                                                 |              |                    |               | 50 000.00 \$         |
| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                         | SOUS-TOTAL   | Contingences (25%) |               | TOTAL                |
| <b><u>SOMMAIRE :</u></b>                         |                                                                                                                                 |              |                    |               |                      |
| 1.0                                              | SENTIER DE LA GRÈVE                                                                                                             | 13 500.00 \$ | 3 375.00 \$        |               | <b>16 875.00 \$</b>  |
| 2.0                                              | AMÉNAGEMENT DE SITE                                                                                                             | 27 000.00 \$ | 6 750.00 \$        |               | <b>33 750.00 \$</b>  |
| 3.0                                              | MOBILIER (option)                                                                                                               | 50 000.00 \$ | 12 500.00 \$       |               | <b>62 500.00 \$</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU CÔUT DES TRAVAUX</b> |                                                                                                                                 |              |                    |               | <b>113 125.00 \$</b> |



| No.                                       | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                               | QUANTITÉ      | UNITÉ | PRIX UNITAIRE      | MONTANT         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|--------------------|-----------------|
| 1.0 SENTIER DE LA GRÈVE                   |                                                                                                                                       |               |       |                    |                 |
| 1.1                                       | Sentier sur tracé existant : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier et fondation. Re-naturalisation des abords. | 350.0         | m.lin | 225.00 \$          | 78 750.00 \$    |
| 1.2                                       | Sentier existant à consolider : Ragréage et reprofilage du sentier et de la voie véhiculaire, naturalisation des abords.              | 455.0         | m.lin | 45.00 \$           | 20 475.00 \$    |
| Sous total:                               |                                                                                                                                       |               |       |                    | 99 225.00 \$    |
| 2.0 DESCENTE ET ACCÈS                     |                                                                                                                                       |               |       |                    |                 |
| 2.1                                       | Escalier existant à consolider (défrichage, renaturalisation)                                                                         | 1.0           | unité | 7 000.00 \$        | 7 000.00 \$     |
| Sous total:                               |                                                                                                                                       |               |       |                    | 7 000.00 \$     |
| 3.0 AMÉNAGEMENT DE SITE                   |                                                                                                                                       |               |       |                    |                 |
| 3.1                                       | Sentier de bois sur pieux 2.5m de large                                                                                               | 100.0         | m.lin | 900.00 \$          | 90 000.00 \$    |
| 3.2                                       | Plantation arbustive et de graminées                                                                                                  | 1 300.0       | m.ca  | 80.00 \$           | 104 000.00 \$   |
| 3.3                                       | Quai de bois sur pilotis                                                                                                              | 400.0         | m.ca  | 1 850.00 \$        | 740 000.00 \$   |
| 3.4                                       | Placette sur la berge ±100m² (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), 50m² de plantation arbustive et graminées.)        | 3.0           | unité | 9 000.00 \$        | 27 000.00 \$    |
| Sous total:                               |                                                                                                                                       |               |       |                    | 961 000.00 \$   |
| 4.0 MOBILIER                              |                                                                                                                                       |               |       |                    |                 |
| 4.1                                       | Banc monolithique de béton 1.5m le longueur                                                                                           | 15.0          | unité | 2 500.00 \$        | 37 500.00 \$    |
| 4.2                                       | Placette de bois (fondation sur pieux, tablier de bois, main courante, banc et poubelles intégrées)                                   | 1.0           | unité | 25 000.00 \$       | 25 000.00 \$    |
| 4.3                                       | Élément phare signalétique                                                                                                            | 2.0           | unité | 25 000.00 \$       | 50 000.00 \$    |
| Sous total:                               |                                                                                                                                       |               |       |                    | 112 500.00 \$   |
| No.                                       | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                               | SOUS-TOTAL    |       | Contingences (25%) | TOTAL           |
| SOMMAIRE :                                |                                                                                                                                       |               |       |                    |                 |
| 1.0                                       | SENTIER DE LA GRÈVE                                                                                                                   | 99 225.00 \$  |       | 24 806.25 \$       | 124 031.25 \$   |
| 2.0                                       | DESCENTE ET ACCÈS                                                                                                                     | 7 000.00 \$   |       | 1 750.00 \$        | 8 750.00 \$     |
| 3.0                                       | AMÉNAGEMENT DE SITE                                                                                                                   | 961 000.00 \$ |       | 240 250.00 \$      | 1 201 250.00 \$ |
| 4.0                                       | MOBILIER                                                                                                                              | 112 500.00 \$ |       | 28 125.00 \$       | 140 625.00 \$   |
| TOTAL DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX |                                                                                                                                       |               |       |                    | 1 474 656.25 \$ |

| No.         | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                                      | QUANTITÉ | UNITÉ | PRIX UNITAIRE | MONTANT       |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|---------------|---------------|
| <b>1.0</b>  | <b>SENTIER DE LA GRÈVE</b>                                                                                                                   |          |       |               |               |
| 1.1         | <u>Nouveau sentier</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier, fondation et drainage. Re-naturalisation des abords.  | 460.0    | m.lin | 300.00 \$     | 138 000.00 \$ |
| 1.2         | <u>Sentier sur tracé existant</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier et fondation. Re-naturalisation des abords. | 3 135.0  | m.lin | 225.00 \$     | 705 375.00 \$ |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 843 375.00 \$ |
| <b>2.0</b>  | <b>DESCENTE ET ACCÈS</b>                                                                                                                     |          |       |               |               |
| 2.1         | Chemin en pente, drainage, descente de gravier ( $\pm 75m^2$ ) - à consolider                                                                | 2.0      | unité | 10 000.00 \$  | 20 000.00 \$  |
| 2.2         | Chemin en pente, drainage, descente de gravier ( $\pm 75m^2$ )                                                                               | 1.0      | unité | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$  |
| 2.3         | Escalier (défrichage, renaturalisation, escalier en métal sur pieux et planches de bois)                                                     | 1.0      | unité | 75 000.00 \$  | 75 000.00 \$  |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 120 000.00 \$ |
| <b>3.0</b>  | <b>AMÉNAGEMENT DE SITE</b>                                                                                                                   |          |       |               |               |
| 3.1         | Sentier de bois sur pieux 2.5m de large                                                                                                      | 140.0    | m.lin | 900.00 \$     | 126 000.00 \$ |
| 3.2         | Plantation arbustive et de graminées                                                                                                         | 1 000.0  | m.ca  | 80.00 \$      | 80 000.00 \$  |
| 3.3         | Placette sur la berge $\pm 100m^2$ (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), $50m^2$ de plantation arbustive et graminées.)      | 5.0      | unité | 9 000.00 \$   | 45 000.00 \$  |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 251 000.00 \$ |
| <b>4.0</b>  | <b>MOBILIER</b>                                                                                                                              |          |       |               |               |
| 4.1         | Banc monolithique de béton 1.5m le longeur                                                                                                   | 5.0      | unité | 2 500.00 \$   | 12 500.00 \$  |
| 4.2         | Belvédère de bois (fondation sur pieux, tablier de bois, main courante, banc et poubelles intégrées)                                         | 1.0      | unité | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$  |
| 4.3         | Élément phare signalétique                                                                                                                   | 1.0      | unité | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$  |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 62 500.00 \$  |

| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX | SOUS-TOTAL    | Contingences<br>(25%) | TOTAL                  |
|--------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|------------------------|
| <b><u>SOMMAIRE :</u></b>                         |                         |               |                       |                        |
| 1.0                                              | SENTIER DE LA GRÈVE     | 843 375.00 \$ | 210 843.75 \$         | <b>1 054 218.75 \$</b> |
| 2.0                                              | DESCENTE ET ACCÈS       | 120 000.00 \$ | 30 000.00 \$          | <b>150 000.00 \$</b>   |
| 3.0                                              | AMÉNAGEMENT DE SITE     | 251 000.00 \$ | 62 750.00 \$          | <b>313 750.00 \$</b>   |
| 4.0                                              | MOBILIER                | 62 500.00 \$  | 15 625.00 \$          | <b>78 125.00 \$</b>    |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b> |                         |               |                       | <b>1 596 093.75 \$</b> |



| No.         | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                                      | QUANTITÉ | UNITÉ | PRIX UNITAIRE | MONTANT         |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|---------------|-----------------|
| <b>1.0</b>  | <b>SENTIER DE LA GRÈVE</b>                                                                                                                   |          |       |               |                 |
| 1.1         | <u>Nouveau sentier</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier, fondation et drainage. Re-naturalisation des abords.  | 2 510.0  | m.lin | 300.00 \$     | 753 000.00 \$   |
| 1.2         | <u>Sentier sur tracé existant</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier et fondation. Re-naturalisation des abords. | 1 680.0  | m.lin | 225.00 \$     | 378 000.00 \$   |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 1 131 000.00 \$ |
| <b>2.0</b>  | <b>DESCENTE ET ACCÈS</b>                                                                                                                     |          |       |               |                 |
| 2.1         | Chemin en pente, drainage, descente de gravier (±75m²)                                                                                       | 3.0      | unité | 25 000.00 \$  | 75 000.00 \$    |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 75 000.00 \$    |
| <b>3.0</b>  | <b>AMÉNAGEMENT DE SITE</b>                                                                                                                   |          |       |               |                 |
| 3.1         | Sentier de bois sur pieux 2.5m de large                                                                                                      | 190.0    | m.lin | 900.00 \$     | 171 000.00 \$   |
| 3.2         | Belvédère, haltes de repos et place de la place - Surface minéralisée                                                                        | 1 700.0  | m.ca  | 180.00 \$     | 306 000.00 \$   |
| 3.3         | Plantation d'arbres 70mm Ø.                                                                                                                  | 20.0     | unité | 500.00 \$     | 10 000.00 \$    |
| 3.4         | Plantation arbustive et de graminées                                                                                                         | 400.0    | m.ca  | 80.00 \$      | 32 000.00 \$    |
| 3.5         | Plage de sable pour baignade                                                                                                                 | 3 270.0  | m.ca  | 85.00 \$      | 277 950.00 \$   |
| 3.6         | Bâtiment de service (±300m², comprenant toilettes, information, entreposage et entretien)                                                    | 1.0      | unité | 600 000.00 \$ | 600 000.00 \$   |
| 3.7         | Amphithéâtre et lieu de rassemblement sous le pont - Surface minéralisée et aménagement paysager                                             | 1 800.0  | m.ca  | 250.00 \$     | 450 000.00 \$   |
| 3.8         | Placette sur la berge ±100m² (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), 50m² de plantation arbustive et graminées.)               | 5.0      | unité | 9 000.00 \$   | 45 000.00 \$    |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 1 891 950.00 \$ |
| <b>4.0</b>  | <b>MOBILIER</b>                                                                                                                              |          |       |               |                 |
| 4.1         | Banc monolithique de béton 1.5m le longeur                                                                                                   | 30.0     | unité | 2 500.00 \$   | 75 000.00 \$    |
| 4.3         | Élément phare signalétique                                                                                                                   | 1.0      | unité | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$    |
| Sous total: |                                                                                                                                              |          |       |               | 100 000.00 \$   |

| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX | SOUS-TOTAL      | Contingences<br>(25%) | TOTAL                  |
|--------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|
| <b><u>SOMMAIRE :</u></b>                         |                         |                 |                       |                        |
| 1.0                                              | SENTIER DE LA GRÈVE     | 1 131 000.00 \$ | 282 750.00 \$         | <b>1 413 750.00 \$</b> |
|                                                  |                         |                 | - \$                  |                        |
| 2.0                                              | DESCENTE ET ACCÈS       | 75 000.00 \$    | 18 750.00 \$          | <b>93 750.00 \$</b>    |
|                                                  |                         |                 | - \$                  |                        |
| 3.0                                              | AMÉNAGEMENT DE SITE     | 1 891 950.00 \$ | 472 987.50 \$         | <b>2 364 937.50 \$</b> |
|                                                  |                         |                 | - \$                  |                        |
| 4.0                                              | MOBILIER                | 100 000.00 \$   | 25 000.00 \$          | <b>125 000.00 \$</b>   |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b> |                         |                 |                       | <b>3 997 437.50 \$</b> |

| No.        | DESCRIPTION DES TRAVAUX                                                                                                                          | QUANTITÉ | UNITÉ | PRIX UNITAIRE | MONTANT       |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|---------------|---------------|
| <b>1.0</b> | <b>SENTIER DE LA GRÈVE</b>                                                                                                                       |          |       |               |               |
| 1.1        | <u>Nouveau sentier</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier, fondation et drainage. Re-naturalisation des abords.      | 445.0    | m.lin | 300.00 \$     | 133 500.00 \$ |
| 1.2        | <u>Sentier sur tracé existant</u> : Défrichage, aménagement de sentier de 3m de large en gravier et fondation. Re-naturalisation des abords.     | 1 140.0  | m.lin | 225.00 \$     | 256 500.00 \$ |
|            | Sous total:                                                                                                                                      |          |       |               | 390 000.00 \$ |
| <b>2.0</b> | <b>DESCENTE ET ACCÈS</b>                                                                                                                         |          |       |               |               |
| 2.1        | Chemin en pente, drainage, descente de gravier ( $\pm 75m^2$ ) - à consolider                                                                    | 1.0      | unité | 8 000.00 \$   | 8 000.00 \$   |
| 2.2        | Chemin en pente, drainage, descente de gravier ( $\pm 75m^2$ )                                                                                   | 3.0      | unité | 25 000.00 \$  | 75 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                      |          |       |               | 83 000.00 \$  |
| <b>3.0</b> | <b>AMÉNAGEMENT DE SITE</b>                                                                                                                       |          |       |               |               |
| 3.1        | Point d'arrêt paysager et accès au site - Surface minéralisée                                                                                    | 775.0    | m.ca  | 200.00 \$     | 155 000.00 \$ |
| 3.2        | Plantation d'arbres 70mm Ø.                                                                                                                      | 10.0     | unité | 500.00 \$     | 5 000.00 \$   |
| 3.3        | Plantation arbustive et de graminées                                                                                                             | 1 000.0  | m.ca  | 80.00 \$      | 80 000.00 \$  |
| 3.4        | Bâtiment de service ( $\pm 150m^2$ , comprenant toilettes, information, et toit pergola)                                                         | 1.0      | unité | 300 000.00 \$ | 300 000.00 \$ |
| 3.5        | Placette sur la berge $\pm 100m^2$ (défrichage, bancs de pierres monolithique (boulder), 50m <sup>2</sup> de plantation arbustive et graminées.) | 3.0      | unité | 9 000.00 \$   | 27 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                      |          |       |               | 567 000.00 \$ |
| <b>4.0</b> | <b>MOBILIER</b>                                                                                                                                  |          |       |               |               |
| 4.1        | Banc monolithique de béton 1.5m le longeur                                                                                                       | 10.0     | unité | 2 500.00 \$   | 25 000.00 \$  |
| 4.2        | Élément phare signalétique                                                                                                                       | 1.0      | unité | 25 000.00 \$  | 25 000.00 \$  |
|            | Sous total:                                                                                                                                      |          |       |               | 50 000.00 \$  |



| No.                                              | DESCRIPTION DES TRAVAUX | SOUS-TOTAL    | Contingences<br>(25%) | TOTAL                  |
|--------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|------------------------|
| <b><u>SOMMAIRE :</u></b>                         |                         |               |                       |                        |
| 1.0                                              | SENTIER DE LA GRÈVE     | 390 000.00 \$ | 97 500.00 \$          | <b>487 500.00 \$</b>   |
|                                                  |                         |               | - \$                  |                        |
| 2.0                                              | DESCENTE ET ACCÈS       | 83 000.00 \$  | 20 750.00 \$          | <b>103 750.00 \$</b>   |
|                                                  |                         |               | - \$                  |                        |
| 3.0                                              | AMÉNAGEMENT DE SITE     | 567 000.00 \$ | 141 750.00 \$         | <b>708 750.00 \$</b>   |
|                                                  |                         |               | - \$                  |                        |
| 4.0                                              | MOBILIER                | 50 000.00 \$  | 12 500.00 \$          | <b>62 500.00 \$</b>    |
| <b>TOTAL DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b> |                         |               |                       | <b>1 362 500.00 \$</b> |

## BIBLIOGRAPHIE

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL, *Projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, Agglomération de Longueuil, juin 2014, 413 pages

ARMELLIN, A., P. MOUSSEAU et P. TURGEON. 1997. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Bassins de La Prairie (rapides de Lachine, Grand et Petit bassins de La Prairie). Zones d'intervention prioritaire 7 et 8*. Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, 224 pages.

BEAUDET, Gérard, *Causerie Champlain, Charente, Richelieu*, Observatoire Ivanhoé – Cambridge du développement urbain et immobilier, Université de Montréal, 7 pages

COMITÉ ZIP VILLE-MARIE, *L'accessibilité publique au fleuve Saint-Laurent et la création du parc écologique de l'archipel de Montréal pour une région métropolitaine novatrice, attrayante et compétitive, Dans le cadre des consultations publiques sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, Comité ZIP Ville-Marie, 19 octobre 2011, 10 pages

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Cadre de référence administratif du Parc-plage du Grand Montréal, Trame verte et bleue du Grand Montréal*, CMM, septembre 2013, 10 pages

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Espaces bleus, Fonds bleu – Bilan de la période 2002-2009, Plans d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plan d'eau du Grand Montréal*, CMM, 22 pages

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, CMM, 2013, 28 pages

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Plan métropolitain d'aménagement et de développement, Un grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2012, 221 pages

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, MENVIQ, *La qualité de l'eau autour de l'île de Montréal, 1973-2000*, CUM et MENVIQ, 2001, 141 pages

CONSORTIUM DESSAU-CIMA+, 2013. *Un nouveau pont pour le Saint-Laurent – Évaluation environnementale. Première partie, sections 1 à 4. Description du projet et de l'environnement*. Rapport préparé pour Transport Canada. Version finale, mars 2013. 295 pp et annexes. Site url : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p65574/87641F.pdf>

DÉCARIE, Jean, Montréal, un archipel coupé des eaux, Conseil régional de l'environnement de Montréal, 10 février 2005

DÉCARIE, Jean, LARIVIÈRE, Roger, GINGRAS, F. Pierre, *Projet de création d'un bassin nautique à la Cité du Havre*, *Revue des études et projets*, Société du Havre de Montréal, mai 2005, 113 pages

DESCHAMP, G, S. PRIMEAU, R. MALLET, J.-P. LAFLEUR et C. TREMBLAY. 2001. *La qualité de l'eau autour de l'île de Montréal, 1973 – 2000; porte ouverte aux usages*. Montréal, Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et Ministère de l'environnement du Québec, 43 pages

FORTIN, G.R., S. LORRAIN et M. PELLETIER. 1997. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Bassins de La Prairie (rapides de Lachine, Grand et Petit bassins de La Prairie). Zones d'intervention prioritaire 7 et 8*. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, 170 pages

GROUPE HÉMISPHERES. 2011. Potentiel de nidification et inventaire estival de l'avifaune utilisant les habitats des propriétés de PJCCI. Rapport technique réalisé pour PJCCI, 37 pages et 4 annexes

JEAN, MARTIN, ET GUY LÉTOURNEAU. 2011. *Changements dans les milieux humides du fleuve Saint-Laurent de 1970 à 2002*, Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie, Monitoring et surveillance de la qualité de l'eau au Québec, Rapport technique numéro 511, 302 pages

LECLERC, M., DHATT, G., ROBERT, J-L., TESSIER, J-C., SOULAÏMANI, A., DUPUIS, P. ET Y. MATTE. 1987. *Modélisation des écoulements de l'archipel de Montréal par éléments finis : aspects divers de l'application*. Revue internationale des sciences de l'eau, Vol. 3, no 2, pp 41-56

LÉTOURNEAU, G. ET M. JEAN. 2005. *Cartographie par télédétection des milieux humides du Saint-Laurent (1990-1991)*. Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport scientifique et technique ST -232, 99 pages

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) ET CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRE LAURENTIDES), *Protocole d'échantillonnage de la qualité de l'eau, Avril 2012 – Nouvelle édition*, Québec, MDDEP et CRE Laurentides, ISBN 978-2-550-64774-4 (version imprimée), 2012, 9 pages

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2013. *Guide pour l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau en lac*, Québec et MDDEP, ISBN 978-2-550-67327-9 (PDF), 2013, 32 pages

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, *Parc national de l'Archipel, Bassin de La Prairie, Esquisses d'aménagement*, volumes 1-5, MLCP, 1985, 5 volumes

MRC DE ROUSSILLON, *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon*, MRC de Roussillon, novembre 2014

PLANIA, 2009. *Plan directeur d'aménagement du Récré-O-Parc de Ville Sainte-Catherine*. Projet réalisé pour la Ville de Sainte-Catherine et la Corporation d'aménagement des Rives et du Parc. 35 p. et annexes

ROBITAILLE, J., 1997. *Bilan régional bassins de La Prairie (rapides de Lachine, Grand et Petit bassins de La Prairie), Zones d'intervention prioritaire 7 et 8*. Environnement Canada- région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 104 pages

VILLE DE BROSSARD, 2014. *Plan directeur de gestion des milieux naturels*, 164 pages et annexes





